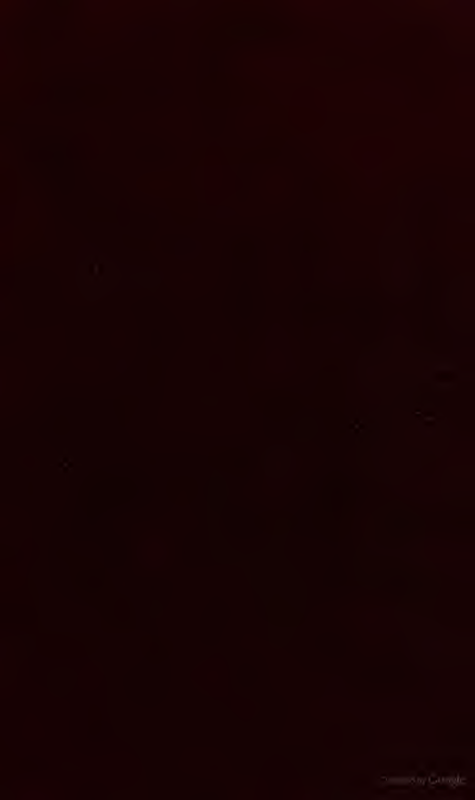


MEMOIRES
DE LA
MINORITÉ
DE
LOUIS XIV;

Corrigez ſur trois copies differentes, & augmentez de pluſieurs choſes fort conſiderables, qui manquent dans les autres éditions.

Avec une Préface nouvelle, qui ſert d'Indice & de Sommaire.

TOME PREMIER.



A AMSTERDAM,
AUX DÉPENS DE LA COMPAGNIE.

M. DCCXXIII.

MEMOIRES
DE LA
MINORITÉ
DE
LOUIS XIV.

PRÉFACE.

CEs Memoires ayant déjà paru cinq ou six fois, il n'eſt pas beſoin de faire ici leur éloge, pour donner envie de les lire. L'eſtime qu'en font tous ceux, qui les ont lûs, eſt une puiſſante recommandation auprès de ceux, qui les liront. Meſſieurs de la Châtre & de la Rochefoucault, qui en ont composé les deux premieres parties, ſont illuſtres, & par leur naiſſance, & par la figure, qu'ils ont faite à la Cour de France. Ce ſont deux autres *Commines*, qui racontent non ſeulement ce qu'ils y ont vû ; mais encore ce qu'ils y ont fait & négocié eux-mêmes, & qui plus eſt, dans un tems orageux, & fertile en évenemens ſinguliers.

Il ſeroit difficile de trouver un

livre plus rempli d'intrigues, de pratiques, & d'éxemples de tous les artifices, que les Grands employent, pour bâtir leur fortune ſur la ruine de leurs rivaux, ou de leurs ennemis. On y voit prémierement un Roi moribond, qui haïſſant également ſa femme & ſon frere, voudroit bien les exclure tous deux de la Régence; une Reine, qui la prétend en qualité de Mere; un Fils de France, qui la bride en qualité d'Oncle; la Cour partagée de cœur & d'interêts entre ces deux Concurrences; un Duc d'Anguien, qui embraſſe le parti de la Reine, pour être préferé dans la faveur, & dans les emplois, au Duc d'Orleans, ſuſpect à cette Princeſſe; trois Miniſtres, créatures du Cardinal de Richelieu, qui demandent la Régence pour celle, que leur Maître avoit cruellement perſécutée; mais plûtôt

tôt pour ſauver le débris de leur autorité mourante, que par un véritable repentir du paſſé ; un Duc de Beaufort entré ſi avant dans les bonnes graces de la Reine, qu'il ſembloit être le ſeul, qui pût ouvrir aux autres la porte des honneurs & des charges ; un Evêque ambitieux, qui aſpiroit au Cardinalat, & à la direction univerſelle des affaires ; mais deſtitué de toutes les conditions requiſes pour gouverner en chef ; enfin, quantité de prétendans, qui ſe faiſoient un ſi grand mérite d'avoir été maltraitez du Roi, ou du Cardinal de Richelieu, qu'ils ſe croyoient en droit d'obtenir toutes les récompenſes, dont leur préſomption repaiſſoit leur attente. Voilà préciſément ce que contient la premiere Scene.

La mort de LOÜIS XIII. ouvre la ſeconde, où nous voyons

une chose, qui ne s'étoit peut-être jamais faite en France, où la volonté Royale est plus respectée qu'en nul autre Etat Monarchique. C'est que le Parlement de Paris, qui, par son institution, est dépositaire & le gardien de toutes les loix fondamentales de l'Etat, & qui ne tient sa jurisdiction que de la main du Roi, ainsi que tous les autres Tribunaux du Royaume, cassa la *Déclaration*, par laquelle LOÜIS XIII. qui avoit toûjours crû la Reine incapable de toutes sortes d'affaires, & trop passionnée pour l'Espagne, établissoit un *Conseil de la Régence*, comme pour la mettre en tutelle. Témoignage, que tout cede à la faveur, & à l'interêt, & que c'est bien en vain, que les Princes les plus absolus se flattent de l'esperance d'être obéïs après leur mort, quand ils n'ont pas pris soin de se faire

faire aimer durant leur vie. Mais ce qui ne paroîtra pas moins surprenant, c'est que le principal Auteur de cette *Déclaration* injurieuse, qui outre cela avoit essayé avec Monsieur de Chavigny, de faire associer le Duc d'Orleans à la Régence, fut choisi par la Régente, pour être Chef de son Conseil, à l'exclusion de l'Evêque de Beauvais, qu'elle avoit désigné, quelque tems auparavant, pour son premier Ministre, & nommé, depuis, au Cardinalat; de Monsieur de Château-neuf, qui outre qu'il avoit été ennemi déclaré du Cardinal de Richelieu, s'étoit particulierement attaché à elle, avant qu'elle fût en autorité; & de Monsieur des Noyers, qu'elle avoit promis de rappeller, deux heures après la mort du Roi, à la Cour, d'où il s'étoit retir pour se faire ôter du *Conseil d' Régence.*

La troisiéme Scene commence au retour en France de la Duchesse de Chevreuse, que l'on peut appeller, par une comparaison très-juste, la Pénélope de notre siécle, soit qu'on la regarde du côté de ses Amans, & de ceux de sa fille [a], *matre pulchrâ filia pulchrior* [b]; ou du côté des partis qu'elle forma pour faire chasser le Cardinal Mazarin. Cette Dame, qui avoit possédé toute la faveur & toute la confiance de la Reine avant son éxil, revenoit à la Cour, comme une personne, dont la présence devoit décider de la bonne ou de la mauvaise fortune de ceux qu'elle y trouveroit établis. Elle croyoit bien, que l'Evêque de Beauvais, à qui tout le monde faisoit ombrage, lui avoit

Aujourd'hui Abbesse de Joüars.
at. od. 16. lib. 1.

avoit rendu, ainſi qu'à Monſieur de Château-neuf, de très-mauvais offices auprès de la Reine; mais elle ne pouvoit croire, que tout cela eût été capable de la détruire dans l'eſprit de ſa Maîtreſſe; ou du moins elle préſumoit tant de ſa dextérité, & même de ſes charmes, quoique le tems les eût fort effacez, qu'elle ſe promettoit de triompher hautement de tous ſes ennemis. De ſorte qu'elle eut grand ſujet d'être ſurpriſe, à ſon arrivée, lors qu'allant ſaluer la Reine, de qui elle attendoit mille careſſes, la Reine lui dit, que pour ne point donner de ſoupçon aux Alliez de la France, il falloit qu'elle allât faire un tour à la Campagne. Ce revers apprend aux Favoris, qu'il y a bien de la difference entre l'amitié perſonnelle des Rois, & leur amitié d'office; & que ſi leur perſonne ſouffre quelquefois un com-

pagnon, leur office de Roi n'en souffre jamais [a]. Madame de Chevreuse avoit été la compagne de la Reine dans sa persécution, mais cela ne lui donnoit aucun droit de le devoir être dans sa Régence, où il faloit faire le jaloux personnage de la Majesté. Peut-être que si la Duchesse eût suivi le sage conseil, que son ami lui donnoit, de ne point témoigner, qu'elle fût revenuë avec dessein de gouverner la Reine, qui avoit dans l'autorité souveraine des pensées fort éloignées de celles qu'elle avoit euës dans l'adversité, elle auroit pû réüssir à la ruine du Cardinal, & au rétablissement de Monsieur de Château-neuf, son ancien adorateur. Quoi qu'il en soit, si du commencement

[a] *Antoine Perez dans la 68. & la 71. de ses secondes lettres.*

cement l'Evêque de Beauvais eût voulu s'entendre avec elle, & avec ce vieux Magiſtrat, qui étoit homme d'expérience, & propre à ſoûtenir le poids des affaires; il eſt certain, que le Cardinal auroit trouvé mille difficultez à les ruiner tous trois; & que ſi Monſieur de Château-neuf fût entré dans le Miniſtere, du conſentement de Monſieur de Beauvais, ce bon Prélat y auroit eu beaucoup de part, ou du moins n'auroit pas été fruſtré du Chapeau de Cardinal. Mais comme il ne ſe connoiſſoit point, & qu'il ne trouvoit pas grand eſprit au Cardinal Mazarin, à cauſe qu'il n'entendoit pas les Matiéres Bénéficiales, il négligea pluſieurs précautions, qu'un plus habile homme d'Etat auroit jugées très-neceſſaires.

La derniére & la principale Scene de ces Mémoires eſt celle de *la*

Fronde, dont Monsieur de la Rochefoucault nous fait une peinture tout-à-fait naturelle ; car, à mon avis, toutes les piéces, qui suivent, sont de différentes mains ; & cela se peut remarquer à l'inégalité du stile, qui n'est pas si nerveux, si sentencieux, ni même si ressemblant à celui de Tacite, dont ce Duc étoit grand imitateur. Ce n'est pas à dire néanmoins, que ces Rélations ne soient bien écrites, & ne contiennent aussi des faits historiques très-curieux : tout ce qui me semble y manquer, est, que souvent ces faits ne sont pas assez circonstanciez, ni même raportez éxactement selon l'ordre des tems. Mais pour remédier à ce défaut, qui ôte un grand jour à la narration, il faudroit avoir eu en main les Journaux de ceux, qui ont été les principaux Acteurs de cette Scene ; ce qui n'est pas

facile à trouver, parce que, dit notre Duc, ceux qui ont causé les mouvemens passez, ayant agi par de mauvais principes, ont pris soin d'en dérober la connoissance, de peur que la postérité ne leur imputât d'avoir sacrifié à leurs interêts la félicité de leur patrie. Ajoûtez à cette raison, que des Courtisans & des gens d'épée ne sont pas capables de toute la justesse, ni de tout l'arangement, dont se picquent nos Ecrivains de profession.

Au reste, je ne doute presque point, que les *Mémoires de la Régence*, ne soient de ce Duc, quoique l'Auteur de la lettre, qui est au devant des *Réflexions* ou *Maximes Morales*, dise, qu'il *se défie presque toûjours de l'opinion publique, & que c'est assez qu'elle fasse present d'un livre à quelqu'un, pour avoir une juste raison de n'en rien*

croire......... Que la réputation du Duc est établie dans le monde par tant de meilleurs titres, qu'il n'auroit pas moins de chagrin de sçavoir que ces Réflexions *sont devenuës publiques, qu'il en eut lorsque les* Mémoires, *qu'on lui attribuë, furent imprimez.* Car on peut répondre à cela, que Monsieur de la Rochefoucault ne fut fâché de l'impression de ces Mémoires, que parce qu'il sçavoit qu'il en étoit le véritable Auteur, & que les véritez odieuses qu'il y dit lui attireroient la haine des Grands, qui y sont intéressez, & particuliérement de Monsieur le Prince, & de Madame la Duchesse de Longueville, dont il fait des portraits, qui leur ressembloient trop, pour leur être agréables. Celui de la Duchesse est inimitable, & je ne crois pas qu'on puisse rien dire en douze lignes, qui signifie, ni qui instrui-

ſe davantage. *Plus intelligitur, quàm pingitur.* L'Auteur eſt auſſi très-beau, & nous montre un Capitaine revêtu de toutes les vertus & de tous les vices d'Aléxandre; un homme extrême en tout, & qui n'avoit rien de médiocre, ni dans l'eſprit, ni dans les mœurs; en un mot, un ſujet ſi mêlé, qu'on ne le ſçauroit, ni trop loüer, ni trop blâmer. Au reſte, pour faire juſtice à la mémoire de ce Prince, qui diſoit de ſi bonne foi, qu'il étoit entré en priſon le plus innocent de tous les hommes, & qu'il en étoit ſorti le plus coupable [a]; j'ajoûterai à ſon portrait, que par la victoire de Rocroy, où il renouvella au bout de cent ans dans le nom de *Bourbon* & d'*Anguien* les trophées

[a] *Dans ſon Oraiſon funébre par Monſieur l'Evêque de Meaux.*

trophées de la bataille de Cérisolles [a], il mérita, que la France n'eût pas regret de l'avoir mis au monde, d'autant que le bien qu'il fit alors à l'Etat, par ce merveilleux coup d'essai, & par la prise de Thionville, qui en fut le digne prix, peut entrer en compensation pour tous les maux, que sa retraite aux Païs-Bas causa depuis à sa patrie.

Quant à l'inimitié, qui se mit entre le Prince de Condé & le Cardinal Mazarin, qui lui avoit de si étroites obligations, c'est ce qui arrive tous les jours parmi les Grands.

[a] *Gagnée par François de Bourbon, Comte d'Anguien, le 14. d'Avril 1544. Victoire qui nous acquit la Ville de Carignan & tout le Montferrat, excepté Casal. Ce Comte étoit frére aîné de Loüis Prince de Condé, & puisné d'Antoine, pere d'Henri IV.*

Grands. Car celui, qui a obligé, veut d'ordinaire se réserver un droit de supériorité sur la personne obligée, & celle-ci, au contraire, voyant que la reconnoissance lui est onéreuse, ne tarde guére à se lasser de sa dépendance, & à secoüer un joug, que l'amour propre fait regarder comme une tirannie. Et voilà sur quoi le Cardinal forma la résolution de se passer dorenavant de la protection de ce Prince, & de rechercher pour appui l'alliance de Messieurs de Vendôme, de tout tems ennemi de la Maison de Condé. Monsieur de la Rochefoucault remarque aussi, que leur aliénation prit origine de l'extrême familiarité qu'ils avoient euë ensemble; ce qui enseigne aux Grands, & sur tout aux personnes qui sont dans le Ministére, à vivre resserrez, & à fuir comme l'écueil de leur fortune & de leur réputation,

putation, la communication assiduë, qu'Antoine Perez a bien raison d'appeller *un espion privilégié* [a], qui les fait voir tout entiers, & par conséquent, toûjours mépriser.

Si le Duc de Beaufort eût été de l'humeur & du sentiment de Monsieur de Turenne, qui disoit, que la plus belle femme du monde ne méritoit pas, qu'un homme d'esprit perdît un mois de tems auprès d'elle [b]; il ne se fût jamais embarqué dans l'amour de Madame de Montbazon, qui le broüilla irréconciliablement avec toute la Maison de Monsieur le Prince au sujet de Madame de Longueville; ni dans les intrigues de Madame de Chevreuse contre le Cardinal, qui lui firent perdre non seulement

l'estime

a *Dans ses lettres Espagnoles.*

b *Vie de Monsieur de Turenne.*

l'estime de la Reine, qui l'avoit crû le plus honnête homme de France, mais encore sa fortune & la liberté.

La grande liaison, que le Coadjuteur de Paris, qui, depuis, fut le Cardinal de Rets, avoit avec Madame de Chevreuse, ne lui fut pas moins fatale qu'au Duc de Beaufort & à Messieurs de Château-neuf & de la Châtre ; & c'est ce qui donna lieu aux railleurs de ce tems-là de comparer cette Duchesse au *Cheval Sejan*, dont tous les maîtres avoient eu une fin malheureuse. Au reste, le portrait de ce Prélat est trop chargé, & si Monsieur de la Rochefoucault en eût dit moins de mal, les désintéressez en auroient pû croire davantage. Je ne me mêlerai pas de justifier la conduite du Coadjuteur, qui véritablement se laissa trop emporter à son dépit, après que la Régente eut méprisé ses offres & ses avis dans une conjoncture très-fâcheuse,

cheuſe, où ſon ſervice pouvoit être fort utile; mais je rendrai témoignage à la verité, ſi je dis, que ſon plus grand crime étoit d'avoir un eſprit & un crédit, qui donnoient de l'inquiétude au Cardinal, dont la fortune étoit alors bien ébranlée.

La Rélation intitulée, *la priſon des Princes*, décrit agréablement les artifices, dont le Prince de Condé ſe ſervoit auprès des *Frondeurs*, pour tenir dans la crainte & dans la ſoumiſſion le Cardinal, qui ſongeoit à marier une de ſes niéces avec le Duc de Mercœur; & pareillement ceux, que ce Miniſtre, qui avoit paſſé toute ſa vie à l'école de la diſſimulation, employoit ſous le maſque d'une foibleſſe affectée, pour ſe défaire d'un protecteur, dont les prétentions n'avoient plus de bornes. Ce qu'il y a de ſingulier en cette affaire, c'eſt que comme Monſieur

le

le Prince s'étoit réconcilié avec les *Frondeurs*, pour détruire le Cardinal, ou du moins pour faire sa condition meilleure avec lui, par le moyen d'un parti, dont le peuple épousoit aveuglément les sentimens & les interêts; le Cardinal lui rendit le change en se réconciliant lui-même avec la *Fronde*, après que son concurrent eut éclaté publiquement contre le Duc de Beaufort & le Coadjuteur, lesquels il accusoit au Parlement de l'avoir voulu faire assassiner sur le Pont-neuf. Réconciliation, qui fut le commencement de tous les malheurs de Monsieur le Prince, puisqu'elle causa son emprisonnement, par l'habileté de Madame de Chevreuse, qui en surmonta toutes les difficultez.

Mais ce qui montre, que la Fortune se jouë de toute la prudence des hommes, & que les mesures les mieux prises sont souvent les plus malheu-

malheureuſes, c'eſt que le Cardinal ayant fait transférer de Marcouſſy au Havre-de-Grace Meſſieurs de Condé, de Conty, & de Longueville, dont les *Frondeurs* vouloient ſe rendre les maîtres, ſoit pour les perdre tous trois, ou pour avoir la gloire de leur donner la liberté, en vûë de les engager par un ſi bon ſervice à ôter la Régence à la Reine; les *Frondeurs*, qui ſe virent fruſtrez de leur eſpérance par le tranſport de ces Princes en un lieu plus ſûr & plus éloigné, & qui depuis qu'ils s'étoient réconciliez ſecrettement avec le Cardinal, feignoient, de concert avec lui, d'être toûjours ſes ennemis jurez, ſe ſervirent adroitement de cette feinte, pour le ruiner tout de bon, ſans qu'il en prît ombrage. De ſorte que peu de tems après, les Princes furent délivrez, & le Cardinal obligé de ſortir du Royaume, où il couroit riſque d'être immolé

à

à la haine du Parlement & du peuple.

Cette Préface seroit trop longue, si j'entrois dans le détail de toutes les autres intrigues, qui sont rapportées dans ces Mémoires. Ce que j'en ai mis ici en extrait, est un assez bel échantillon pour faire juger de tout le reste. C'est pourquoi, je finis par une réflexion du Cardinal de Richelieu, qui ne quadre pas moins bien à la Régence d'Anne d'Autriche, qu'à celle de Catherine & de Marie de Medicis. « Pendant que ces Reines, « dit-il, ont eu part au gouvernement « de l'Etat, & qu'à leur ombre di- « verses femmes se mêloient des affai- « res, il s'en est trouvé de puissantes « en esprit & en attraits, qui ont fait « des maux indicibles, leurs charges « leur ayant acquis les plus qualifiez « du Royaume & les plus malheu- « reux, qui les servant selon leurs « passions ont souvent desservi ceux, « qui

„ qui ne leur étoient point agréa-
„ bles, parce qu'ils étoient utiles à
„ l'Etat „ [a]. Paroles, dont les Lecteurs habiles sçauront bien faire l'application aux Duchesses de Longueville, de Chevreuse, de Montbazon, & de Châtillon, qui ont la meilleure part à ces Mémoires. Adieu.

[a] *A la fin du chapitre 8. de la seconde partie de son Testament politique.*



TABLE

DES PIECES, contenuës dans le premier Tome de ces

MEMOIRES.

CE

MEMOIRES
DE LA
MINORITÉ
DE
LOUIS XIV.

MEMOIRES DE MONSIEUR de la Chaſtre, contenans la fin du Regne de Loüis XIII. & le commencement de celui de Loüis XIV.

IL eſt bien difficile de paroître prudent, lorſqu'on eſt malheureux. Comme la plûpart du monde ne s'attache qu'à l'apparence des choſes, l'événement ſeul regle leurs jugemens : & jamais un deſſein ne leur paroit bien formé ni bien ſuivi, lorſque l'iſſuë n'en eſt pas favorable. Dans les diſgraces, qui me ſont arrivées depuis un an, j'ai reçû cet accroiſſement de douleur, de voir mes plus paſſionnez amis me blâmer en me plaignant, & ſans éplucher davantage mes actions, m'ac-

cuser d'avoir été, par mon peu de conduite, l'auteur de ma ruïne [a]. Ce seroit une présomption trop grande à moi de croire, que je n'aye point commis de fautes, dans le tems que j'ai demeuré à la Cour, puisque les plus rafinez Courtisans se trouvent quelquefois embarassez en des rencontres, où quelque adroits & souples qu'ils soient, il leur arrive des accidens, dont ils ne se peuvent bien retirer. J'avouë, que je puis avoir failli, soit manque d'experience, soit en ne contraignant pas assez mon naturel, ennemi de toutes sortes de finesses. Lorsque je suis venu auprès du feu Roi, j'y ai apporté un esprit mal propre aux fourbes & aux bassesses, & qui a toûjours fait profession d'une franchise trop ouverte. J'ai trouvé ce train de vie assez honnête pour le continuer depuis, & quoique j'aye apparemment reconnu, que ce n'étoit pas là le chemin de faire fortune, j'ai préferé la satisfaction de ma conscience, une reputation sincere, & l'acquisition de quelques amis, gens d'honneur, aux dignitez, & aux avantages, que j'aurois pû

a Ita se res habet, ut plerumque, quod accidit, id etiam meritò accidisse videatur, & casus in culpam transeat. *Paterc. hist.* 2.

pû esperer en faisant l'espion, ou en joüant le double, & promettant en même tems aux deux partis. Dans cette maniere d'agir, que j'ai observée, je me suis peut-être découvert trop librement, & d'ailleurs je me suis attaché trop fermement à mes amis, quand ils ont été en mauvaise posture; & c'est en ces deux points, que je puis avoir principalement manqué : mais je crois, que de telles fautes paroîtront excusables aux personnes de probité [a], & que le fondement en est trop bon pour avoir des suites condamnables.

Voilà, sans rien déguiser, tous les crimes dont je me trouve coupable. Et pour le montrer plus clairement, je déduirai en peu de paroles, & fort veritablement, tout ce qui s'est passé de plus considerable dans les derniers tems que j'ai été à la Cour, parce qu'encore que mes interêts soient fort éloignez de ceux de l'Etat, les affaires generales les plus importantes ont eu quelque liaison avec les miennes particulieres.

Quelque tems après la naissance de notre

[a] Agnosco crimen, amplector etiam; quid enim honestius culpâ benignitatis? *Plin. ep.* 28. *lib.* 7.

tre Roi Loüis XIV. voyant qu'il n'y avoit rien à esperer pour moi, tant que le Cardinal de Richelieu seroit tout-puissant, parce que je ne pouvois m'assujettir servilement auprès de lui [a], & que d'ailleurs j'avois beaucoup d'alliances & de liaisons d'amitié, qui lui pouvoient être suspectes, je crus que je devois songer à prendre quelque autre parti, qui pût un jour relever ma fortune; & dans cette pensée, je n'en trouvai point de plus juste ni de plus grande esperance, que celui de la Reine, parce que le Roi son mari étant très-mal sain, & ne pouvant apparemment vivre jusqu'à ce que son fils fût en âge de majorité, la Regence devoit infailliblement dans peu d'années [b] tomber entre les mains de cette Princesse, de qui les adversitez presque continuelles, souffertes avec grande patience, avoient élevé l'estime à un si haut point, qu'on la croyoit la meilleure & la plus douce personne du monde, & la plus incapable d'oublier ceux, qui se seroient attachez à elle dans sa

a *On ne s'avance à la Cour qu'autant qu'on y sçait faire l'esclave.* Nobiles, quanto quis servitio promptior, opibus & honoribus extolluntur. *Tac. Annal.* I. b Ingruentium dominationum provisor, consiliis ejus implicari. *Tac. Ann.* 12.

sa disgrace. Ces belles qualitez me charmerent, & de plus je jugeai qu'il y avoit de l'honneur de se jetter de son côté, dans un tems, où l'absolu pouvoir de son persecuteur faisoit éviter son abord à toutes les personnes foibles & interessées [a], & par un excès de tirannie, ne laissoit presque dans sa maison que des traitres, ou des gens, que leur stupidité rendoit exempts de soupçon, & incapables de la servir en quoi que ce fût [b]. Je lui voüai donc dès ce tems-là mes services, & l'en fis assurer par Mademoiselle de S. Loüis (à present Madame de Flavacourt) & par Monsieur de Brienne. Les réponses obligeantes, qu'elle leur fit pour moi, m'y engagerent encore davantage, si bien que depuis je me resolus à ne songer jamais à aucun avantage dans la Cour, que quand elle seroit en état de m'en departir, ou quand je croirois lui pouvoir être plus utile dans une autre charge, que celle de Maître de la Garderobe du Roi, que j'avois alors. Je vécus dans ce sentiment jusqu'à la mort du Cardinal, après laquelle

[a] Alii occursum ejus vitare, quidam salutatione reddita statim averti. *Ann.* 4. [b] Qui sortem miserabantur, remoti fictis caussis : etiam libertorum si quis incorrupta fide, depellitur. *Ann.* 12.

laquelle ceux qui s'étoient le plus éloignez de la Reine, se pressant à lui faire de nouveau leur cour [a], il n'est pas fort étrange, que m'étant donné dès auparavant entierement à elle, je cherchasse avec soin les occasions de lui témoigner mon zele. Il s'en presenta une incontinent, laquelle j'embrassai avec grande joye, & la lui ayant fait proposer par Monsieur de Brienne, & lui ayant ensuite parlé moi-même, elle la jugea avantageuse pour son service, & m'en remercia en des termes, qui redoublerent ma passion pour ses interêts, & accrurent mes esperances. Cette occasion fut l'achât de la charge de Colonel General des Suisses, dans laquelle je ne regardai ni la grande somme d'argent, que j'y employois, ni beaucoup d'autres considerations, que me pouvoit faire naître la vûë d'une femme & de trois enfans, dont la ruïne étoit inévitable, si par ma mort ma charge se perdoit sans recompense. Je lui sacrifiai donc sans regret toute ma famille, & soit que mon procedé plein de franchise lui plût; soit qu'elle jugeât, que je la pouvois utilement servir, elle redoubla dès lors son bon visage & ses civilitez

[a] Lætantes ut fermè ad nova imperia. *Ann.* 2.

litez pour moi, & parla de moi à ses plus confidens, comme d'un homme qui lui étoit absolument dévoüé, & dont elle faisoit état pour sa fidelité, ordonnant particuliérement à Monsieur l'Evêque de Beauvais, qui avoit alors son secret, de me communiquer librement les choses, qui seroient de son service. Ce fut presque en ce même tems, que Mr de Beaufort revint d'Angleterre: car sitôt que le Cardinal fut mort, Monsieur l'Evêque de Lisieux, par ordre de la Reine, lui écrivit de s'en revenir; & lui, sans prendre d'autres précautions, partit à l'heure même, & mettant pied à terre en France, m'écrivit par un Gentilhomme nommé Droüilli, une lettre fort pleine de confiance, par laquelle il me prioit de le servir en ce que je pourrois auprès du Roi, & ajoûtoit, que Monsieur de Montresor (qu'il sçavoit être mon cousin germain, & mon principal ami, & qui étoit le sien fort particulier) l'avoit assuré, que je m'y porterois avec beaucoup de joye. Tout ce que je crus devoir répondre à Droüilli, fut, que Monsieur de Beaufort me faisoit trop d'honneur, de se fier en moi, & que je le conjurois de me dire en quoi je lui pourrois être utile, lui protestant, que j'executerois ce qu'il

ſouhaiteroit de moi, peut-être avec peu de credit, mais au moins avec beaucoup de paſſion & de fidelité. Sur cela il me témoigna, que Monſieur de Beaufort eût bien deſiré, qu'avec quelque autre de ſes amis je me fuſſe chargé de déclarer directement au Roi ſon retour dans le Royaume; mais en même tems il m'apprit, qu'ayant porté à Monſieur de Brienne une lettre qu'il avoit pour lui, où Mr de Beaufort le prioit de la même choſe que moi, ce bon ſeigneur, meilleur courtiſan que je n'euſſe peut-être été, lui avoit dit, que le moyen de ruiner ſes interêts, étoit de prendre le biais qu'il lui propoſoit: que pour lui, qui ſçavoit mieux l'air du monde, qu'un homme qui venoit d'outre-mer, il étoit d'avis d'en parler aux Miniſtres, & qu'il partoit à l'heure même pour les aller trouver. Voyant l'affaire en ces termes, je lui dis, qu'il n'étoit plus tems de conſulter, & que les Miniſtres ayant connoiſſance du retour de Monſieur de Beaufort, il falloit attendre ce qu'ils feroient en cette occaſion, & ne pas entreprendre ſans une negociation auprès du Roi, laquelle les picqueroit & les rendroit ſes ennemis: que pour moi, je m'en retournois à S. Germain où étoit le Roi, & que ſi je voyois

voyois jour de m'employer, je n'y perdrois pas un moment. Si-tôt que je fus à Saint Germain, je passai chez la Reine, & lui croyant apprendre cette nouvelle, je trouvai qu'elle en étoit déja bien instruite. J'ai sçû depuis, que ç'avoit été par Monsieur de Lisieux. Quelque tems après, Messieurs de Sully, de Rets, de Fiesque, de Chabot, & moi, allâmes voir à Anet ce nouveau revenu; & ce fut dans ce voyage, que je me liai plus particuliérement d'amitié avec lui: car auparavant j'y avois eu peu d'habitude, & même en quelques rencontres je m'étois trouvé dans des interêts contraires aux siens. Comme à mon gré, la plus grande marque d'estime & de bonne volonté est la confiance, ce fut par là que je me laissai gagner par lui. Il me témoigna de m'être obligé de la franchise, avec laquelle j'avois parlé à Droüilli, m'entretint de ses interêts à cœur ouvert, & me discourut ensuite sur l'état present de la Cour, non pas en des termes extrémement polis, n'étant pas naturellement fort éloquent; mais au moins avec des sentimens si beaux & si nobles, que je pûs remarquer aisément, qu'il avoit beaucoup profité en Angleterre dans la conversation de quelques Seigneurs, qu'il

y avoit frequentez. Mais ce qui m'attacha davantage à lui, furent deux choses: l'une, l'étroite union que je sçavois qu'il avoit avec Monsieur de Montresor, dont les interêts ont toûjours été les miens; & l'autre, la passion extraordinaire qu'il me fit paroître pour le service de la Reine. Comme c'étoit un parti, auquel je m'étois absolument rangé, ce fut cette derniere consideration, qui emporta la balance, & ç'a été la même, qui m'a toûjours engagé depuis avec lui: mais c'est une chose, que l'on connoîtra plus visiblement dans la suite de cette narration, qu'il faut que je reprenne de plus haut, afin de la rendre plus exacte.

Après la mort du Cardinal, toute la France s'attendoit à voir un changement entier dans les affaires: car comme ce Ministre ne subsistoit auprès du Roi, que par la terreur, on crût, que cette raison étant finie avec lui, la haine de Sa Majesté éclateroit sur tout ce qui resteroit de sa famille, & de sa cabale [a]. Mais ces esperances, qui flattoient beaucoup de personnes, ne durerent pas long-tems, &

[a] Metus & terror infirma vincula charitatis, quæ ubi removeris, qui timere desierint, odisse incipient. *In Agricola.*

&on vit peu de jours après avec étonnement sa maison maintenuë dans ses dignitez, & ses dernieres volontez suivies entierement, hormis en un seul point, qui fut l'échange des charges de Surintendant des mers, & de General des Galeres, qui furent données, la premiere au Duc de Brezé, & la derniere au petit de Pont-Courlay, Duc de Richelieu; quoique le Cardinal en mourant eût demandé le contraire, & eût destiné la charge de l'un pour l'autre. Je ne parlerai point ici des querelles, que cette affaire excita entre Madame la Duchesse d'Aiguillon & le Maréchal de Brezé, qui dit contre elle tout ce que la rage lui suggera; & dirai seulement, que l'ancienne familiarité du Maréchal avec le Roi lui apporta cet avantage, sans l'aide de personne. Mais quoique cette disposition des plus belles charges du Royaume, & des plus beaux Gouvernemens, semblât bizarre à tous ceux qui la considererent; & que le Gouvernement de Bretagne donné au Maréchal de la Meilleraie, à qui nous le verrons quitter assez foiblement quelque tems après, parût aussi fort extraordinaire, on fut beaucoup plus surpris de voir le Cardinal Mazarin, & Messieurs de Chavigni & de Noyers, seuls dans le

Conseil étroit du Roi : je dis seuls, parce qu'encore qu'en apparence le Chancelier, le Surintendant Bouthillier, & les deux autres Secretaires d'Etat, de Brienne, & de la Vrilliere, fussent presens à toutes les déliberations, il est certain, que le secret étoit pour les trois premiers, & qu'outre ce grand Conseil, où se trouvoient tous ceux que j'ai nommez, une fois ou deux la semaine ; comme eux trois demeuroient assidûment à Saint Germain, ils en tenoient tous les jours un pour le moins avec le Roi, où se resolvoient les principales choses. Dès que leur Protecteur fut mort, se voyant appellez au Ministere, ils jugerent, que le seul moyen d'y subsister étoit de n'avoir point de desunion ensemble, & de travailler d'un commun accord en tout ce qui se presenteroit. Mais quelque resolution qu'ils en eussent faite, leurs premieres actions, & la difference de leur conduite firent connoître aussi tôt leur division secrete [a]. Le Cardinal Mazarin & Mr de Chavigni joints de tout tems ensemble [b], s'unirent encore plus étroitement

a Arduum est, eodem loci potentiam & concordiam esse. *Ann.* 4. b Pari in societate potentiæ concordes. *Ann.* 13.

nent en cette conjoncture ; & comme le dernier n'ignoroit pas l'aversion, que le Roi avoit pour sa personne, il crut, que rien ne le pouvoit maintenir, que d'attacher ses interêts inseparablement à ceux de l'autre, qui entrant nouvellement dans les affaires, auroit long-tems besoin de lui, pour être instruit. Leur methode, pour s'introduire dans l'esprit du Roi, fut de témoigner un desinteressement general de toutes choses, & même d'affecter de dire, l'un, que son plus grand desir eût été d'aller en Italie ; & l'autre, de se retirer de l'embaras de la Cour, pour vivre avec plus de repos, & moins de traverses [a]. Après ce premier fondement, ils songerent à s'acquerir des gens qui prônassent leurs actions auprès du Roi, & essayassent de lui persuader, que la grande dépense, qu'entretenoit le Cardinal, étoit un effet de son humeur, qui n'avoit nul attachement à l'argent, & une dépense qu'il avoit cruë necessaire en la place qu'il tenoit de Premier Ministre. Ils firent pour ce sujet revenir à la Cour le

[a] Negotia urbis, populi accursus, multitudinem adfluentium increpat, extollens laudibus quietem & solitudinem, quis abesse tædia & offensiones. *Ann.* 4.

le Commandeur de Souvré, qui par la nourriture, qu'il avoit prise auprès du Roi, s'étant acquis une parfaite connoissance de son naturel [a], leur parût capable de les bien servir; quoique depuis le siege de la Rochelle, le feu Cardinal, craignant son esprit, l'eût éloigné de la Cour, n'ayant pas oublié les biais de s'insinuer auprès du Roi, il rentra dans peu de jours en une assez grande familiarité, pour s'y rendre utile à ceux qui l'employoient.

Mais outre ce premier émissaire, leur façon de vivre, libre & magnifique, la profession qu'ils faisoient de vouloir obliger toutes les personnes de condition, & particulierement de songer à la delivrance des prisonniers, & au rappel des exilez, leur acquirent pour amis, ou du moins pour complaisans, & pour approbateurs, la plus grande partie de la Cour, & entr'autres Messieurs de Schomberg, de Lesdiguieres, de la Rochefoucault & & de Mortemar. Je ne parle point de Monsieur de Liancourt, car ayant été de tout tems ami intime de Monsieur de Chavigni, & fort particulier du Cardinal

[a] Peritia morum. *Ann.* I. Cogitationum principis peritus. *In Agricola.*

nal, il n'eſt pas étrange, qu'il demeurât dans le même train de vie. Le petit Mr de Noyers avoit le même but qu'eux de s'introduire dans l'eſprit de ſon Maître, mais ſa methode étoit toute contraire; au lieu que les deux premiers affectoient la ſplendeur & l'éclat, lui ſe maintenoit dans une vie baſſe & obſcure; & tandis que les autres recevoient les compagnies, & paſſoient une partie du jour & les ſoirées entieres à joüer, & à ſe divertir, lui s'enfonçoit plus que jamais dans le travail, & ne bougeoit preſque de ſa chambre à écrire, hors les heures qu'il employoit à prier Dieu, ou à demeurer auprès du Roi, avec qui ſa charge de Secretaire d'Etat de la guerre lui donnoit des matieres d'entretien plus agreables que les autres. Car au lieu que les grandes negociations peſoient à ce Prince, le tracas & la diſcuſſion des troupes ſembloient être ſes ſeules affaires, tant il prenoit plaiſir à retrancher quelque choſe aux Officiers, & à parler du détail de toutes les charges, dans la diſpoſition deſquelles il lui ſembloit, que paroiſſoit principalement ſon pouvoir. La profeſſion de devotion, que faiſoit hautement Mr de Noyers, lui avoit donné outre cela une familiarité avec le Roi, que les autres ne

ne possedoient pas; car il étoit de toutes ses prieres, & souvent dans son Oratoire, après lui avoir aidé à dire son Office, ils avoient de longues conferences. Le Roi lui ayant voulu faire un don de cent ou deux cens mille écus sur une certaine affaire, il ne l'accepta qu'à condition de l'employer au bâtiment du Louvre, & cette preuve de son desintereſſement fit un grand effet dans l'esprit de Sa Majesté. Les prisonniers, ni les exilez, ne trouvoient point de protecteur ni d'intercesseur en lui, & tout ce qu'il faisoit pour ne se pas charger de la haine publique, étoit d'assurer qu'il ne s'opposeroit point à la bonne volonté du Roi pour eux. Il avoit en ce procedé deux intentions, l'une, de complaire au Roi, dont il sçavoit que l'humeur n'étoit pas naturellement portée à faire du bien : l'autre, de témoigner son respect pour la memoire du feu Cardinal, en ne voulant pas si-tôt contribuër au changement des choses qu'il avoit faites, & rejetter par là sur lui toutes les violences passées. Voilà quelle fut la premiere introduction de ces Messieurs, & leur maniere d'agir jusqu'à la fin de l'année 1642. de laquelle avant que de sortir, je dirai pour ce qui me touche, qu'ayant traité de ma charge, &

voyant

voyant que j'aurois principalement affaire de Monsieur de Noyers, comme Secretaire d'Etat de la guerre, je lui en parlai, & fus confirmé par lui dans le dessein de m'adresser moi-même directement au Roi, qui me reçut avec toutes les bontez possibles, & sans en prendre avis de personne, si ce que le Chancelier me dit en ce tems-là est veritable; & les deux autres ne m'y auroient pas favorisé, mais il ne les aimoit pas alors, & je ne sçai, si c'est de là que je dois prendre le premier fondement de la haine du Cardinal pour moi.

Au commencement de l'an 1643. ces deux Cabales voyant la santé du Roi s'affoiblir encore de jour en jour, & laisser peu d'esperance d'une longue vie, chacun crût devoir songer à prendre un appui, & comme ils n'étoient pas convenus en toutes les autres choses, ils ne s'accorderent pas aussi en celle-ci. Monsieur de Chavigni croyant que sa charge & son habitude auprès de Monsieur, & les derniers services, qu'il pretendoit lui avoir rendus après le Traité d'Espagne, lui devoient tenir lieu d'un grand merite envers son Altesse Royale, & qu'au contraire, la Reine le devoit toûjours haïr, comme le principal Ministre

de ſon ennemi, il fit pancher le Cardinal Mazarin du côté de Monſieur, & tous deux ſe mirent à travailler auprès du Roi, pour le faire revenir à la Cour. Et ſur ce ſujet il y a une particularité, qui d'abord ne ſemblera pas peut-être fort importante, mais qui a été de telle conſequence pour nous, que je puis dire, que c'eſt ce qui a commencé à nous perdre.

Après la priſe de Monſieur le Grand, le Traité d'Eſpagne étant découvert, il courut un bruit, que ç'avoit été par le moyen du Comte de Bethune. Monſieur ſembla donner force à cette fauſſeté, & l'avoüer tacitement, pouſſé à cela apparemment par la Riviere, qui crut ne ſe pouvoir mieux vanger de Monſieur de Montreſor durant ſon éloignement, ni mieux lui ôter tout chemin de rapprocher de ſon Maître, qu'en le faiſant auteur, ou du moins approbateur d'une ſi noire calomnie contre ſon meilleur ami. Cette médiſance dura peu de tems, & le feu Cardinal même, quoique peu ami du Comte de Bethune, en deſabuſa ceux qui lui en parlerent. Chacun peut juger combien un homme d'honneur doit être ſenſible à une ſi rude offenſe; mais l'autorité du Cardinal, qui protegeoit la Rivie-

re, l'exemptant des justes ressentimens, qu'on eût pû avoir, le maintint durant sa vie sans apprehension. Sa mort changea la face des choses, & la Riviere ne sçachant pas si son Maître seroit assez vigoureux, ou auroit assez d'amitié pour lui, pour le maintenir contre une Maison de consideration, & ne se voyant plus d'autre appui, il entra dans des frayeurs mortelles, & étant quelques jours après appellé à Paris par Monsieur de Chavigni, pour y traiter du retour de Monsieur, il ne pût jamais être persuadé de prendre ce chemin, qu'auparavant on ne l'assurât des ressentimens du Comte de Bethune. Monsieur de Chavigni, qui en avoit besoin, employa Monsieur de Liancourt, & parla lui-même ensuite au Comte de Bethune, qui se sentant offensé tout ce qu'un Gentilhomme le peut être, ne pût jamais être induit à lui donner sa parole pour un tems; si bien qu'à la fin on le lui fit commander par une lettre du Roi, que lui porta Varennes l'un de ses Ordinaires, qui empêcha bien l'effet de sa juste colere, mais ne fit qu'accroître une haine si équitable & si bien fondée. Peut-être que cette digression semblera un peu longue, mais on verra par la suite, qu'elle n'est pas hors de propos.

La Riviere étant enfin venu à la Cour, y traita avec l'aide des deux Miniſtres les interêts de ſon Maître ſi heureuſement, que peu de tems après on le revit auprès du Roi ſon frere en très-bonne intelligence, quant à l'apparence [a]. Pendant que ces deux Meſſieurs travailloient de cette ſorte de leur côté, Monſieur de Noyers prenoit d'autres briſées, & par l'entremiſe de Chandenier ſon ami intime, faiſoit aſſurer la Reine de ſon ſervice, & de ſon attachement inſeparable à ſes interêts : & après cette premiere declaration, il eut ſur le même ſujet quelques conferences avec Monſieur l'Evêque de Beauvais, dans leſquelles il s'ouvrit aſſez clairement des deſſeins de ſes collegues, qui lui donnerent belle matiere d'entretien en ce tems-là. Car voyant peu à peu la maladie du Roi s'augmenter, & Sa Majeſté leur ayant parlé quelquefois de la diſpoſition de ſon Royaume, ils porterent le Pere Sirmond, ſon Confeſſeur, à lui propoſer la Corregence pour Monſieur avec la Reine ; & dans ce même tems, ils furent tous deux à Paris, pour ſolliciter beaucoup de perſonnes du Parlement à ce même deſſein, & ſe ſervirent

[a] Manente in ſpeciem concordiâ. *Tac. hiſt.* 3.

virent de l'entremiſe du Preſident de Maiſons pour cet effet. Mais cette propoſition déplût ſi fort au Roi, qu'après l'avoir aigrement rebutée, & en avoir même dit quelque choſe à la Reine, il ne voulut plus entendre parler ſon Confeſſeur, & l'ayant fait renvoyer, ſous un autre pretexte, prit en ſa place le Pere Dinet.

Après cette premiere tentative, ces Meſſieurs ſe voyant abſolument exclus de leur prétention, prirent un autre biais, qui tomba plus dans le ſens du Roi, aſſez porté de ſon naturel à croire la Reine incapable de toutes ſortes d'affaires, & propoſerent cette même declaration, qui parut deux mois après, & qui auroit éclaté dès l'heure, ſi Monſieur de Noyers n'en eût diſſuadé Sa Majeſté. Il en fit avertir la Reine, à qui ce Conſeil de la Regence donna infiniment l'allarme. Et dans ce même tems, le Roi ayant eu la fievre, & ayant donné de l'apprehenſion aux Medecins, ceux qui ſçurent le particulier de la choſe, offrirent de nouveau leur ſervice à la Reine; & moi, (à qui elle avoit défendu quelque tems auparavant de demander à aller ſervir de Maréchal de Camp, me jugeant plus utile à ſon ſervice dans la Cour) je m'offris en cette occaſion, (ſi le Roi venoit à l'extremité)

tremité) d'aller avec le Regiment des Gardes Suisses me saisir du Palais, & empêcher que qui que ce fût y entrât jusqu'à ce qu'elle y fût arrivée. Cette proposition étant assez hardie & affectionnée ne lui deplût pas, & la reponse qu'elle y fit, témoigna qu'elle m'en sçavoit gré, & qu'elle me croyoit tout à elle. Quelque tems auparavant, le Cardinal & Monsieur de Chavigni porterent le Roi à la delivrance des Maréchaux de Vitri, & de Bassompierre, & du Comte de Cramail. Le moyen, dont ils se servirent en cette occasion, merite d'être écrit, comme étant assez plaisant; car ne voyant pas que le Roi y eût beaucoup d'inclination, ils le prirent par son foible, & lui representerent, que ces trois prisonniers lui faisoient une extrême dépense dans la Bastille, & que n'étant pas en état de faire cabale dans le Royaume, ils seroient aussi bien dans leurs maisons, où ils ne lui coûteroient rien. Ce biais leur reüssit, ce Prince étant preoccupé d'une si extraordinaire avarice, que tous ceux, qui lui pouvoient demander de l'argent, lui pesoient sur les épaules, jusques-là qu'après le retour de Treville, Beaupui, & des autres, que la violence du feu Cardinal l'avoit forcé d'abandonner lorsqu'il

qu'il mourut, il chercha une occasion de leur faire une rebufade à chacun, pour leur ôter l'esperance d'être recompensez de ce qu'ils avoient souffert pour lui. A la liberté des prisonniers, suivit le rappel de quelques exilez. Le Maréchal d'Estrées eut permission de revenir d'Italie, & Monsieur de Mercœur revint à la Cour, où ayant été introduit auprès du Roi par le Cardinal Mazarin, il parla pour son frere, & obtint pour lui la liberté d'y retourner aussi, comme il fit quelques jours après, avec un éclat, & une estime très-grande. Avant que d'aller voir les Ministres, il alla droit chez le Roi, qui le reçut avec des marques d'une amitié extrême, & un instant après son arrivée, l'entretint des affaires d'Angleterre, comme si c'eût été lui, qui l'y eût envoyé. Il accorda le même jour à Monsieur de Mercœur le retour de Monsieur de Vendôme en France, & vit aussi Madame de Vendôme, qu'il avoit renvoyée assez rudement, sans la vouloir voir, lorsqu'elle le vint trouver aussi-tôt après la mort du Cardinal.

La Reine fit paroître à ce retour beaucoup de bonne volonté pour Monsieur de Beaufort, témoigna s'interesser dans le traitement qu'il reçut du Roi, lui parla

avec

avec grande familiarité, & par l'estime, qu'elle en fit hautement, confirma ce qu'ellenous avoit dit au retour d'Anet, que nous venions de voir le plus honnête homme de France. Il est certain, quoiqu'il soit malheureux, qu'il a de très-bonnes parties, & que pour le cœur & la fidelité, peu de personnes se peuvent comparer à lui. Je ne dirai pas, qu'il ait toute la prudence qui se peut souhaiter, & je suis contraînt d'avoüer, qu'un peu de vanité & de feu de jeunesse lui fit faire à son retour des fautes notables. Peut-être que quelque jour, s'il plaît à Dieu, je le pourrai voir en état de le faire souvenir d'un discours, que je lui tins un jour, lui disant qu'en la posture, où il se voyoit, il ne falloit pas s'amuser aux bagatelles des femmes, & que la partie des Heros devoit être sa principale. S'il en eût usé de cette sorte, il ne se fût pas fait des ennemis puissans, qui enfin ont beaucoup contribué à sa perte : mais c'est un défaut assez ordinaire aux personnes de son âge, de se laisser emporter au dépit & à l'amour. Sans particulariser les choses davantage, le dépit de Madame de Montbason contre Monsieur de Longueville, & le sien contre Madame sa femme, firent, que rencontrant son interêt

terêt dans la passion de celle qu'il aimoit, il se porta à des actions un peu inconsiderées; & ayant desobligé Monsieur d'Anguien, il le jetta dans le parti du Grand Maître contre lui. Il se fit un autre ennemi en ce tems-là, mais ce fut par un trait de generosité & de fermeté; car faisant profession d'être ami intime de Messieurs de Bethune & de Montresor, il ne voulut pas même saluer la Riviere; & cette froideur le separa infiniment du commerce & de l'interêt de Monsieur, qui avoit déja quelque chose sur le cœur contre lui, de ce que lui ayant parlé du Traité d'Espagne, il s'excusa d'y entrer, & dit, qu'il falloit qu'il eût là-dessus l'avis de Monsieur son pere, qui étoit en Angleterre, & à qui on eût difficilement confié un tel secret. Beaucoup de gens ont trouvé étrange, qu'il eût refusé de se mettre dans un parti fait contre l'ennemi capital de sa Maison, & j'aurois moi-même peine à comprendre la raison de sa retenuë sur ce sujet, si je ne sçavois, que quelque tems après, il en voulut faire parler à la Reine par une personne, à qui elle ne voulut point s'ouvrir, ni même presque prêter l'oreille, ne la jugeant pas à mon avis assez prudente pour une intrigue de cette importance, & si je ne

conjecturois par là, qu'avant que de se jetter dans cet embarras, il vouloit sçavoir le sentiment de la Reine, à qui il s'étoit dès lors absolument donné. Enfin, quelque raison qu'il eût en cette rencontre, Monsieur en étoit demeuré mal satisfait, & ce pretexte étoit assez plausible, pour fournir matiere à la Riviere d'aigrir son Altesse Royale contre lui.

Pendant toutes ces diverses menées, le Roi baissoit chaque jour, & les Medecins commençoient à predire, que sa fin arriveroit bientôt. Ce pitoyable état obligea le Cardinal Mazarin & Mr de Chavigni de songer serieusement à leurs affaires; & comme ils voyoient, que toutes leurs brigues en faveur de Monsieur n'avoient produit autre fruit, que de faire éclater l'inclination, que la France presque toute entiere avoit à servir la Reine, & que même son Altesse Royale, perdant toute esperance d'être Corregent, lui témoignoit, qu'il lui obéïroit très-volontiers, ils essayerent de regagner quelque creance auprès d'elle, lui firent faire de nouvelles protestations de leur fidelité, & tâcherent même de ménager l'esprit de Monsieur de Beauvais; mais leurs efforts furent d'abord assez inutiles, & leurs complimens peu persuasifs, parce

ce qu'outre ce qu'ils avoient entrepris ouvertement pour Monsieur, Mr de Noyers, qui avoit dès le commencement temoigné son zele pour la Reine, emportoit tout le merite de ce qui s'étoit fait jusques alors, & eux au contraire portoient toute l'iniquité. De plus leur changement étoit plûtôt reçu comme une marque de leur impuissance, que comme une preuve de leur bonne volonté : & sans doute ils auroient fait peu de progrès de ce côté-là, si le petit bon-homme Monsieur de Noyers eût eu plus de patience, ou plus de soupplesse auprès du Roi. On a imputé generalement sa retraite au deplaisir qu'il eut, de ne pouvoir gagner auprès de Sa Majesté le credit, qu'il s'étoit figuré, & d'y voir (à ce qu'on croit) prevaloir le Cardinal. On a jugé, que ce fut sur cela, qu'il lui demanda si instamment son congé, dans une contestation qu'il eut pour les interêts du Maréchal de la Mothe, & pour les dépenses de l'armée d'Italie, & que n'ayant pû l'obtenir lui-même, il pria le Cardinal de s'y employer; ce que celui-ci fit si efficacement, que dans le soir même il lui apporta la permission de s'en aller à Dangu. Mais pour moi, je crois avec des personnes assez intelligentes, que ce qui parut être le premier mou-

vement d'un esprit fort prompt, fut le trait d'un courtisan prevoyant & rafiné; & que Monsieur de Noyers voyant que la déclaration, qu'il avoit retardée jusqu'à ce tems-là, alloit éclater dans peu de jours, (soit par l'opiniâtreté du Roi, soit par les suggestions des deux autres Ministres) & qu'il étoit compris dans le nombre de ceux, qu'on mettoit dans le Conseil de la Regence, il voulut s'en ôter absolument, persuadé, que se retirant chez lui dans un tems où le Roi ne pouvoit plus guere durer, la Reine ne perdroit point le souvenir de ses services; & qu'étant justement aigrie contre les autres, à cause de cette declaration, qui sembloit la mettre en tutelle, elle les éloigneroit, si-tôt qu'elle seroit en pouvoir, pour se servir principalement de lui, comme du plus instruit dans toutes les affaires. La suite de ce discours fera voir, que ce raisonnement n'étoit pas trop mal fondé. Mais avant que de passer outre, je suis obligé de deduire quelques affaires particulieres, l'une, que le Gouvernement de Bretagne donné au Grand-Maître, lui ayant acquis l'inimitié de la Maison de Vendôme, cette mesintelligence ouverte partagea toute la Cour. Monsieur d'Anguien, Monsieur de Lon-

Longueville, Messieurs de Lesdiguieres, de Schomberg, de la Rochefoucault, & quelques autres se rangerent du côté du Grand-Maître, & presque tout le reste se déclara pour Messieurs de Vendôme. Mr de Marsillac ayant obligation au premier, & voyant son pere dans son parti, étoit prêt à s'y mettre aussi; mais en ayant parlé à la Reine, elle lui commanda de s'offrir à Monsieur de Beaufort, & lui en parla comme de la personne du monde, pour qui elle avoit autant d'estime & d'affection. Cet ordre qu'il reçut a été sçû de la plûpart de ceux, qui étoient alors à Saint Germain; mais il m'arriva deux discours avec elle, qui n'étant presque que de mon interêt, n'ont point éclaté, & n'ont été qu'entre mes plus particuliers amis. Le premier fut sur le sujet de Monsieur de Beaufort, pour qui lui témoignant beaucoup de passion, je lui dis, que la principale raison, qui m'attachoit à son amitié, étoit le zele extraordinaire, que je reconnoissois en lui pour les interêts de Sa Majesté. Cet article lui plût, & elle amplifia la matiere, que j'avois entamée, avec des termes, qui ne me permirent plus de douter de sa confiance pour ce pauvre Prince, & du plaisir qu'on lui faisoit de s'unir avec

 lui.

lui. L'autre entretien fut un peu de plus longue haleine, & le ſujet en fut, qu'au même tems que j'entrai dans la charge de Colonel General des Suiſſes, Monſieur de Noyers introduiſit en celle de Commiſſaire General de cette nation, Liſle-la-Sourdiere, ſa creature. Quoique cela m'apportât beaucoup de préjudice, je n'avois pas lieu de m'en plaindre, parce que l'affaire étoit reſoluë avant que j'achetaſſe ma charge. Ce m'étoit toutefois un très-fâcheux obſtacle, parceque Monſieur de Noyers, qui anticipoit volontiers ſur toutes celles, où il pouvoit mordre, donnoit à ſon dépendant une autorité très-grande, & qui alloit au détriment de la mienne. Dès l'inſtant qu'il ſe fut retiré, la plûpart de la Cour, qui n'ignoroit pas mon interêt, me ſollicita de ſonger à la ſuppreſſion de ce nouvel Officier. Pour moi, quoique je n'euſſe point de liaiſon avec Monſieur de Noyers, qui me dût empêcher de me ſervir de l'occaſion, que me donnoit ſa diſgrace, ſçachant que la Reine le croyoit ſon ſerviteur, & n'étoit pas ſatisfaite des autres, dont il m'eût fallu rechercher l'appui, je me reſolus avant toutes choſes, de ſçavoir ſon ſentiment. L'étant allé trouver, je lui dis, que ce petit changement

gement m'offroit une rencontre de me procurer un avantage, qui me rendroit plus autorisé, & plus en état de la servir dans ma charge; mais que s'agissant de deposseder une creature de Monsieur de Noyers, qui m'avoit paru fort zelé pour son service, & étant besoin, que je m'appuyasse de ces deux Messieurs, qui ne s'étoient pas comportez envers elle, de maniere qu'elle en dût être satisfaite; je n'avois rien voulu entreprendre, qu'auparavant je ne fusse venu sçavoir la volonté de Sa Majesté. Que m'étant dévoüé absolument à elle, je ne voulois jamais de bien ni de faveur, que par son moyen, & que j'aurois attendu sans impatience le tems, où elle m'en eût pû faire, sans lui parler de mon petit interêt, si je n'eusse crû lui en devoir rendre compte, pour apprendre, si avec cet accroissement de pouvoir, elle me jugeroit plus en état d'obeïr à ses commandemens. Après beaucoup de civilitez & d'assurances, qu'elle n'oublieroit jamais la passion, que je lui faisois paroître pour son service, elle me répondit que je devois me prévaloir de l'occasion, & me servir de qui je pourrois, & qu'elle en seroit fort aise, parce que je lui serois plus utile, ayant plus de credit: que Monsieur de Noyers s'étoit

trop hâté, & s'étoit voulu perdre pour son plaisir. Et après quelques paroles sur son sujet, elle finit, sans me rien dire des deux autres Ministres, & me promit en me quittant, que si la chose ne s'achevoit point avant qu'elle fût en autorité, elle me feroit cette grace avec beaucoup de joye. Après cette conference, je priai le Commandeur de Souvré, de parler au Cardinal, & Monsieur de Liancourt à Mr de Chavigni, afin qu'ils m'obligeassent en cette occasion. La reponse qu'ils firent tous deux fut, qu'ils s'y employeroient très-volontiers ; mais qu'il falloit differer quelques jours, parceque ce seroit se détruire eux-mêmes, que d'aller parler si promptement au Roi contre un homme, avec qui ils n'avoient eu aucun démêlé, & qui étoit entré dans les affaires par la même voye qu'eux. Il est certain qu'en ce tems-là, ils n'étoient pas trop assurez de l'esprit du Maître, & que le lendemain de la disgrace de Mr de Noyers, il ne voulut jamais parler d'affaires au Cardinal, que Monsieur de Chavigni ne fût hors de la Chambre. Et ensuite sur une proposition, que le Cardinal lui fit, il repartit aigrement, que *cela étoit Italien en diable*. Pour revenir à mon discours, je n'eus pas le tems de

de voir l'effet de leurs promesses; car huit jours après, le Roi se sentant fort affoiblir, découvrit enfin sa volonté sur la Regence, & parla tout haut de cette Déclaration, dont j'ai fait mention ci-devant. Je crois que ces deux Messieurs n'y nuisirent pas: mais, comme j'ai déja dit, il est très-veritable, qu'en deux ou trois points, s'ils ont été les inventeurs, ils ont deviné le sens du Roi, qui jugeoit la Reine incapable de toutes affaires, & très-passionnée pour sa patrie, & ne croyoit rien de si pernicieux à l'État que l'autorité de Mr de Chateauneuf,[a] parce qu'entre les autres choses, il le croyoit inseparable de Madame de Chevreuse dont il apprehendoit l'esprit,& eût voulu trouver un biais de la bannir pour jamais de France. Il n'avoit guere plus d'inclination pour Mr son frere, & je sçai, que dans sa maladie il a dit quelquefois à la Reine,que c'étoit de lui, dont leurs enfans avoient principalement à craindre : si bien que ce qui touche son Altesse Royale, vient assurément de son instinct. Enfin, soit que cela vînt du mouvement du Roi, ou du conseil des Ministres, la Reine en fut horrible-

[a] *Charles de l'Aubespine, Chancelier des Ordres du Roi, fils de Guillaume, Chancelier des mêmes Ordres.*

riblement ulcerée contre eux, & dit à la plûpart des personnes, qui avoient quelque accès auprès d'elle, que c'étoient des tours, qui ne se pardonnoient point, & que quand le feu Cardinal, son ennemi déclaré, eût vécu, il n'eût pû lui faire pis. Cette démonstration d'une haine si ouverte fut cause, que tous ceux qui s'étoient particuliérement attachez à la Reine, s'éloignerent absolument d'eux; & depuis le jour que le Roi fit lire cette belle déclaration devant lui, & prêter serment à la Reine & à Monsieur de l'observer, & qu'il voulut que Monsieur la portât le lendemain au Parlement; Messieurs de Vendôme, Mr de Mets, Mr de Rets, Mr de Marsillac, le Comte de Fiesque, le Comte de Bethune, Beaupui, & beaucoup d'autres aussi ses serviteurs particuliers, dont je fus du nombre, ne les visiterent plus. Voilà le commencement de nos malheurs; car après ce premier pas fait, il nous fut presque impossible de revenir à eux de bonne grace: mais deux raisons nous y précipiterent; l'une, le dessein de plaire à la Reine, en nous éloignant de ce qu'elle haïssoit; & l'autre, la maladie extrême du Roi, qui fit croire même aux Medecins, qu'il ne pouvoit durer que deux ou trois jours, & nous fit resou-

résoudre, voyant ces Messieurs sur le penchant, de les pousser tout-à-fait, & essayer à porter la Reine à mettre en leurs places des personnes très-capables, & dont la plûpart de ce que nous étions pouvions esperer de l'amitié & du support : & ce dessein nous sembloit très-facile, vû l'état où étoit alors l'esprit de la Reine. Le jour propre de la Déclaration, les Medecins ne jugerent pas, que le Roi pût aller qu'à grand' peine jusqu'au lendemain. Dans cette pensée, on commença à lui parler de pardonner, & de rappeller tous les exilez. Monsieur de Beaufort fut le premier, qui parla pour Monsieur son Pere, & dit hautement aux Ministres, que s'ils n'en faisoient sur l'heure l'ouverture au Roi, il la lui alloit faire lui-même. Ces Messieurs, pour ne pas perdre leur emploi, en parlerent à l'instant à Sa Majesté, & ensuite demanderent & obtinrent la même grace pour Monsieur de Bellegarde, pour Messieurs les Maréchaux de Vitry, de Bassompierre, & d'Estrées, pour le Comte de Cramail, & pour Manicant, & Bellinghen. Dès le même jour, Monsieur de Vendôme arriva d'Anet, & les autres, qui étoient plus éloignez, arriverent à la file durant le reste de la semaine. Cependant

la Reine, peu accoûtumée aux affaires, se trouvant accablée de voir beaucoup de monde, qui venoit l'aborder, voulut, pour s'en décharger, que chacun allât trouver Monsieur de Beauvais, à qui dès long-tems, mais particulierement depuis l'hiver, elle avoit donné sa principale confiance. Elle ne pouvoit mieux choisir pour la fidelité, ni guere plus mal pour la capacité, ce bon Prelat n'ayant pas la cervelle assez forte pour une telle charge.

Nous le reconnûmes dès le jour même, en ce que des personnes de la Robbe, très-zelées pour la Reine, venant lui demander quel service on pouvoit rendre à Sa Majesté dans le Parlement, (n'y ayant point lieu de douter, que son premier but ne dût être de faire casser la Déclaration) il leur fit, hors de propos, l'ignorant des intentions de sa Maîtresse, & voulut mettre la chose en longueur dans un tems, où le Roi paroissant tirer à sa fin, tous les momens sembloient être precieux. Il est homme de grande probité, & fort desinteressé du bien: mais il est ambitieux, comme le sont la plûpart des devots; & se voyant designé pour Premier Ministre, tout le monde lui faisoit ombrage: & même ayant été jusqu'alors en parfaite intelligence avec

Monſieur de Beaufort, il ſe refroidit, & fit même que la Reine ſe retira durant quelques jours de lui, ſur la penſée qu'il eut, que ce Prince vouloit pouſſer Monſieur de Limoges auprès d'elle. Il ſe reconnut, & changea bientôt d'humeur ſur ce ſujet: mais il n'en fit pas de même pour Monſieur de Châteauneuf; car l'apprehenſion qu'il eut, que l'ancienne inclination de la Reine pour lui, ne ſe renouvellât, & ne diminuât ſon credit auprès d'elle, fit qu'il le ruina autant qu'il lui fut poſſible; & je doute même ſi ce ne fut point par ſon conſeil, que quelque tems auparavant, elle promit les Seaux au Preſident le Bailleul.

Je ſçai bien, qu'avant la mort du Roi, elle avoit une fois changé d'avis, & qu'elle avoit réſolu de rendre juſtice à Monſieur de Châteauneuf; mais j'ai de la peine à croire, que Monſieur de Beauvais y eût contribué, & ſuis certain que le bon homme ne ſe connoiſſant pas bien, ſe voulut charger ſeul du poids des affaires, dont il fut connu incapable par la Reine dès le premier moment, & donna ainſi lieu à ſes ennemis de s'introduire, & de le détruire. Au lieu qu'en rappellant Monſieur de Châteauneuf, s'il n'eût conſervé la premiere place, il en auroit

auroit au moins toûjours possedé une fort honorable. Mais comme j'ai déja dit, il ne sentoit pas sa foiblesse ; & parmi ses défauts il est loüable au moins de ce qu'il a agi de bonne foi avec ses amis, & de ce que le Cardinal Mazarin & Monsieur de Chavigni lui faisant ou envoyant faire chaque jour beaucoup de propositions, il n'a jamais rien ménagé avec eux, dont il n'ait fait part à ceux qui s'étoient liez avec lui. Je m'arrête peut-être trop à ces petites circonstances. Mais les trois dernieres semaines de la vie du Roi s'étant passées en petites intrigues, dont toutes les particularitez ont été considerables, il faudra par necessité, que je marque même les moins importantes. Le soir de ce jour, qui fut le commencement de cent négociations differentes, le Roi se sentit un peu mieux, mais non pas assez bien, pour faire esperer qu'il pût aller plus de deux ou trois jours. Le lendemain il fut presque au même état, & sur le soir il choisit le Cardinal Mazarin pour Parrain de Monseigneur le Dauphin avec Madame la Princesse. Le jour suivant, son mal augmentant, le Cardinal lui fit quelque ouverture, qu'il falloit songer à la mort ; & à peine lui en eut-il dit le premier mot, que ce pauvre Prince

s'y

s'y resolvant avec beaucoup de constance & de pieté, se confessa & demanda le Viatique. Le reste du jour, les Medecins trouverent qu'il baissoit toûjours, & le lendemain ils le jugerent assez mal, pour lui faire donner l'Extrême-Onction. Ce jour, qu'on nomma depuis le grand Jeudi, fut assez remarquable dans la Cour pour beaucoup de choses, qui s'y passerent, dont l'origine fut, que le Grand Maître croyant que le Roi alloit mourir, & craignant que Messieurs de Vendôme, portez presque de toute la Cour, ne lui fissent un affront, il fit dessein de s'escorter du mieux qu'il pourroit, & envoya pour cet effet chercher dans Paris tous les Officiers dépendans de sa charge, qui amenerent chacun quelques-uns de leurs amis. Tout ce ramas fit environ trois ou quatre cens chevaux, qui venant de Paris en assez grosses troupes, donnerent une espece d'allarme à Saint Germain. Monsieur ayant sur ce bruit demandé à Monsieur le Prince, s'il faisoit venir ses gens? Celui-ci lui répondit qu'il les alloit envoyer querir, croyant, à ce qu'il a dit depuis, qu'il parlât de ses Officiers. Monsieur entendant la chose d'une autre maniere, envoya en même tems querir la plûpart de sa suite,

&

& cette nouvelle étant rapportée à la Reine, elle ne douta point que ce ne fût pour quelque entreprise; si bien que sortant du vieux Château, où elle logeoit, pour aller au neuf, où étoit le Roi, elle laissa Messieurs de Vendôme auprès de Messeigneurs ses enfans, les recommandant principalement à Monsieur de Beaufort, avec des paroles, qui marquoient la plus haute estime, & la plus grande confiance qu'on puisse jamais avoir. Étant venuë au Château neuf, elle m'appella, & me commanda tout haut d'envoyer ordonner au Regiment des Gardes Suisses de se tenir prêt à marcher & de faire aussi mettre en état beaucoup d'autres Officiers Suisses, que je lui avois dit être à Paris, & m'assurer de plus de ce que je trouverois de mes amis. Le Roi & Elle donnerent ensuite ordre à Mr de Charost, de faire faire des gardes extraordinaires au-dedans du vieux Château, où dès le jour de devant nous avions fait mettre la même garde des deux Regimens devant le lieu, où étoit le Roi. Enfin, il ne se pût guere ajoûter aux défiances que tous deux témoignerent avoir de Monsieur, & je crois, qu'ils en auroient fait de même de Monsieur le Prince, s'il n'eût été un des premiers à leur venir conter l'action
de

de son Altesse Royale, qui se repatria dès le même jour avec la Reine, lui fit quelques plaintes de sa méfiance, & se prit à Monsieur le Prince de tout ce vacarme fait contre lui. J'avouë, que quand Mr de Beaufort n'auroit eu que ce jour de bonheur en toute sa vie, je le tiendrois assez glorieux, d'avoir été choisi, pour être gardien du plus grand tresor, qui fût en France. On le blâme d'avoir trop fait l'empressé, mais il se trouvera peu de personnes, qui dans une posture si avantageuse eussent pû se moderer, & qui ne se fussent laissé transporter à la joye, de regarder cinq cens Gentilshommes, (entre lesquels il y avoit grand nombre de gens de condition) qui sembloient n'attendre que ses ordres, & voir même le premier Prince du Sang lui venir faire compliment. Il est indubitable, que si le Roi fût mort ce jour-là, les Ministres étoient perdus sans ressource, & que la Reine animée par tant de raisons contre eux, ne leur eût pas pardonné. Mais quoique ce pauvre Prince ne reçût point de soulagement durant toute la journée, & que sur le soir se voulant dépoüiller de toutes les pensées de son État, il ordonnât à la Reine d'aller tenir le Conseil, (ce qu'elle fit, après s'en être défenduë avec

beaucoup

beaucoup de larmes,) la nuit lui apporta de l'amendement, & le lendemain matin se trouvant mieux, il se fit faire la barbe, passa l'après-dînée à faire enfiler des morilles & des champignons, & à oüir chanter Nielle dans sa ruelle, & lui répondre par fois; & sur le soir, voulant tenir le Conseil, il le dit à la Reine, & la fit sortir de la chambre; ce qu'elle prit pour un nouvel outrage fait par les deux Ministres, à qui ce petit moment de meilleure santé ayant rehaussé le cœur, leurs dépendans commencerent à dire hautement, que si le Roi guerissoit, on pouvoit s'assurer de la ruine des *importans*. (C'est ainsi qu'on nommoit déja tous ceux, qui s'étoient si ouvertement déclarez pour la Reine, & contre eux.) Mais le jour suivant, le Roi étant retombé dans sa premiere langueur, ils perdirent toute esperance qu'on le pût sauver, & redoublerent dès lors plus que jamais toutes leurs intrigues du côté de la Reine, auprès de qui ils se trouverent aidez de beaucoup de personnes differentes. Madame la Princesse (piquée contre Mr de Beaufort, de la maniere dont il en avoit usé envers Madame de Longueville, contre qui il avoit témoigné trop de dépit & d'aigreur) fut une des premieres qui

qui parla pour eux ; Monſieur de Liancourt les ſervit avec l'ardeur, qu'il a ordinairement pour ſes amis, & Madame ſa femme, & Madame de Chavigni, n'en perdirent point d'occaſion ; mais les plus fortes machines qu'ils employerent, furent le Pere Vincent, Beringhen, & Montaigu. Le premier attaqua la Reine par la conſcience, & lui prêcha inceſſamment le pardon des ennemis ; le ſecond, en qualité de ſon premier valet de chambre, ſe rendant aſſidu à des heures, où perſonne ne la voyoit, lui remontra, que ces deux Meſſieurs lui étoient utiles, & qu'ayant le ſecret de toutes les affaires importantes, il lui étoit preſque impoſſible de s'en paſſer dans les commencemens : mais le troiſiéme, devot de profeſſion, mêlant Dieu & le monde enſemble, & joignant aux raiſons de dévotion la neceſſité d'avoir un Miniſtre inſtruit des choſes de l'État, y ajoûta encore (à mon avis) une autre conſideration, qui la gagna abſolument, qui fut de lui repreſenter, que le Cardinal avoit en ſes mains, plus que perſonne, les moyens de faire la Paix ; & qu'étant né ſujet du Roi ſon frere, il la feroit avantageuſe pour ſa Maiſon, qu'elle devoit eſſayer de maintenir en pouvoir, afin de s'en

s'en faire un appui contre les factions, qui pourroient naître en France durant sa Regence.

Voilà quels furent les principaux ressorts, que ces Messieurs firent joüer, & j'y puis encore ajoûter la Princesse de Guimené, puis que ce fut une des premieres, à qui la Reine s'ouvrit, & une de celles, qui la confirma le plus à garder le Cardinal. Je ne sçai si je dois aussi compter deslors Monsieur de Brienne; mais soit devant ou après la mort du Roi, il est certain, que ce fut un des premiers, qui changea de parti, après nous avoir promis amitié. On s'étonnera peut-être, que toutes ces choses se pussent passer sans que notre cabale se remuât davantage; mais à cela j'ai à répondre, qu'en premier lieu Monsieur de Beauvais, qui sembloit avoir le principal secret de la Reine, fut le premier trompé, & que Sa Majesté n'ayant pas été satisfaite des réponses, qu'il lui fit sur les affaires, qu'elle lui proposa d'abord, commença à se dégoûter de lui, & ne lui découvrit plus le fond de son ame. Quelquefois à lui, & à tous nous autres, elle témoignoit quelque envie de garder le Cardinal pour un tems; mais au même instant qu'on lui disoit quelques raisons, pour l'en dissuader,

ſuader, elle ſembloit y acquieſcer, & n'en parloit plus : ſi bien que ſi ſes premiers ſentimens nous donnoient quelque ſoupçon, cette condeſcendance à ce qu'on lui repreſentoit, nous raſſuroit auſſi-tôt. Mais ce qui nous abuſa entiérement, fut qu'au même tems qu'elle inclinoit du côté du Cardinal, elle promettoit à Monſieur de Beaufort les Finances pour Monſieur de la Vieuville; faiſoit eſperer les Seaux, tantôt à Monſieur de Châteauneuf, tantôt à Monſieur de Bailleul; aſſuroit Monſieur de Vendôme, que deux heures après la mort du Roi, elle feroit revenir Mr de Noyers; & même ſur la fin, envoyoit querir le pere de Gondi [a], & le Préſident Barillon, nouvellement revenu de ſon exil d'Amboiſe, pour ſçavoir leurs ſentimens. Je crois qu'il y peut avoir eu beaucoup de diſſimulation dans tout ce procedé, mais auſſi il y a eu ſans doute beaucoup d'incertitude & d'irreſolution. Cependant ce n'étoit pas de ce ſeul côté, que le Cardinal travailloit, il eſſayoit auſſi à ſe maintenir avec Monſieur, & à s'aſſurer de Monſieur le Prince; mais pour ce dernier,

[a] *Prêtre de l'Oratoire, Pere de feu Monſieur le Cardinal de Rets.*

nier, quoiqu'il aimât mieux, que les affaires demeuraſſent entre les mains de ceux qui les gouvernoient alors, que de les voir tomber en celles de Monſieur de Châteauneuf, il ne voulut jamais pourtant leur promettre autre choſe, que de faire ce que Monſieur feroit. La Riviere, qui gouvernoit abſolument Monſieur, tint le Cardinal en balance juſqu'à la fin, & ſi ſes interêts particuliers ne l'euſſent empêché de s'accommoder avec nous, je crois qu'il n'eût jamais favoriſé l'autre parti.

J'ai déja parlé de ſon inimitié découverte avec Monſieur de Montreſor, & de la noire calomnie, qu'il avoit inventée contre le Comte de Bethune, en ſuite du commandement que ce dernier reçut du Roi: la Riviere gagna tant ſur l'eſprit de ſon Maître, que ſon Alteſſe Royale fit écrire à Monſieur de Montreſor en Angleterre, qu'il deſiroit qu'il ſe racommodât avec lui. Monſieur de Montreſor, qui ne vouloit pas s'expliquer de ſi loin, répondit ſeulement, que quand il ſeroit en France, il auroit l'honneur d'entretenir Monſieur, & ſuivroit ſes ordres. Cette réponſe ambiguë ne diſſipa pas les frayeurs de la Riviere, qui voyant tous les amis de ces deux adverſaires ne le point

point ſaluer, & ne lui parler point, craignoit, que dans la confuſion de la mort du Roi, il ne lui arrivât quelque fracas, & quoiqu'en ce tems-là il ſe fût raccommodé par l'entremiſe du Maréchal d'Eſtrées avec Monſieur de Vendôme, qui parla même favorablement de lui à la Reine, quoiqu'en partant d'Angleterre il eût promis à Monſieur de Montreſor une amitié inviolable, il crût n'avoir rien fait, s'il ne gagnoit Mr de Beaufort. Dans ce deſſein, la veille de la mort du Roi, il pria le même Maréchal de lui dire, que s'il lui vouloit accorder ſon amitié, & le garantir des reſſentimens de ſes deux ennemis, il ſe faiſoit fort en échange, d'empêcher que le Cardinal demeurât dans les affaires, & de faire agir Monſieur comme l'on voudroit. Je fus le premier, à qui Monſieur de Beaufort conta cette propoſition; & comme il m'en demanda mon ſentiment, je lui dis, que les interêts particuliers devoient toûjours ceder aux generaux; & que je trouvois fort raiſonnable, qu'il entendît à l'offre qu'on lui faiſoit, mais qu'il me diſpenſeroit de m'y mêler en aucune maniere, étant couſin germain & ami intime de Monſieur de Montreſor. Il me pria d'en aller parler au Comte de Bethune, ce que je fis à l'heure

l'heure même avec Monsieur d'Humieres; mais je le trouvai si préoccupé de ses justes ressentimens, qu'il ne pût songer à d'autres considerations; & toute la réponse, que nous en pûmes tirer, & qu'il fit ensuite à Monsieur de Beaufort, qui lui en parla, ce fut, qu'il lui remettoit ses interêts, mais qu'il ne pouvoit lui répondre des mouvemens de l'esprit de son ami, qui étoit absent: mais ces paroles furent dites d'une maniere, qui fit bien connoître à Monsieur de Beaufort, que c'étoit l'offenser mortellement, que de passer outre; si bien que deslors il rompit ce Traité, dont je fus très fâché: car encore que je ne me veuille jamais separer des interêts de mes amis, j'avouë qu'en cette rencontre, je ne voyois point d'occasion de balancer, & que je trouvois foible la raison du Comte de Bethune, qui disoit, que sans considerer ce qui le touchoit, c'étoit beaucoup d'imprudence de se fier à un coquin de naissance, & à un fourbe averé; puisque s'il nous trompoit, nous étions quittes de nos paroles, & plus en état que jamais de pousser nos ressentimens; & s'il nous tenoit ce qu'il nous promettoit, il rendoit un service assez considerable, pour faire oublier tout le

passé.

passé. De dire, qu'il se fût servi de ce qu'on lui eût promis pour faire son parti meilleur de l'autre côté, & que cela nous eût pû nuire, c'est une raillerie; puisque deja nous étions déclarez, & comme irreconciliables. Quoi qu'il en soit, Monsieur de Beaufort n'y voulut plus songer, & on lui doit donner cette gloire, qu'en cette occasion, & en toute autre, il a toûjours preferé l'honorable à l'utile, & n'a jamais songé à son fait particulier. Ce qui parut évidemment dans la distribution que fit le Roi des Charges vacantes. Car lorsque Monsieur le Prince eut celle de Grand Maîtrè, il pouvoit avoir celle de Grand Ecuyer, s'il eût voulu s'aider; mais quoique la Reine le pressât de la prendre, il lui dit toûjours qu'il ne vouloit jamais de bien, que par elle, & il est indubitable qu'en ce tems-là le Cardinal eût donné toutes choses pour l'avoir pour ami, & non seulement lui, mais tous ceux de la Cabale, ce que je sçai par moi-même. Le Commandeur de Souvré m'étant venu sonder de sa part, & me dire, qu'encore qu'on me nommât entre ceux qui lui vouloient le plus de mal, notre amitié de Rome l'empêchoit de le croire; à quoi je répondis seulement, qu'il m'obligeoit

beaucoup d'avoir cette créance, & que je ne me mêlois que de faire ma charge, & de servir la Reine.

Tel étoit l'état des choses, lorsque le Roi mourut; & si dans cet instant on eût fait un affront à quelqu'un des Ministres, sans doute que, dans la consternation où ils étoient, tout le reste eût prit la fuite. Mais on crût, qu'il falloit laisser agir la Reine, & Monsieur de Beauvais appuya principalement cette opinion. Sitôt que la Reine fut rentrée dans le vieux Château, & qu'on eutrendu l'hommage à notre nouveau Monarque, arriva la broüillerie de Monsieur le Prince & de Monsieur de Beaufort, dans laquelle ce dernier agit un peu trop hautement. Le sujet fut, que la Reine s'étant retirée de sa chambre, en attendant qu'on eût fait sortir l'horrible foule de monde, qui y étoit entrée, elle envoya Monsieur de Beaufort dire à Monsieur, qu'il fît vuider la chambre, & qu'il demeurât seul auprès d'elle, pour la consoler. Monsieur le Prince, qui étoit auprès de son Altesse Royale, reprit la parole à l'instant, & dit, que si la Reine lui vouloit faire commander quelque chose, qu'elle choisît un Capitaine des Gardes, mais que pour Mr de Beaufort, il ne vouloit point, qu'il
lui

lui ordonnât rien. Monsieur de Beaufort lui repliqua brusquement, qu'il ne se mêloit pas de lui rien ordonner, mais qu'il n'y avoit personne dans le Royaume, qui le pût empêcher de faire ce que la Reine lui commanderoit. Cette petite dissension fut assoupie un moment après, mais l'aigreur ne laissa pas d'en demeurer. Dès ce jour-là, les Ministres voyant qu'on disoit hautement, que la Reine, dès qu'elle seroit à Paris, devoit aller au Parlement, pour faire casser la Déclaration, ils crûrent, qu'en se soumettant, ils pourroient rompre ce coup, & firent dire à la Reine, comme ils avoient déja fait auparavant, qu'ils se demettoient absolument de toute l'autorité, que cette Déclaration leur donnoit, & en passeroient tous les actes qu'on voudroit. Cela fit balancer la Reine, & quand elle arriva le lendemain à Paris, elle étoit irresoluë de ce qu'elle feroit; mais dans les deux jours suivans, on lui representa, que sa Regence n'auroit pas l'éclat, ni l'autorité necessaire, si le Parlement ne la lui confirmoit sans restriction. On fit aussi voir à Monsieur, combien la Déclaration lui étoit injurieuse, si bien qu'enfin la Reine & lui s'accorderent à la faire casser, & Monsieur le Prince y consentit

aussi. Il est vrai, que pour les y faire condescendre tous deux, il fallut que Mr de Beauvais promît de la part de la Reine un Gouvernement avec une place pour son Altesse Royale, & la même chose ensuite pour Monsieur d'Anguien. Après ce Traité, la Reine alla au Parlement, & y fit tout ce qu'elle desira d'une maniere si glorieuse, qu'il ne s'y peut rien ajoûter, tous ceux du Parlement lui témoignant ne desirer rien tant que son autorité absoluë. Leur résolution avoit aussi été de lui faire en même tems quelque remontrance, & la supplier très-humblement de se servir de gens d'une probité reconnuë, & d'éloigner d'elle les Ministres de la tirannie passée [a]. Mais il n'y eut que le Président Barillon, qui en dit obliquement quelque chose, & l'on ne poussa point davantage cette affaire par l'avis de Monsieur de Beauvais, qui dit, qu'il falloit laisser à la Reine la gloire de se

[a] Pertinere ad utilitatem reip. pertinere ad *Reginæ* honorem occurrere illi, quos innocentissimos senatus habeat, qui honestis sermonibus aures *ejus* imbuant. Fruerentur præmiis & impunitate, qui *Ludovicum* XIII. in exitium tot innocentium impulerant, *filium* melioribus relinquerent. *Hist.* 4.

se défaire elle seule de ces Messieurs [a]. L'effet a assez fait paroître combien son opinion étoit mauvaise, & l'on doit demeurer d'accord, que si le Parlement eût parlé comme il vouloit faire, il eût imprimé une tache à la réputation des Ministres, après laquelle la Reine eût peut-être eu honte de s'en servir, & ils étoient déja d'eux-mêmes si chancelans, que le moindre effort les auroit abbatus.

Je ne sçai pas quelle assurance le Cardinal pouvoit avoir à cette heure-là de la bonne volonté de la Reine; mais s'il en avoit quelqu'une, il ne s'en découvrit à personne du monde, & parla à ses plus confidens de son retour en Italie, comme d'une chose résoluë, témoignant être fort offensé de ce qu'en cassant la Déclaration l'on ne l'avoit point excepté. Mais les affaires changerent bien de face en peu de tems, car quelques trois ou quatre heures après le retour du Palais, la Reine lui envoya proposer par Mr le Prince, de lui rendre par un brevet la place, que la Déclaration lui donnoit, & de le faire, outre cela, Chef de son Conseil. Il fit quelque resistance à cette propo-

[a] Suadere, ne supra principem scanderent, ne *Reginam* præceptis coërcerent. *Ibid.*

proposition, mais enfin il se rendit, & promit de demeurer en France jusqu'à la paix seulement. On peut juger quelle surprise ce fut pour nous tous, qui le croyions prêt à passer les monts, lors qu'en arrivant sur le soir au Louvre, nous apprîmes cette belle nouvelle. Je trouvai Mr de Beauvais dans le Cabinet de la Reine, & lui en témoignant mon étonnement, il me repliqua en haussant les épaules, qu'il avoit bien répondu du premier acte, mais non pas de la suite : me voulant dire, qu'il sçavoit bien comme l'affaire passeroit au Parlement, mais qu'il ignoroit ce que la Reine feroit en suite. Je me retirai fort confondu du peu de suffisance de notre principal Directeur, & m'en étant allé le soir à l'Hôtel de Vendôme, j'y appris de Monsieur de Beaufort, que Mr de Beauvais s'étant plaint modestement à la Reine de ce qu'elle avoit fait, sans lui faire l'honneur de lui en rien communiquer, elle lui avoit répondu, qu'elle s'étoit cruë necessitée à choisir & garder dans le commencement quelqu'un de ceux, qui sçavoient le secret des affaires, & qu'elle n'en avoit point jugé de plus propre que le Cardinal, parce qu'étant étranger, il n'avoit nul interêt ni nul appui en France ; que cela ne devoit

voit point donner l'allarme ni à lui, ni à ses autres serviteurs, qui n'étoient pas bien avec le Cardinal, puisqu'elle promettoit de ne les point délaisser; & que pour marque qu'en arrêtant ce Ministre, elle n'embrassoit pas tous ses interêts, elle abandonnoit tout le reste de la Cabale. Ce discours nous rassura un peu; mais après un tel trait, nous crûmes bien toûjours avoir lieu d'apprehender un revers d'un esprit si couvert.

Deux jours après arriva la nouvelle de la victoire de Rocroi, qui releva merveilleusement les esprits de Monsieur le Prince, & de Madame sa femme; & comme leur haine pour la Maison de Vendôme étoit assez manifeste, il sembla que la grandeur des uns fût l'abbaissement des autres. Madame la Princesse insolente & aigre à son ordinaire [a], quand elle est en prosperité, s'en laissa entendre à beaucoup de monde, & même quand je l'allai voir, pour me réjoüir avec elle, elle me fit un discours qui commença par des picoteries, & finit pourtant fort obligeamment pour moi, mais qui fut rempli de beaucoup d'attaques contre Monsieur

[a] Semper atrox. *Ann.* 4. Æqui impatiens, dominandi avida. *Ann.* 6. Nescia tolerandi. *Ann.* 3.

ſieur de Beaufort, auſquelles je repartí le mieux que je pûs ſans la cabrer. Ce glorieux ſuccès mit toute cette Maiſon en état d'eſperer & de demander avec raiſon beaucoup de choſes, & fit que le Cardinal ſe joignit plus étroitement avec eux. Pour moi, c'eſt là où je commençai à reconnoître, que je m'étois trompé, quand j'avois eſperé quelque choſe de grand de la bonne volonté de la Reine; car lui ayant demandé une Compagnie dans Rambures, pour le frere d'un Capitaine, qu'on croyoit mort à la bataille, elle me fit l'honneur de me la refuſer. Il faut pourtant que j'avouë, que cinq ou ſix jours après, elle me fit une très-grande grace, en conſentant à la ſuppreſſion de la charge de Commiſſaire General des Suiſſes; mais ce fut après y avoir fait beaucoup de difficultez. Mr de Beauvais fut le ſeul à qui j'en parlai d'abord, & enſuite la Reine ayant témoigné qu'elle s'en remettoit au ſentiment du Maréchal de Baſſompierre, je le priai de m'y vouloir rendre office, ce qu'il fit avec des marques de beaucoup de joye. Quand j'achetai ma charge, je lui envoyai dire dans la Baſtille par le Comte de Bethune, que ſi je croyois non ſeulement qu'il y prétendît quelque choſe, mais même

qu'il

qu'il eût quelque regret de la voir entre les mains d'un autre, je n'y songerois jamais; il reçût mon compliment avec toute la civilité possible, & renvoya son neveu d'Estelan dire à ma femme, qu'il étoit ravi, que j'eusse cette charge, & qu'il me vouloit instruire, & m'y servir de Pere. L'ayant vû dans la Bastille, il me continua ses cajoleries, me redit encore les mêmes choses quand il fut en liberté; & lors qu'il revint à la Cour, après cent embrassades, il dit tout haut, que s'il avoit encore des amis parmi les Suisses, il les prioit d'être des miens. Dans cette occasion du Commissaire General, il s'y porta avec un soin extrême, & jusqu'à ce qu'il me vit en disgrace, il affecta toûjours de bien vivre avec moi; mais tout cela paroîtra mieux dans la suite de ce discours, & pour le reprendre, où je l'ai laissé, une affaire si considerable pour mon établissement, faite sans que j'y employasse le Cardinal, me fit croire, qu'en effet nos interêts n'étoient pas desesperez, & quoique la capacité de Monsieur de Beauvais fût mediocre, c'étoit toûjours quelque chose d'éclat de le voir declaré Ministre d'Etat, & désigné Cardinal, la Reine ayant écrit pour lui à Rome; & de voir qu'en ce même

tems elle promettoit à Monsieur de Vendôme le Gouvernement de Bretagne, auquel le Grand Maître avoit renoncé, ou une recompense équivalente. Mais cependant le Cardinal prenoit toûjours pied, & quoique la Reine protestât, qu'il ne pouvoit rien faire contre ses veritables serviteurs, elle avoüoit, que sa conversation étoit fort charmante, & le loüoit toûjours d'être desinteressé. Lui de son côté faisoit des civilitez extraordinaires à toutes les personnes de condition, & hors la Maison de Vendôme, qui s'étoit ouvertement déclarée contre lui, il alla rendre visite à tous les Princes, Ducs, Pairs, & Officiers de la Couronne. Plusieurs personnes se sont étonnées de ce que dès lors nous ne songeâmes point à nous repatrier avec lui. Mais il me semble, qu'il étoit fort difficile de le pouvoir recevoir de bonne grace, & qu'ayant rompu avec lui pour les interêts de la Reine, c'étoit à elle à nous prescrire, comme elle vouloit que nous y vécussions. Mais outre cet interêt general, il y en avoit encore un particulier, qui étoit son intelligence avec le Chancelier, contre qui Messieurs de Vendôme, Monsieur de Mets, Messieurs de Montresor, de Bethune, de Beaupui & moi, nous étions

déclarez,

déclarez, principalement à cause de la mort de Mr de Thou ; si bien que nous ne jugions pas le pouvoir revoir avec honneur, tant qu'il seroit joint avec un homme, que nous avions tant de sujet de haïr : & à dire le vrai, ç'a été une chose assez incomprehensible, que la Reine, à qui il devoit être encore plus odieux qu'à nous, l'ait laissé dans sa charge. Mais comme elle est d'un esprit assez susceptible des impressions qu'on lui veut donner, ayant trouvé des intercesseurs, elle diminua peu à peu la juste aigreur qu'elle avoit contre lui. Le premier qui lui en parla, fut Montaigu, creature dépendante autrefois de Monsieur de Châteauneuf, & gagné depuis, durant sa retraite à Pontoise, par la Mere Jeanne Carmelite, sœur du Chancelier. Monsieur de Brienne ensuite l'appuya fort, & préfera, comme il l'a dit lui-même, l'interêt d'un ami vivant à la memoire de Monsieur de Thou, qui avoit été de ses plus intimes. On l'accuse aussi d'avoir principalement consideré en cette rencontre vingt-mille écus, qu'on dit qu'il lui fit toucher pour ses peines. Mais ce qui l'établit entiérement, ce fut la consideration de Monsieur de Châteauneuf, qui étoit le seul homme, dont le Cardinal apprehendoit

le retour; & ne voyant pas que dans un tems où l'on faisoit grace à tout le monde, il pût empêcher sa délivrance, puisque son principal crime paroissoit avoir été de s'être trop attaché à la Reine, il prit ses précautions de bonne heure, & s'y trouva merveilleusement aidé par Madame la Princesse, qui dans ce nouvel orgueil de la victoire de Rocroi, croyoit que tout lui étoit dû, & publioit hautement, qu'il falloit que toute leur Maison sortît de la Cour, si la Reine remettoit dans le Conseil celui, qui avoit presidé à la condamnation de Monsieur de Montmorenci son frere. Il n'en falloit pas davantage pour détourner la Reine, de qui l'inclination étoit déja si refroidie, qu'elle commençoit à dire, que Monsieur de Châteauneuf n'étoit point son martir, mais plutôt celui de Madame de Chevreuse; separant ainsi ses interêts de ceux de cette Dame, qu'elle avoit autrefois si cherement aimée, & dont maintenant elle craignoit bien plus le retour, qu'elle ne le desiroit. Elle eût bien voulu la laisser encore en Flandre [a]; mais puisque

[a] *Elle s'étoit retirée de France en 1626. au sujet de la conspiration du Comte de Chalais, son principal confident. Elle s'appelloit Marie Rohan.*

puisque Monsieur d'Espernon étoit déja de retour d'Angleterre, aussi bien que Mr de Montresor; que Fontrailles & Aubijoux, appuyez par Monsieur, se montroient publiquement dans Paris; que Mesdames de Seneçay & de Hautefort étoient rentrées à la Cour & dans leurs charges, & qu'on attendoit de jour à autre le reste des proscrits; il n'étoit pas raisonnable, qu'elle laissât plus longtems dans l'exil une Princesse, que toute l'Europe sçavoit n'y être, que pour avoir été trop passionnée pour son service. Si l'on me demande, d'où pouvoit venir un si grand changement dans son esprit? Je dirai librement, que je l'impute à deux causes, l'une, que depuis que nous avons des obligations extraordinaires à des personnes, il semble, que nous redoutions leur presence, comme si elle nous incitoit sans cesse à la reconnoissance [a], & blâmoit notre ingratitude dans le moindre retardement: l'autre, que sa vieille amitié pour Madame de Chevreuse s'effaçoit peu à peu par la nouvelle pour le Cardinal, qu'on voyoit s'accroître de jour en jour, & qui faisoit déja, que

[a] Beneficia, ubi multum antevenêre, pro gratia odium redditur. *Ann.* 4.

que les converſations qu'il avoit avec elle, au lieu d'une heure ou deux, emportoient toute la ſoirée, & que le pauvre Monſieur de Beauvais, qui avoit accoûtumé de prendre ce tems-là pour l'entretenir, attendoit dans un autre Cabinet, & n'avoit plus que le loiſir de lui dire ſon *Benedicite*, & de la voir un inſtant après ſoupper. Neanmoins pour vérifier en quelque ſorte ce qu'elle avoit dit, qu'elle ne s'attachoit pas à toute la cabale ; elle voulut qu'en ce tems-là Monſieur Bouthillier quittât les Finances. Comme le Cardinal n'étoit pas encore entiérement ancré, il fallut qu'il cedât à ce coup, & il obtint ſeulement, que la choſe ſe fît d'une maniere moins fâcheuſe. Le Surintendant demandant de lui-même à ſe demettre, on remplit ſa place de Meſſieurs de Bailleul & d'Avaux, pour empêcher ce dernier d'être en paſſe pour la charge de Monſieur de Chavigni, que le Cardinal eſſayoit de maintenir. Pour le premier, la raiſon qui le fit mettre en ce grade fut, pour faire voir que la Reine avançoit ſes anciens ſerviteurs, & pour l'éloigner de la prétention des Seaux, où il vouloit maintenir le Chancelier ; parce qu'un Titulaire étoit bien plus propre à oppoſer à Monſieur de Châteauneuf, qu'un

qu'un Commiſſionaire, comme l'eſt toûjours un Garde des Seaux. A ces raiſons on en peut ajoûter une plus obſcure qui eſt, qu'y mettant ces deux, & le dernier étant obligé d'aller Plénipotentiaire pour la Paix generale à Munſter, les Finances demeuroient entiérement entre les mains du premier, qui par ſon inſuffiſance donnoit lieu à Monſieur d'Emeri nouveau Controlleur General, & affidé du Cardinal d'agir avec autorité, comme s'il eût été Surintendant. Quelque tems après cette promotion, le Cardinal jugeant, qu'il témoigneroit une extraordinaire déference aux ſentimens de la Reine, en faiſant quelques avances, pour acquerir l'amitié de ceux qu'elle avoit toûjours crus ſes ſerviteurs; il commença par Mr de Marſillac, comme étant le premier, à qui elle avoit proteſté hautement de faire du bien, & lui fit demander ſon amitié avec des termes les plus civils & les plus preſſans, qui ſe puiſſent imaginer, & entr'autres choſes il lui fit dire, qu'il le prioit de ſe ſeparer entiérement de lui, en cas qu'il remarquât jamais en lui aucun interêt particulier de biens, de charges, ni d'autres avancemens, ou aucune intention de nuire à un homme de condition. Monſieur de

de Marſillac rendit compte à la Reine de ce que le Cardinal lui avoit fait dire, & lui demandant ce qu'elle lui ordonnoit là-deſſus, elle lui dit, que le plus grand plaiſir, qu'il lui pouvoit jamais faire, étoit d'être ſon ami; & lui en parla avec une eſtime & un empreſſement, qui découvroient aſſez ſon inclination. Après ce diſcours, Monſieur de Marſillac n'eut plus à conſulter, mais avant que de l'aller voir, il déduiſit ce qui lui étoit arrivé, à ſes amis particuliers, & entr'autres me fit la grace de me le raconter aſſez amplement. Cet exemple nous fit ſonger à nous, & étant arrivé dans ce même tems que Monſieur de Chavigni, ſelon la methode de ſon pere, demanda & obtint permiſſion de ſe défaire de ſa charge, qui fut donnée à Monſieur de Brienne, & qu'on parla de l'envoyer à Rome, ou en Allemagne, comme un homme ſans reſſource à la Cour; nous crûmes, que le Cardinal n'ayant plus perſonne dans le Conſeil, qu'il affectionnât particuliérement, il feroit aiſé de ſe lier avec lui, & que pour avoir notre amitié, il abandonneroit peut-être volontiers le Chancelier. Ayant conſulté ce deſſein, Monſieur de Mets, à qui il avoit auſſi fait faire des propoſitions d'être ſon ami, alla trouver

la

la Reine, & lui ayant fait presque un même discours que Monsieur de Marsillac, il en reçut une semblable réponse, y ayant seulement cela de plus, que sur l'ouverture, qu'il lui en fit, elle le conjura de lui acquerir d'autres amis autant qu'il pourroit. Monsieur de Mets ayant rapporté cet entretien à Monsieur de Vendôme, lui & Messieurs ses enfans voulurent que leurs amis sçûssent tout ce qui se passeroit en cette rencontre, & prierent pour ce sujet Monsieur de Mets, Monsieur d'Espernon, le Comte de Fiesque, Beaupui & moi, de nous trouver à leur Hôtel. Campion étant lors domestique de la Maison, fut aussi appellé à cette conference. Messieurs de Bethune & de Montresor étant de leurs anciens & principaux amis, devoient bien y être mandez, mais je crois que Monsieur de Vendôme ne le desira pas, peut-être à cause de ce que j'ai déja dit de la Riviere, qu'il vouloit se conserver pour ami par l'intrigue du Maréchal d'Estrées. La volonté de la Reine ne donnant pas lieu à beaucoup d'opinions differentes, le Comte de Fiesque se chargea d'aller dire au Cardinal, de la part de Messieurs de Vendôme, de Mets, & d'Espernon, qu'ils souhaitoient être ses amis avec toute sor-

te

te de franchiſe & de ſincerité, mais qu'ils ne vouloient s'attacher qu'à lui ſeul; & qu'à cauſe de cela ils n'avoient point voulu lui faire parler, qu'ils ne viſſent Monſieur de Chavigni hors des affaires: que la ſeule choſe, qu'ils lui demandoient, pour marque de ſa bonne volonté étoit, qu'il détruisît le Chancelier, que la mort de Monſieur de Thou, & la maniere dont il avoit procedé dans l'affaire des Hermites, & dans le procès de Mr d'Eſpernon, rendoient odieux à ces Meſſieurs. Le Cardinal, après avoir témoigné recevoir cette ouverture avec joye, & faire un état extrême de leur amitié, répondit, qu'on lui avoit fait plaiſir de ne lui point parler, lorſque Mr de Chavigni avoit encore part dans les affaires, parce qu'il ne l'auroit jamais abondonné; que pour le Chancelier, c'étoit un infame, qui à la mort du Roi l'avoit renoncé, & dont par conſequent il ne faiſoit nul état; mais qu'en l'ôtant, il ne pouvoit éviter de voir rentrer Monſieur de Châteuneuf, avec qui il avoüoit ne pouvoir demeurer dans le Miniſtere.

Ce premier colloque finit ainſi, & laiſſa de la matiere pour quelques autres, dans leſquels le Comte de Fieſque dit au Cardinal, que ces Meſſieurs, pour qui il parloit,

parloit, desirant se lier d'amitié avec lui, ne vouloient pas commencer à le choquer dans ses interêts : c'est pourquoi ils lui demandoient seulement, que toutes les fois qu'il pourroit prendre ses sûretez du côté de Monsieur de Châteauneuf, il chassât le Chancelier. Il fit quelque difficulté de promettre qu'il le feroit chasser, & dit seulement à l'abord qu'il l'abandonneroit ; mais enfin il acquiesça, & fit la même chose sur le sujet de Monsieur d'Anguien : car ayant dit, qu'il vivoit civilement avec lui, & ne pretendoit pas rompre, il n'eut point de réponse quand le Comte de Fiesque lui dit, que ces Messieurs le choisissant pour leur principal ami, demandoient aussi d'avoir la préference dans son esprit sur tous ceux de leur volée. Ce Traité dura cinq ou six jours, parceque d'un côté le Cardinal témoignoit tantôt desirer avec ardeur l'amitié de ces Messieurs ; puis après faisoit paroître plus de froideur, & parloit avec plus de reserve ; & de l'autre, Monsieur de Beaufort étoit bien aise, avant que de conclure, de voir le retour de Campion, qu'il avoit envoyé au devant de Madame de Chevreuse, qui arrivoit alors en France, & avec qui Monsieur son pere, Mr d'Espernon & lui avoient de

de très étroites liaiſons. Et comme il étoit neceſſaire, que le Comte de Fieſque rendît compte de ce qu'il negocioit, & ſçût ce qu'on vouloit qu'il dît, nous nous aſſemblâmes durant ce tems cinq ou ſix fois, ou à l'Hôtel de Vendôme, ou à l'Hôtel d'Eſpernon, ou chez Mr de Mets, ou aux Capucins, ou chez moi: & quoique dans toutes ces aſſemblées il ne ſe ſoit preſque agi que d'obeïr à la Reine, l'on n'a pas laiſſé depuis de faire paſſer cela pour un crime, & pour le projet d'une cabale ſeditieuſe. Cependant le Cardinal ne ſçauroit nier, qu'il ne ſçût chaque jour ce qui ſe réſolvoit entre nous par le Comte de Fieſque. Au bout de ces cinq ou ſix jours Campion revint, & nous apprit, qu'avant que de partir de Flandres, Madame de Chevreuſe avoit reçu des lettres de la Reine qui lui faiſoient paroître qu'elle deſiroit, que le Cardinal & elle fuſſent en bonne intelligence; qu'elle venoit avec un eſprit préparé à cela; & qu'elle conſeilloit à ces Meſſieurs d'en faire de même: à quoi ils ſe réſolurent auſſi-tôt, & allerent dès le lendemain faire leur viſite, dont ils eurent ſujet d'être ſatisfaits, y ayant reçu toute la civilité poſſible. On s'étonnera peut-être, qu'ayant été juſqu'alors dans
le

le même interêt de ces Messieurs, je ne fusse point compris dans leur Traité; mais c'est que je ne le desirai point, & qu'ayant une charge qui ne dépendoit que de la Reine, je ne voulus rien faire que par son ordre. Ce fut la réponse que je fis à Monsieur de Beaufort, lorsqu'il m'en parla, & je ne sçai, s'il en dit quelque chose à la Reine; mais deux ou trois jours après, comme je prenois son ordre, elle me dit, qu'elle croyoit, que je sçavois bien, que Messieurs de Vendôme avoient vû Monsieur le Cardinal Mazarin: je lui dis qu'oüi, avec un ton de voix, & une façon qui pouvoit lui faire connoître, que je ne jugeois pasque cela fît rien pour moi. Sur cela elle poursuivit son discours & me dit, qu'elle le croyoit son serviteur, & qu'elle desiroit, que tous ceux qui l'étoient, vécussent bien avec lui. Je lui répondis, que je la suppliois très-humblement de se souvenir, que je ne m'étois éloigné de lui, que lorsque j'avois crû, qu'il n'étoit pas dans ses interêts; *il est vrai*, me dit-elle, *mais à cette heure : Madame*, lui répliquai-je, *je n'ai que l'obéissance pour toutes les choses, que Votre Majesté me commande* ; & me retirai là-dessus, avec dessein de faire ma visite dès le jour suivant. Il est vrai, qu'avant

qu'avant que de passer outre, je voulus voir Messieurs de Bethune & de Montresor, que je trouvai fort piquez de ce que le Traité s'étoit fait sans eux; & quoique Monsieur de Beaufort leur en fût venu parler avant que de voir le Cardinal, ils croyoient, qu'il devoit davantage à leur ancienne amitié, que de leur rendre simplement compte d'une affaire resoluë. Mais ils s'en prenoient particuliérement à Monsieur de Vendôme, & sur tout Mr de Montresor, qui se souvenoit, que quand il partit d'Angleterre, il lui promit toute amitié, & l'assura même de le servir auprès de Monsieur; ce qu'il executa si mal, qu'une des premieres liaisons qu'il voulut avoir, fut avec la Riviere. Ce souvenir lui étoit un peu dur, principalement en ce tems; car à son retour d'Angleterre, Monsieur l'ayant encore fait presser de vivre civilement avec la Riviere, & ayant employé pour ce sujet Monsieur de Bellegarde sans aucun effet, Mr de Montresor ayant persisté à dire, qu'il tenoit la Riviere pour tel, que Monsieur le lui avoit dépeint autrefois, c'est-à-dire, pour *un coquin & un traître*; Son Altesse Royale avoit vécu d'une autre maniere avec lui, & le traittant fort indifferemment, il étoit enfin résolu de vendre

vendre ſa charge, & de ſe retirer entiérement; ce qu'il fit quelque tems après. Leur ayant dit tout ce qui me concernoit (qu'ils approuverent comme étant un effet d'obéïſſance pour une perſonne, à qui je m'étois donné ſans reſerve) & ayant été à Montrouge le communiquer à Monſieur de Châteauneuf, qui fut du même ſentiment, j'allai chez le Cardinal, que je rencontrai deſcendant ſon degré avec des Dames, & s'en allant de là au Conſeil; ſi bien que je n'eus pas pour cette premiere fois long diſcours avec lui. Ce qu'il me dit, fut pourtant fort civil & fort obligeant pour moi, juſque là qu'il me fit excuſe, s'il ne remontoit pas pour m'entretenir. J'y retournai le lendemain, & l'ayant trouvé dans ſa chambre avec peu de monde, je lui fis un compliment, dont il s'eſt fort plaint depuis, aſſurant, que je lui avois dit, que je l'allois voir ſeulement par l'ordre de la Reine; quoique mes paroles ſigniſiaſſent tout autre choſe. Je ſçavois, que quand Monſieur de Marſillac le fut voir, il lui dit d'abord, que la Reine lui avoit parlé de lui; je crûs, qu'elle en pourroit avoir fait de même de moi, & après l'avoir aſſuré de mon reſpect & de mon ſervice, je lui dis: „ Que je m'imaginois,

„ qu'il

„ qu'il me feroit l'honneur de croire „ facilement ce que je lui proteſtois, puiſ- „ qu'il ſçavoit, que depuis très-long- „ tems je faiſois profeſſion d'être ſon très- „ obéïſſant ſerviteur; mais que s'il ſe pou- „ voit ajoûter quelque choſe à l'inclina- „ tion, que j'avois toûjours euë à l'ho- „ norer, ce ſeroit ſans doute par la con- „ fiance & l'eſtime, que la Reine témoi- „ gnoit pour lui, ce qui obligeoit tous „ ceux, qui étoient à elle, & moi parti- „ culiérement, à le reſpecter encore da- „ vantage; que je le ſuppliois de croire, „ que quand Sa Majeſté me feroit quel- „ que commandement ſur ce ſujet, je „ l'executerois, non ſeulement avec l'o- „ béïſſance aveugle, que je devois à tous „ ſes ordres, mais avec une joye & une „ ſatisfaction extrême". Je laiſſe à ju- ger, ſi ce diſcours peut avec raiſon re- cevoir le ſens, qu'il lui a donné, & ſi c'eſt un juſte fondement des maux qu'il m'a faits depuis, & qu'il commença dès le lendemain. Car le Maréchal de Baſ- ſompierre l'étant allé voir, il lui parla de moi d'une façon, qui témoignoit aſ- ſez, qu'il ne m'aimoit pas, & lui voulut faire naître deſlors des penſées de rentrer dans ſa charge; dequoi le Maréchal me fit avertir, dès le jour ſuivant, par deux ou trois perſonnes.

Cette

Cette nouvelle me ſurprit un peu, & deſirant en ſçavoir le fond, j'allai trouver Monſieur de Liancourt, & le ſuppliai de lui parler pour moi; ce qu'il fit incontinent avec cette bonté, qu'il a toûjours euë pour mes interêts; & lui ayant ſeulement fait paroître, qu'on lui avoit dit, qu'il étoit mal ſatisfait de moi, il fit l'ignorant, & ſans lui découvrir d'aigreur contre moi, lui conta, qu'après avoir long-tems ceſſé de le voir, j'y étois retourné, & lui avois dit, que c'étoit par l'ordre de la Reine; mais que maintenant il l'aſſuroit, que ſi je voulois être de ſes amis, il ſeroit des miens. Monſieur de Liancourt lui ayant répondu, qu'il ſe pouvoit fier en moi, leur converſation finit, & me l'ayant depuis dite, je crûs, que ce peu de mauvaiſe volonté étoit paſſé, & que je pourrois me mettre bien avec lui. Pendant ce tems, Madame de Chevreuſe étoit arrivée, & étoit allé deſcendre droit au Louvre; mais ſi la Reine avoit eu peu d'impatience de la voir, elle en eut beaucoup de l'envoyer à Dampierre; car incontinent après les premieres ſalutations elle lui dit, que les Alliez de la France pourroient entrer en ſoupçon, ſi incontinent après ſon retour de Flandres, ils la ſçavoient auprès d'el-

le, & que pour cette raiſon il falloit qu'elle allât faire un petit voyage à la campagne. Madame de Chevreuſe, malgré ſa ſurpriſe, lui répondit ſans s'émouvoir, qu'elle étoit toute prête à lui obéïr, mais qu'elle la ſupplioit de conſiderer que toute l'Europe ſçavoit, qu'elle avoit été perſecutée pour l'amour de Sa Majeſté; & que ce ſeroit peut-être ſe faire tort à elle-même, ſi elle l'éloignoit ſi promptement; qu'elle en demandât, s'il lui plaiſoit, l'avis au Cardinal, qui ſe trouvant dans le Cabinet, & étant appellé en tiers, dit à la Reine, que Madame de Chevreuſe avoit raiſon, & que Sa Majeſté ſeroit blâmée, ſi elle en uſoit de cette ſorte. Ainſi Madame de Chevreuſe para cette premiere attaque, qui dût bien lui faire connoître, qu'elle n'avoit plus ſa place accoûtumée: mais ſi elle s'en apperçut, au moins le cacha-t'elle à ſes plus intimes, & de long-tems après ne fit part à perſonne de cette avanture; ſelon la methode ordinaire de tous les favoris, qui ne veulent jamais laiſſer voir la diminution de leur credit.

Il ne falloit pas pourtant que le Cardinal la crût entiérement ruinée, ni qu'il la jugeât abſolument inutile à ſa fortune, puiſque dès le lendemain il l'alla voir, &

pour

pour premier compliment lui dit, que ſçachant, que les aſſignations de l'épargne venoient lentement, & que venant d'un long voyage, elle auroit peut-être beſoin d'argent, il étoit venu lui offrir & apporter cinquante mille écus. Mais comme il ſçavoit, qu'une ame ambitieuſe comme celle-là, ſe laiſſeroit moins toucher à ces belles offres qu'à des actions d'éclat; il lui demanda quelques jours après, ce qu'il pouvoit faire pour gagner ſon amitié, & lui proteſta de n'y rien épargner. Elle le mit d'abord à une aſſez belle épreuve, lui demandant deux choſes aſſez importantes; l'une, que l'on contentât Monſieur de Vendôme pour ſes prétentions du Gouvernement de Bretagne, ſur leſquelles on ne lui avoit encore donné que des paroles; & l'autre, qu'on rendît à Monſieur d'Eſpernon ſa charge & ſon Gouvernement [a]. Il y proceda en toutes deux très-obligeamment; car pour le premier point, Mr de Brienne eut auſſi-tôt commiſſion de traiter avec Monſieur de Vendôme, & & de lui promettre au nom de la Reine l'Amirauté, dont on envoya demander la demiſſion au Duc de Brezé; & pour le

[a] Præmia amicis obtinuit. *Ann.* 13.

le ſecond, Monſieur d'Eſpernon fut remis incontinent après dans tous ſes honneurs, & l'on n'épargna ni diligence, ni recompenſe, pour tirer Monſieur le Comte d'Harcourt de la Guienne. Après ces deux premieres affaires, elle lui en propoſa une troiſiéme, où il eut peine à conſentir, mais où il acquieſça à la fin, quoique depuis elle n'ait point eu d'effet; ce fut, de donner le Gouvernement du Havre à Monſieur de Marſillac: & ſur cela il lui repreſenta ce qu'il devoit à la memoire du feu Cardinal, & qu'il n'étoit pas juſte qu'il ſervît d'inſtrument, pour dépoüiller ſes héritiers; mais elle inſiſtant toûjours, il témoigna à la fin qu'il ſe rendoit. Après de ſi grands coups d'eſſai, elle crût que rien ne lui ſeroit impoſſible auprès de lui [a], & lui propoſa enfin le rétabliſſement de Monſieur de Châteauneuf; mais comme c'étoit là ſon ſenſible & ſon interêt, il ne pût diſſimuler, & lui repliqua nettement, qu'il n'y conſentiroit jamais: & dès cet inſtant, il s'éloigna d'elle, ſans que depuis, quelque civilité qui ait paru entr'eux, il y ait jamais eu d'intelligence, ni de reconcilia-

a Cuncta fortunæ ſuæ patere rebatur, nec quidquam ultra incredibile. *Hiſt.* 4.

conciliation sincere. Il y avoit déja quelque tems, que Monsieur de Châteauneuf étoit à Montrouge, y étant arrivé au même tems que Madame de Chevreuse abordoit de l'autre côté à Paris, & peut-être que s'il ne se fût pas arrêté, & qu'il fût venu droit à la Cour, sans capituler avec la Reine, il l'eût engagée par cette franchise à ne le point abandonner: mais s'étant voulu servir de l'exemple de Madame de Seneçai, qui n'avoit point voulu rentrer dans Paris, qu'étant rétablie dans sa charge, il donna tems à la Reine de s'accoûtumer à le sçavoir auprès de Paris, sans souhaiter de l'approcher davantage; & ne considera pas, que Madame de Seneçai n'avoit pour obstacle qu'une personne, que la Reine n'aimoit point, au lieu que lui, outre la Maison de Monsieur le Prince, qui s'opposoit à son retour, donnoit de l'ombrage au premier Ministre, & ne pouvoit gagner, que par adresse peu à peu, ce que la Dame d'honneur avoit gagné du premier pas. Mais il se trompa sans doute dans la creance de l'inclination de la Reine pour lui; & ce fut aussi par là, que Monsieur de Beauvais se perdit insensiblement, & qu'après avoir tenu le premier rang, & avoir été nommé pour

Cardinal, on envoya un contremandement ſecret à Rome, & le laiſſa-t'on dans l'antichambre, pendant que la Reine entretenoit paiſiblement le Cardinal, de qui au commencement il n'eſtimoit pas l'eſprit, diſant, qu'il n'étoit pas habile homme, puiſqu'il n'entendoit pas les Matieres Beneficiales, ni les Finances; parties veritablement fort neceſſaires pour un grand Miniſtre. Voilà comme toutes nos affaires alloient à leur declin; & pour moi, Monſieur le Tellier, ſuivant les traces de Monſieur de Noyers ſon predeceſſeur, commençoit deſlors à me traverſer dans ma charge, & ſe voulant approprier l'autorité de donner des Commiſſaires pour les revûës des Suiſſes, ſongeoit à m'ôter en détail ce que la Reine m'avoit rendu en gros, par la ſuppreſſion de la charge de Liſle. Il s'y prit pourtant d'abord d'une maniere qui me donna lieu de croire, que ſon deſſein alloit plûtôt contre les Maréchaux de France que contre moi, & par les civilitez qu'il me fit, il me tint quelque tems dans cette penſée; mais enfin voyant que toutes ces belles paroles n'aboutiſſoient à rien, & qu'on ne faiſoit qu'alonger de jour en jour la reſolution de ce que je demandois, je jugeai que ces chicanes

chicanes venoient d'un autre principe, & que le Cardinal n'y avoit pas moins de part, que dans les delais qu'on apportoit à la conclusion des affaires de Mr de Vendôme, à qui l'on faisoit naître chaque jour mille obstacles dans l'execution de ce qu'on lui avoit promis. Il est vrai, que lui-même contribuoit bien à son malheur; car il faisoit difficulté de prendre l'Amirauté sans l'Ancrage, & ne consideroit pas qu'il devoit, à quelque prix que ce fût, entrer en charge, après quoi il lui seroit aisé d'étendre ses droits. Cependant sa façon d'agir incertaine & confuse donnoit assez d'occasion de lui rendre de mauvais offices. Tantôt il s'addressoit au Cardinal, & témoignoit lui vouloir avoir l'obligation de ce qu'on feroit pour lui; un instant après, il alloit chercher l'occasion de faire parler à la Riviere par le Maréchal d'Estrées, & le conjurer de faire réüssir ses interêts; & au sortir de là il essayoit, par des voyes obliques, d'engager Monsieur le Prince à le servir. Enfin il ne se passoit presque point d'heure, où il ne changeât plus d'une fois d'opinion & de parti [a]. Mais ce

[a] Ipse modò huc, modò illuc, ut quemque suadentium audierat, promptus. *Ann.* 12. Neque alienis consiliis regi, neque suâ expedire. *Hist.* 3.

ce ne lui étoit pas assez d'aller ainsi de côté & d'autre; il vouloit faire faire le même badinage à Monsieur de Beaufort, qui ayant de son côté ses visions particulieres, & mêlant les affaires importantes avec les bagatelles, vivoit d'une façon si bizarre avec le Cardinal, qu'il lui étoit impossible d'y prendre assurance. Ce n'est pas que je croye qu'il ait jamais eu dans l'ame aucun des desseins, qu'on lui a imputez; & je dirai seulement, que selon la disposition des esprits de Mesdames de Chevreuse & de Montbazon [a], ses entretiens avec le Cardinal étoient pleins de froideur ou de civilité; si bien que si un jour il lui donnoit lieu de se louër de lui, le lendemain il le desobligeoit en lui disant, qu'il le venoit voir seulement par l'ordre de Monsieur son pere. Si dans l'état où il est, je voulois me plaindre de lui, j'en aurois quelque petit sujet, étant très-veritable qu'en ce tems-là, quoiqu'il me fît l'honneur de venir souvent manger chez moi, & que nous passassions la plûpart des après-dinées ensemble, il ne me faisoit que fort peu de part de sa conduite: & j'ose dire, qu'encore que je ne sois pas le plus grand politique

[a] Feminarum imperiis obnoxius. *Ann.* 12.

tique du Royaume, s'il se fût ouvert plus librement à moi, il ne se seroit peut-être jamais embarassé dans cette fâcheuse & honteuse intrigue des lettres de Madame de Longueville, qui arriva en ce tems-là, & dans laquelle l'amour de Madame de Montbazon le precipita [a]. Sans approfondir davantage la chose, ni imputer la malice à ceux qui n'en sont possible pas coupables ; je puis avancer ce mot, que pour bien prendre l'affaire, il n'en faut rien croire du tout. Je n'ai jamais recherché à en être plus sçavant ; mais si dès le commencement, Monsieur de Beaufort m'en eût parlé, je lui eusse conseillé, sans en éplucher davantage la fausseté, ou la verité, de faire rendre les lettres à Madame de Longueville : & je crois, que ce service rendu à une personne, qu'on a autrefois passionnément aimée, & contre qui le dépit nous dure encore, est un reproche bien sensible qu'on lui fait, & une vengeance la plus honnête & la plus glorieuse qu'on puisse prendre.

[a] *Il lui donna toutes les lettres, que Madame de Longueville lui avoit écrites, pour montrer les faveurs qu'il disoit en avoir reçûës : & Madame de Montbazon, pour triompher de sa rivale, qui etoit plus jeune qu'elle, lisoit ces lettres à tout le monde.*

prendre. Mais il se laissa emporter à la passion d'autrui, & par l'éclat de cette maudite broüillerie, il acheva de se jetter dans le précipice. Dès là veritablement il y avoit peu d'intelligence entre Monsieur d'Anguien & lui, & outre le souvenir de ce qui s'étoit passé dans le demêlé du Grand Maître, & le bruit qui couroit, que ce Prince demandoit qu'on maintînt son beau-frere le Duc de Brezé en sa charge, il avoit fait une réponse à la lettre, que Monsieur de Beaufort lui avoit écrite sur la naissance de Monsieur son fils, où il le traitoit fort de haut en bas, pour avoir sa revanche du petit orgueil, qui l'avoit porté à lui mettre seulement à la souscription, *très-humble & très-affectionné serviteur*. Mais quoique ces petites picques entre deux esprits fiers & glorieux fussent assez capables de les porter aux extremitez, il s'y pouvoit encore apporter de la moderation; au lieu qu'après une affaire, qui touchoit directement à l'honneur, il n'y avoit plus de biais de réconciliation. J'avouë que je ne parle pas de sens froid sur ce sujet, & que dans tout ce qui s'est passé depuis la mort du Roi, il n'y a que ce seul point que je regarde avec regret, & je dirois avec quelque sorte de repentir, si je ne trouvois

trouvois une infinité de raiſons qui me forcerent à me jetter du côté où je me mis. Celles qui m'en devoient détourner étoient, que j'avois preſque tout mon bien dans le Berri, & ſous le Gouvernement de Monſieur le Prince; que je voyois Monſieur d'Anguien en état de revenir dans peu à la Cour, ayant augmenté l'éclat de la victoire de Rocroi par la priſe de Thionville, qu'on jugeoit infaillible; & qu'après de tels ſervices, il étoit difficile à croire, que la Reine appuyât un autre parti que le ſien; que Mr de Longueville avoit toûjours agi très-obligeamment avec moi, & qu'il y avoit peu de perſonnes, à qui il parlât plus confidemment. Enfin il y avoit à remarquer, que j'avois l'honneur d'appartenir de fort près à Madame la Princeſſe, que j'offenſois mortellement en m'offrant à Madame de Montbazon, de qui la parenté m'étoit & plus éloignée, & moins glorieuſe. Mais auſſi de l'autre côté, de puiſſantes conſiderations m'appelloient; preſque tous mes amis s'y trouvoient embarquez, & particuliérement Monſieur de Guiſe, qui à ſon retour en France m'avoit fait des careſſes extraordinaires, & sembloit m'avoir choiſi pour ſon capital ami; j'avois l'hon-

neur de lui être plus proche qu'à qui que ce fût de sa condition, je l'avois de tout tems fort cheri & honoré, & avois été le premier auteur de l'étroite union entre Monsieur de Beaufort & lui, qui sembloit être une des principales causes, qui le jettoit dans cette intrigue. Je croyois aussi, qu'indubitablement la querelle des femmes en formeroit une entre les hommes, & que je ne voulois pas embrasser un parti pour le quitter le lendemain. Mais pour parler franchement, la plus essentielle raison qui me fit déclarer, fut, que je voyois bien, que quelque bon accueïl que me fist le Cardinal, il avoit peu de bonne volonté pour moi, & croyois, qu'il étoit necessaire, que je prisse un autre appui auprès de la Reine. D'en esperer de Monsieur le Prince, quoi que je fisse, je sçavois bien qu'il ne choqueroit pas le Premier Ministre pour moi: d'en prétendre du côté de Monsieur, la Riviére ennemi mortel de mes amis m'y étoit un obstacle invincible. Si bien que je ne voyois plus, que Madame de Chevreuse qui cachant sa disgrace le mieux qu'elle pouvoit, & conservant son ancienne familiarité avec la Reine, me paroissoit encore en état de me proteger. M'étant trouvé joint d'interêt avec ses principaux amis,

amis, j'y avois en peu de tems acquis beaucoup de liberté, & en avois reçû des assurances de me servir en toutes occasions; mais je l'y voulus encore obliger par quelque chose d'éclatant, sçachant bien, qu'étant vaine & ambitieuse, cela la toucheroit. Je lui dis, qu'en me rangeant du côté de Madame de Montbazon, c'étoit elle premiérement que je regardois; ce qu'elle reçut comme je l'avois pû esperer, & me promit des assistances nompareilles. Je ne parlerai point de toute la suite de l'affaire, parce qu'elle a été si publique, que personne ne l'a ignorée; je dirai seulement, que si le sentiment de Monsieur de Longueville eût été suivi, on l'auroit étouffée: mais Madame la Princesse suivant l'aigreur de son naturel, & trouvant une occasion de contenter ses anciennes animositez, la porta à l'extremité; & je ne sçai, si elle n'y fut point poussée par le Cardinal, qui consideroit notre parti comme formé contre lui, & jugeoit que c'étoit moins contre Monsieur le Prince, que contre son autorité, qui croissoit chaque jour, que s'étoit faite à l'Hôtel de Chevreuse l'assemblée des quatorze Princes, à laquelle je ne me trouvai point, la jugeant fort inutile & fort impertinente.

Deux

Deux jours après l'amende honorable que Madame de Montbazon fut faire à l'Hôtel de Condé [a], la Reine étant dans le cercle m'appella, & me dit, qu'elle croyoit, que je n'avois pas sçû, que les Officiers de la Maison du Roi ne prenoient point de parti dans les querelles de la Cour, parce qu'il falloit qu'ils attendissent ce qu'elle leur ordonneroit. Je lui répondis, que je l'avois ignoré, mais que quelque parti que je pusse prendre, cela ne pouvoit préjudicier à l'obéïssance, que je rendrois toûjours à ses commandemens. Elle repliqua, que me rendant suspect à l'un des partis, cela me mettoit presque hors d'état de bien suivre ses ordres; & finissant son discours, elle me témoigna, qu'il falloit qu'une autre fois je demeurasse neutre.

Le lendemain je fus voir le Cardinal, qui m'ayant reçû avec plus d'apparence de franchise qu'auparavant, me dit, que la Reine lui avoit parlé de ce qu'elle m'avoit dit: & comme je m'étois informé de ce que je pouvois alleguer là-dessus, je lui répondis, que puisque la Reine

[a] *En rendant les lettres de Madame de Longueville à Monsieur le Prince, qui lui dit des duretez horribles.*

ne desaprouvoit mon action, j'en étois corrigé pour jamais; mais que si j'avois failli, ma faute n'étoit pas sans exemple; & je lui citai là-dessus celui de feu Mr d'Espernon, dans la querelle de Monsieur le Comte & de Monsieur de Guise. Il me dit, que la Reine avoit beaucoup de raison de desirer, que cela ne se fît plus, & m'exhorta comme mon ami à demeurer dans le dessein, que je lui témoignois d'obéïr ponctuellement à Sa Majesté. Je lui fis encore ensuite deux ou trois visites, dans lesquelles il me traitta si bien, que je crus que peut-être ne seroit-il pas faché de m'obliger dans mes interêts, puisqu'il avoit bien voulu servir un de mes parens à ma recommandation. Je lui parlai donc de ce qui étoit à demêler entre Monsieur le Tellier & moi, & par un memoire que je lui donnai, je lui expliquai assez nettement la chose, & en le quittant j'ajoûtai, que c'étoit la plus importante affaire que je pouvois avoir. Ses reponses furent fort civiles & affectionnées; mais lorsque je lui en reparlai, je le trouvai beaucoup plus froid, & il me fit un long discours, pour me montrer, qu'il y alloit fort du service du Roi, en ce que je lui demandois, & conclut en me disant, que pour ce qui seroit de
mon

mon interêt, il falloit que j'eusse satisfaction, & que je ne m'attachasse pas à conserver un droit, qui tiroit à trop grande consequence. Je lui répondis, que mes prédecesseurs en la charge en avoient joüi, & que pour ce qui étoit de moi, tous ceux qui me connoissoient, sçavoient que le bien & l'interêt me touchoient peu, & que l'honneur étoit ce qui me faisoit agir, & ce que je cherchois dans l'affaire dont je l'entretenois. Je doute, si cette déclaration si franche de mon humeur lui plût, mais je sçai bien qu'il me quitta sans me donner de grandes esperances. Ce fut ce jour-là, ou le suivant, qu'arriva le dernier trait de la disgrace de Madame de Montbazon chez Renard; je n'y arrivai que comme la Reine en sortoit, & fus très-surpris & fâché de ce desordre. Monsieur de Mets m'est témoin de ce que je dis à Madame de Montbazon, & combien je la blâmai d'avoir fait de l'affaire de Madame la Princesse celle de la Reine. Cependant Sa Majesté me fit le lendemain l'honneur de me conter entre les Conseillers de cette belle disgraciée, & témoigna, que les choses qu'elle avoit dites devant Madame la Princesse contre ceux, par l'avis de qui elle étoit demeurée dans

le logis de Renard, étoient particuliérement addressées à moi. J'en fus avertis incontinent; mais me sentant entiérement innocent, je jugeai n'en devoir point faire d'excuses, & crus que je ne pouvois entrer en éclaircissement, sans parler en quelque sorte contre l'exilée; ce qui n'étoit pas de mon humeur. Cependant je m'appercevois bien, qu'on tiroit mon affaire en longueur pour l'une de ces deux fins, ou de me faire faire quelque escapade, & quelque trait bizarre; ou bien d'ennuyer les Suisses par le retardement, & de me décrediter auprès d'eux. Ainsi je pensai, que je devois me hâter d'en voir la conclusion, & fus trouver Madame de Chevreuse, à qui je dis, qu'aux termes où étoient les choses, je ne la venois pas prier pour parler pour moi, sçachant bien qu'elle avoit des interêts plus importans à demêler; mais que je venois seulement lui dire, qu'il falloit que je me pressasse, & qu'avant que de le faire, je lui en avois voulu rendre compte. Elle appella Campion en tiers à notre conversation, & me répondit, que si j'eusse pû me donner huit jours de patience, elle croyoit, que dans ce tems-là, elle eût pû faire mon affaire hautement; mais puisque je ne pouvois differer,

differer, que je cherchasse mon appui ailleurs, & que je demeurasse seulement toûjours de ses amis. Je crois, que ce discours ne s'est point étendu plus avant que nous; mais je sçai bien, que le lendemain étant allé parler au Cardinal, il me témoigna avoir peu d'inclination à me favoriser; & aprés plusieurs difficultez, (quoique je l'assurasse, que je desirois lui avoir l'obligation de la chose) il me dit, qu'il n'étoit pas seul dans le Conseil, & qu'il falloit, que j'en parlasse aux autres. Je jugeai bien dès là mon affaire perduë; mais ne trouvant point d'autre biais d'en sortir, & voyant, que Monsieur le Tellier avoit obtenu par provision ce qu'il desiroit contre moi, je me resolus à parler à son Altesse Royale, & aux autres personnes, qui avoient entrée dans le Conseil: mais durant ce tems, le procedé de mes amis ruïnoit tout ce que je pouvois établir. Monsieur de Beaufort, soit par amour, soit par orguëil, se montroit outré de l'exil de Madame de Montbazon, & quand la Reine vouloit parler à lui, il s'en éloignoit avec une maniere si dédaigneuse, que cela seul étoit capable de détruire toute l'amitié qu'elle eût pû avoir pour lui. Je m'en apperçus un soir, & lui fis des reproches d'agir ainsi

ainsi en enfant ; mais au lieu de me payer de raisons, il ne me répondit qu'avec des transports & des boutades fort imprudentes. Comme il avoit moins d'occupation qu'à l'ordinaire, il me venoit chercher très-souvent, & pour moi, quoique je le visse en assez mauvaise posture, par amitié & par honneur, je ne voulois point m'éloigner de lui. Il est vrai, que les soirs je ne le voyois pas si frequemment, & que je doute, s'il passoit toutes les nuits dans Paris. Monsieur de Vendôme ne voyant point son affaire s'achever, le tourmentoit tous les jours pour le faire raccommoder avec le Cardinal, & ne pouvant rien gagner sur lui de ce côté, il crut, qu'il falloit s'unir absolument avec la Riviere. Il le fit donc presser plus que jamais par le Maréchal d'Estrées, & lui fit offrir l'amitié de Monsieur de Beaufort. La Riviere écouta cette proposition avec beaucoup de joye, & ayant pris rendez-vous chez le même Maréchal d'Estrées, il fut surpris de n'y voir que Monsieur de Mercœur avec Monsieur son pere, & point du tout Mr de Beaufort. Dès-là il se tint pour fourbé, & quoique Monsieur de Vendôme l'assurât qu'il lui ameneroit son fils au premier jour, & lui alleguât quelque obstacle,

obstacle, qui l'avoit empêché de venir, il ne voulut jamais entrer en matiere ; & s'étant separé civilement de la conversation, il s'unit dès le lendemain avec le Cardinal, avec qui jusqu'alors il n'avoit pas eu une intelligence parfaite. Monsieur le Prince entra en tiers en cette association, dont je crois, que le premier article fut la ruïne de Monsieur de Beaufort. Et de fait, deux jours après, la Reine étant allée au Bois de Vincennes faire collation chez Monsieur de Chavigni, il y fut, & en eut une assez mauvaise réception. Je ne sçai, si cela le picqua, mais il s'en revint aussitôt à Paris, & étant allé au Louvre y attendre le retour de Sa Majesté, il y trouva le Cardinal, à qui, à ce qu'on dit, il fit quelques questions s'il sortoit, qui le mirent en allarme. Quelque tems après on le vint avertir, qu'il y avoit des cavaliers sur le Quai, qui sembloient attendre quelque chose ; après cela il ne douta plus qu'on ne le voulût assassiner ; il le publia hautement, & envoya querir tous les braves qu'il pût pour son escorte. Le lendemain j'appris cette nouvelle de Monsieur de Mets, & étant allé à Luxembourg, j'y trouvai Monsieur de Guise, que j'apprehendois de voir embroüillé dans ce
mauvais

mauvais bruit. Je trouvai qu'il l'ignoroit encore ; nous attendîmes ensemble le retour de Monsieur, qui parla fort sobrement de la chose ; mais la Riviere la releva hautement & dit, qu'il y alloit de l'autorité de son Altesse Royale de maintenir les Ministres en sûreté. J'eusse bien voulu voir Monsieur de Beaufort, mais il étoit allé à la campagne voir Mr son pere, & n'en revint que le soir, ce qui acheva de le perdre ; car peut-être que s'il eût été chez le Cardinal, il se fût éclairci avec lui, & n'auroit point été arrêté. On lui conseilla de s'en aller pour quelques jours à Anet ; mais il se confioit si fort à la bonne volonté de la Reine pour lui, qu'il s'en voulut venir droit au Louvre. Pour moi, ayant été l'après-dînée chez le Cardinal l'assurer de mon service, & lui offrir de faire avancer une Rotte des Gardes Suisses pour l'accompagner, j'en fus reçu fort civilement, quoiqu'il refusât mon offre; il fit semblant de croire, que ce bruit étoit faux ; mais je lui trouvai pourtant le visage & la contenance d'un homme fort étonné. Le soir en entrant au Louvre, j'y appris sous la porte la prise de Mr de Beaufort. La connoissance que j'avois de mon innocence, fit, que sans balancer

je

je montai en haut, & trouvai dans la ſale des Gardes de la Reine le Cardinal, qui ſortoit accompagné de trois cens Gentilshommes; il me ſalüa aſſez civilement; mais de toute ſa ſuite, Noailles, Piennes & S. Megrin furent les ſeuls qui me voulurent connoître & aborder. Je trouvai dans le petit Cabinet de la Reine Madame de Chevreuſe, à qui je parlai quelque tems, & ayant demandé par pluſieurs fois, ſi je ne pourrois point voir ce pauvre Prince, & ayant ſçû de Guitault même, que non; je m'en allois, lorſque la Reine me fit appeller dans ſa petite chambre griſe, & me commanda de faire venir deux compagnies Suiſſes le lendemain à ſix heures du matin devant le Louvre. N'ayant pû dès le ſoir voir perſonne de l'Hôtel de Vendôme, j'y allai le lendemain matin mêler mes ſoûpirs avec ceux de toute cette Maiſon affligée, & appris de Mr de Vendôme, à qui Monſieur en avoit fait entendre quelque choſe, la confirmation de ce que m'avoit dit le ſoir d'auparavant Mr de Guiſe, que j'étois du nombre de ceux, qu'on devoit éloigner de la Cour. Ce bruit me fâchoit médiocrement, & je ne ſçai par quelle préſcience de mon malheur, je ſouhaittois le banniſſement plus que

que je ne le craignois. J'en allai au ſortir de là attendre la nouvelle chez Meſſieurs de Bethune & de Montreſor, qui étoient menacez du même accident, & qui en reçurent une heure après le commandement en ma preſence. Ce n'eſt pas qu'ils euſſent tant de liaiſon pour l'heure avec Monſieur de Beaufort, qu'ils duſſent participer à ſa diſgrace; mais c'eſt que la Riviere ne voulut jamais promettre au Cardinal, de faire conſentir ſon Maitre à la priſe de ce pauvre Prince, qu'il ne l'aſſurât en même tems d'exiler ſes deux ennemis: & je crois, que Monſieur même y contribua de ſon avis, étant mortellement ulceré contre Monſieur de Montreſor, de ce qu'il l'avoit quitté; & n'ayant pas auſſi oublié, que tout ce qu'il avoit pû dire lui-même, & faire dire en ſon nom au Comte de Bethune l'hiver d'auparavant, pour l'adoucir envers la Riviere, n'avoit de rien ſervi, & qu'il avoit fallu lui envoyer un commandement du Roi pour cela. On fit le même jour partir Monſieur de Châteauneuf de Montrouge, & Saint Ibal [a] eut auſſi ordre de ſe retirer.

Ce

[a] *Couſin germain de Mr de Montreſor, qui l'appelle dans ſes Memoires, homme de hauts deſſeins, & ennemi de la tirannie.*

Ce qui fut la recompenſe des ſervices, que Beringhen avoit rendus au Cardinal, qui le délivra de la preſence d'un homme, qui en parloit par tout avec un mépris horrible. Pour moi, je croyois à chaque moment accroître le nombre des proſcrits; mais enfin l'après-dîner, on me vint aſſurer, que j'étois garanti du naufrage, & que la protection de Monſieur m'en avoit ſauvé. J'avois peine à comprendre, que celui, que je n'avois jamais ſervi, me préſervât des malheurs, que m'auroit préparez celle, à qui je m'étois devoüé ſi fidelement. Neanmoins cette nouvelle m'étant confirmée de trois ou quatre endroits, & même de l'Hôtel de Guiſe, je crûs l'en devoir aller remercier. Étant allé le ſoir au Louvre, la Reine ne me regarda pas, de quoi je m'étonnai peu dans une ſi récente diſgrace de mes meilleurs amis. Mais je fus aſſez ſurpris, lors qu'après avoir été le lendemain dire adieu à Mr de Vendôme, qu'on chaſſoit quoiqu'aſſez malade, je m'en allai à Luxembourg, & y ayant fait à ſon Alteſſe Royale le compliment, que je lui devois pour le bon office, qu'on diſoit qu'elle m'avoit rendu, j'en reçus une réponſe fort froide, & qui contenoit preſque un deſaveu de ce qu'on

qu'on publioit qu'il avoit entrepris en ma faveur. Je recommençai dès ce jour à faire les fonctions de ma charge à l'ordinaire, & ayant essayé le lendemain inutilement de voir le Cardinal, qui avoit pris medecine, j'y retournai le jour d'après, & en reçus un accueïl fort froid, ne m'ayant jamais parlé qu'en tierce personne, & comme s'il se fût aussitôt adressé à toute la compagnie, qu'à moi. Je fis cette premiere visite assez courte, & y étant revenu deux ou trois fois dans la semaine suivante, je n'en eus jamais que des reverences fort serieuses, & pas une parole. Dès-là je jugeai mes affaires en fort mauvais état; mais je ne doutai plus qu'elles ne fussent entierément ruinées, lorsque j'appris que Monsieur, en presence du Cardinal, avoit presque tourné en ridicule le remercìment que je lui avois fait, & avoit conté tout haut, qu'il m'avoit nié de m'avoir servi. Je fus redevable de cet avis à Monsieur de Longueville, qui malgré tous les démêlez passez m'avoit fait l'honneur de demeurer de mes amis, & s'étoit offert dès la prise de Monsieur de Beaufort à me servir. Je ne doutai point que la Riviere n'eût operé en ce rencontre, & priai Monsieur de Brienne, à qui

je contai toute la chose, de la vouloir dire à la Reine, & lui témoigner, que mon compliment n'avoit point été pour chercher une autre protection que la sienne ; & le conjurai d'entrer un peu plus en matiere, s'il y trouvoit jour. Il le fit, & eut pour réponse de Sa Majesté, qu'elle me croyoit trop homme d'honneur, pour avoir trempé dans la conjuration, qu'on imputoit à Monsieur de Beaufort; mais qu'il y avoit eu de l'imprudence dans ma conduite. Ne trouvant pas beaucoup d'aigreur dans cette réponse, je crûs, que si je lui parlois moi-même, peut-être s'ouvriroit-elle davantage. Je pris donc mon tems comme elle me donna l'ordre, & lui ayant reconfirmé ce que Mr de Brienne lui avoit dit de ma part, elle me dit seulement avec froideur, qu'elle le croyoit, & s'éloigna de moi. On me conseilla de me rendre soigneux de la voir à toutes heures, ce que je fis avec toute l'assiduité qu'il me fut possible, & dans ce même tems Monsieur de Liancourt étant arrivé à Paris, je le priai de dire au Cardinal, que je ressentois la captivité de Monsieur de Beaufort avec une douleur infinie, mais que c'étoit sans murmurer, & sans perdre le respect que je lui devois :

vois ; & que je lui demandois, qu'il me considerât comme un homme qui songeoit à faire sa charge, & rien davantage. Sa réponse fut, que j'avois refusé d'être de ses amis, & que ce qu'il pouvoit faire par generosité étoit, de ne me point faire de mal. Cependant je voyois, que le Maréchal de Bassompierre, qui m'avoit jusqu'alors témoigné tant d'amitié, & qui même étoit venu dîner chez moi huit jours devant, s'éloignoit de moi, & ne me parloit plus qu'en crainte. Un soir, dans le petit cabinet de la Reine, il m'avertit de songer à moi, & m'apprit la disgrace de Monsieur de Beauvais, à qui l'on fit faire une querelle sans sujet par Monsieur le Prince, pour avoir lieu de le bannir. Il ne me dit la chose qu'en gros, & en trois mots, & puis se retira de moi sans me vouloir parler davantage, comme s'il eût apprehendé, qu'on ne nous eût vû en conversation. Un jour après, trouvant un de mes amis, il se mit à lui blâmer ma conduite, & à m'accuser entr'autres choses, de voir souvent Madame de Chevreuse. Il est vrai, que m'étant dit son serviteur avant sa chûte, je ne m'éloignai pas d'elle, lorsque le malheur de Monsieur de Beaufort avança le sien, & qu'allant, comme j'ai
 dit,

dit, fort souvent au Louvre, dont son logis étoit fort proche, j'y allois attendre la fin des prieres de la Reine, & l'heure de son soupper; mais mes visites n'étoient point particulieres, & Messieurs de Guise, de Rets, & vingt autres personnes y venoient aux mêmes heures. Je fus même un des premiers qui lui conseillai d'essayer à se raccommoder avec le Cardinal, & lui confirmai le dessein d'y employer Monsieur de Liancourt, qui l'y servit avec grande chaleur, mais sans aucun fruit; le Cardinal se plaignant, qu'elle lui avoit manqué de parole, & disant, qu'elle sçavoit bien de quoi elle étoit demeurée d'accord avec la Reine. Nous ne sçavions ce que c'étoit, parce qu'elle cachoit sa disgrace jusqu'à la fin; mais nous apprîmes enfin, que le soir même de la prise de Monsieur de Beaufort, s'étant offerte à faire sans repugnance tout ce que la Reine lui ordonneroit, Sa Majesté lui dit, qu'elle la croyoit innocente des desseins du prisonnier, mais que néanmoins elle jugeoit à propos, que sans éclat elle se retirât à Dampierre, & qu'après y avoir fait quelque sejour, elle s'en allât en Touraine. Depuis ce soir elle ne fut qu'une seule fois au Louvre, & n'auroit pas tant demeuré à Paris,

Paris, si elle ne se fût opiniâtrée à toucher, avant que d'en partir, quelque argent qu'on lui avoit promis. Tous les jours il venoit des émissaires de la Reine & du Cardinal la solliciter de s'en aller, & entr'autres Montaigu étant venu un jour lui parler, elle lui demanda s'il étoit vrai, qu'on chassât encore beaucoup de gens, & parut surtout curieuse de sçavoir, si l'on m'ôtoit ma charge, témoignant me plaindre, & prendre part à mon malheur. Cette question étant rapportée au Cardinal, fut le dernier coup de ma ruïne, & dès le lendemain la Reine dit au Maréchal de Bassompierre, qu'elle lui vouloit rendre sa Charge; ce qu'il refusa d'abord, à ce que l'on m'a dit. Ce bruit s'étant épandu par la ville, vint jusqu'à moi, & fit, que je priai Monsieur de Liancourt de faire encore une tentative auprès du Cardinal. Il me dit, que sans que je l'en eusse sollicité, il lui en avoit parlé plusieurs fois, & n'en avoit point eu de satisfaction; si bien qu'il jugeoit necessaire, que quelqu'autre lui aidât à rentrer dans ce discours. Le Commandeur de Souvré me promit de me rendre cet Office, & eux deux ensemble, ayant pris leur tems dès le soir, ils trouverent un homme fort aigri, & qui à peine les

voulut oüir, aſſurant toûjours pourtant, qu'il ne me feroit point de mal. Ce dernier effort étant demeuré inutile, je jugeai, que je devois tout apprehender, & pris dès-lors mes reſolutions. En ce tems ma femme étant arrivée à Paris, alla voir Madame la Princeſſe, avec qui la devotion lui avoit donné quelque intrigue, & quelque familiarité; elle eut avec elle une longue converſation, où elle déclama furieuſement contre moi, faiſant paroître pourtant à la fin de ſon diſcours, qu'elle deſiroit de me voir. Elle mena enſuite ma femme aux Carmelites, où elle & Madame d'Aiguillon la preſenterent à la Reine, & tâcherent de l'adoucir pour moi; mais ils la trouverent trop obſtinée à me perdre, & déja, diſoit-elle, engagée de parole au Maréchal de Baſſompierre. Madame d'Aiguillon la mena le ſoir chez le Cardinal, qui lui dit la même choſe, & l'aſſura, que ſi elle fût venuë trois ſemaines plûtôt, il y auroit eu lieu de me ſauver. Voyant ainſi tout le monde bandé contre moi, je me reſolus de ne point voir la Reine, de peur de recevoir un commandement de ſa bouche, & d'être réduit à la refuſer en face, & ayant trouvé Saint Luc, qui m'aſſura de la part de ſon oncle, qu'il
ne

ne contribuoit point à mon malheur, & qu'il ne vouloit point de ma charge, je lui dis, que je lui demandois seulement, qu'il ne la prît point sans ma demission; ce qu'il m'assura qu'il feroit.

Le lendemain je fus voir Madame la Princesse, qui d'abord s'emporta fort contre moi; je souffris ce qu'elle me voulut dire, & ne voulant pas justifier mon procedé, pour ne la pas choquer entiérement, ni aussi le condamner, parceque cela m'auroit paru honteux: je rejettai tout ce qui s'étoit passé sur mon malheur, & sur des rencontres inévitables. Elle donna plusieurs attaques sur le pauvre Monsieur de Beaufort, ausquelles je repartis le plus modestement & le plus fermement que je pûs, & sortis d'avec elle, la laissant en apparence fort adoucie. En effet, quoiqu'elle eût un peu sur le cœur, que je ne lui eusse point demandé son assistance, elle promit à ma femme d'empêcher ma ruïne, & lui dit, que je me trouvasse le lendemain chez elle à l'arrivée de Monsieur son fils. Je passai le reste du jour en l'attente du commandement, & le lendemain matin ayant sçû, que le Maréchal de Bassompierre sembloit trouver étrange, qu'après tant de civilitez, qu'il

 m'avoit

m'avoit faites, je ne lui en rendisse pas une; j'allai chez lui, où il me repeta les mêmes assurances, que Saint Luc m'avoit données de sa part : & pour remede contre la persecution qu'on me préparoit, il me conseilla de ne point donner ma démission ; ce que je lui protestai que je ferois. Je me trouvai l'après-dinée à l'arrivée de Monsieur d'Anguien, à qui Madame sa mere me presenta, & en fus fort bien reçu. Monsieur son pere, que je vis un instant après, me fit quelques reproches, mais sans s'emporter, & m'assura qu'il ne me nuiroit point. Ne voyant plus cette Maison aigrie contre moi, au contraire Madame la Princesse ayant dit ce jour là que mon affaire étoit la sienne, il me restoit encore quelque esperance, fondée principalement sur cette haute réputation du Maréchal de Bassompierre, que je croyois trop genereux, pour contribuer à ma perte, après ce qu'il m'avoit promis, & la priere qu'il avoit faite à Monsieur de Longueville, d'assurer Madame la Princesse, que bien loin de le désobliger en me servant, il le tiendroit à faveur, ne prétendant point me dépoüiller. Cependant, n'ayant point été depuis deux ou trois jours au Louvre, je jugeai à propos de faire dire à la Reine, qu'après

qu'après le bruit qui avoit couru, je n'avois osé par respect me presenter devant elle, pour faire ma charge, quoique je la crusse trop juste, & me sentisse trop innocent pour apprehender sa disgrace. Je priai Monsieur de Brienne de me rendre cet office, & de voir aussi le Cardinal, pour lui dire, que quelque bruit qui courût, je ne pouvois croire mon malheur, sçachant bien, que je n'avois jamais manqué contre la fidelité, que je devois à la Reine, ni contre le respect qui étoit dû à son Eminence. J'eus réponse de ce dernier point dès le jour même, & sçûs, que le Cardinal n'avoit point témoigné d'animosité contre moi, & avoit parlé comme s'il y eût eu encore quelque esperance de me raccommoder. Mais pour le premier point, Monsieur de Brienne m'étant venu voir le lendemain matin, me dit, que comme il ouvroit la bouche pour parler de moi à la Reine, elle l'avoit prévenu, & lui avoit dit, que le sçachant mon ami, elle l'avoit choisi plûtôt que Mr le Tellier, avec qui elle avoit appris que je n'étois pas bien, pour me venir ordonner de lui envoyer la demission de ma charge, & ne lui avoit allegué autre raison de ce commandement, sinon qu'elle vouloit ren-

dre justice au Maréchal de Bassompierre. Ma réponse fut, que je m'estimois le plus malheureux homme du monde, d'avoir pû déplaire à la Reine, & que ma seule consolation étoit, que ma conscience ne me reprochoit point de l'avoir offensée, ni en bagatelles, ni en choses serieuses: que pour ma charge, elle en étoit la Maîtresse absoluë, & qu'elle en pouvoit disposer; mais que je la supplioistrès-humblement de trouver bon, que je n'y contribuasse point: que l'ayant prise huit mois auparavant à la vûë de toute la France par son commandement, il sembleroit, que je me sentirois coupable de quelque grand crime, si je consentois si-tôt à m'en dépoüiller; & qu'enfin, pour les petits services, que j'avois essayé de lui rendre, je ne lui demandois point d'autre grace, que la permission de me retirer chez moi, pour y plaindre mon infortune, & attendre un tems plus favorable à mon innocence; ce que j'esperois quelque jour, parceque je croyois Sa Majesté juste, & que je sçavois que Dieu l'étoit. Monsieur de Brienne ne pouvant absolument improuver ma resolution, me dit seulement, que si j'en voulois prendre une autre, on pourroit me ménager, outre la recompense entie-

re de ma charge, quelques avantages, comme des Brevets de Chevalier du S. Eſprit, de Maréchal de Camp, de deux mille écus de penſion, & d'aſſurance de recompenſe de la premiere charge vacante. Je me mocquai de toutes ces graces frivoles, & me ſeparai de lui, après l'avoir prié de rapporter exactement ma réponſe à la Reine. Une heure après, j'appris de ma femme, que Madame la Princeſſe s'étoit excuſée à elle-même de l'aſſiſtance qu'elle avoit promis de me rendre ſur la conſideration du Maréchal de Baſſompierre, qui l'en avoit priée, à ce qu'elle diſoit, quoique l'autre le niât. Ne jugeant pas à propos, après ma réponſe, de demeurer chez moi, je me retirai chez un de mes amis, & le ſoir j'appris d'une perſonne de très-grande condition, que s'étant trouvé au Louvre, il avoit vû quelque remuëment parmi les Gardes de la Reine, & avoit eu certitude, qu'il y avoit ordre de m'arrêter. Si j'euſſe crû mon ſentiment, je ſerois demeuré dans Paris, pour voir, ſi l'on pouſſeroit l'injuſtice juſqu'au bout; mais mes amis ne l'approuvant pas, dès le lendemain matin je fus à la campagne. Quelques jours après j'appris, que la Reine, Monſieur, Monſieur le Prince, le

 Cardinal,

Cardinal, ou pour mieux dire en un mot, toutes les puiſſances, étoient acharnées contre moi; & que le Maréchal de Baſſompierre commençoit à changer ſon premier diſcours, & à dire, qu'ayant tant de droit à la charge, il ne pouvoit la refuſer s'il falloit que je la perdiſſe, & que la Reine la lui jettât à la tête; mais qu'il n'y entreroit jamais que je ne fuſſe entiérement ſatisfait. Contre un ſi grand orage, je ne trouvois que peu ou point d'amis; Monſieur de Liancourt, qui ſeul a fait paroître pour moi de la vigueur & de la generoſité, étoit à la campagne; preſque tous les autres m'abandonnoient peu à peu [a]; & ceux qui me reſtoient, étoient, ou enveloppez dans le même malheur que moi, ou dans l'impuiſſance de m'aſſiſter. Des premiers, les uns, comme Monſieur de Brienne, me propoſoient des avantages en obéïſſant, & des perſecutions en reſiſtant; d'autres, même des plus qualifiez, complaiſans aux Puiſſances, ou incitez par mes ennemis, m'écrivoient des lettres pour m'intimider, & me vouloient faire apprehender, qu'on ne me traitât de rebelle [a],

[a] Abruentibus cunctis, cùm diverſa prætenderent, eadem formidine. *Ann.* 2.

le [a], & qu'ainsi mes biens ne fussent confisquez, & mes maisons rasées. Enfin, il se passoit peu de jours, où je ne reçusse cent avis differens, qui ne m'ébranloient point du tout. Au bout d'un mois, me voyant toûjours dans les mêmes sentimens, la Reine fit faire une déclaration, par laquelle le Roi publioit, que la démission du Maréchal de Bassompierre étoit nulle, comme ayant été donnée en prison, & sous une promesse de le mettre en liberté, qu'on ne lui avoit pas tenuë; & cassoit toutes les provisions données en consequence au Marquis de Coislin & à moi, remettant le Maréchal en charge, sans qu'il eût besoin de nouveau serment, à condition de me payer dans quinze jours, en un payement, les quatre cens mille livres, qu'il en avoit touchées pour recompense; ou de consigner cette somme à l'Epargne, en cas que je ne donnasse pas un pouvoir valable pour la recevoir. Cette déclaration, dressée par le Chancelier, & écrite de sa propre main, me laissoit à courre après les

[a] Quidam cogitationum principis periti, primò occultiùs quietem & otium laudare; postremò non jam obscuri, suadentes simul terrentesque. *In Agricola.*

les vingt-deux mille écus, que j'avois donnez de ſurplus: néanmoins craignant, que je ne les repetaſſe contre lui, avec qui j'avois traitté comme Tuteur de ſes petits-fils de Coiſlin, il prit un Brevet du Roi, de pareille ſomme, pour me le donner en payement. J'appris cette nouvelle, qui ne m'émût point, avec une autre, qui me toucha beaucoup davantage, qui fut un diſcours, que Madame de Brienne voulut faire croire à ma femme, qu'elle avoit eu avec la Reine ſur mon ſujet, où Sa Majeſté blâmant ma deſobéïſſance, avoit juré, diſoit-elle, devant le Saint Sacrement, qu'elle avoit contre moi des choſes capables de me perdre, qu'elle ne vouloit point pouſſer par pure bonté. J'avouë que ce diſcours me mit ſi fort en colere, qu'à l'heure même j'écrivis à Monſieur de Brienne: Que tant qu'il ne s'étoit agi que de ma charge & de ma fortune, j'avois ſouffert ſans murmurer; mais que je ne pouvois, ſans me plaindre, oüir dire, qu'on attaquât mon innocence, & qu'on me voulût noircir auprès de la Reine, à qui en cette occaſion je ne demandois que juſtice; la ſuppliant, ſi j'étois coupable, d'ordonner au Parlement de me faire mon procès, étant prêt d'entrer en la Conciergerie,

rie, toutes les fois qu'elle lui voudroit donner connoissance de mes fautes [a]. C'étoit là le sens de ma lettre [b], qui étoit en termes un peu plus étendus. Mr de Brienne la trouvant peut-être trop hardie, ne voulut pas la montrer à la Reine, & se contenta (que je pense) d'en faire part au Cardinal; qui n'étoit pas ce que je desirois de lui. Cependant le Maréchal de Bassompierre voyant que tout ce qu'on m'avoit pû dire jusqu'alors ne m'avoit point fait changer de dessein, & ayant ordre de la Reine de se resoudre à se deshonorer en prenant ma charge, après tant de paroles données du contraire, étoit en d'étranges inquietudes, & travailloit chaque jour, par mille biais differens, à me faire parler, pour me rendre moins opiniâtre. Enfin se disant extrémement pressé par la Reine, il fit

[a] *Quelque innocent que soit un sujet, il doit toûjours éviter autant qu'il peut, d'être mis en justice, quand il a son Prince pour partie, car alors les péchez veniels passent pour mortels. Témoin l'Amiral Chabot, qui fut condamné à mort sous François I. quoiqu'il fût innocent. Le Maréchal de Montmorency fut bien plus sage, car Henri III. qui le tenoit prisonnier à la Bastille, voulant qu'on lui fît son procès, il l'empêcha par tant de longueurs affectées, qu'à la fin il sortit de prison, sans aucune flestrissure.* [b] *Dont la copie est à la fin de ces Memoires.*

fit faire trois ſommations à ma femme de recevoir ſon argent, & en donner quittance valable à la troiſiéme. Elle ayant fait réponſe, qu'elle étoit prête à donner quittance, pourvû qu'on lui apportât tout ſon argent, cela l'avoit encore mis en peine, n'ayant pas le quart de la ſomme, & toute ſa penſée étant de conſigner en papier, par la faveur de Mr d'Emeri, il fit demander qu'on lui montrât ma procuration, & ſur le refus qu'on en fit, jugeant que ce n'étoit qu'un delai, il dit, que ſi dans quatre jours on ne la lui montroit, il conſigneroit, & dès lors il entra en charge. Dans cette extrémité, quoique je fuſſe encore dans la même penſée qu'au commencement, je trouvai tous mes amis de contraire opinion, qui me repreſentérent, que c'étoit perdre & ma charge & mon bien à credit, puiſque laiſſant conſigner à l'Epargne, (ce qui ne ſe feroit qu'en papier) c'étoit jetter mon argent dans un gouffre, d'où je ne le retirerois jamais : que j'aurois affaire à un vieillard, Officier de la Couronne, & raffiné Courtiſan, qu'il m'étoit comme impoſſible de dépoſſeder tant qu'il vivroit, & qu'à ſa mort, ſi je ne me trouvois bien à la Cour, je ne rentrerois point dans ma charge : que

ma

ma desobéïssance feroit qu'on me pousseroit jusqu'au bout ; & que je voyois bien, que celui, qu'on me mettoit en tête, étoit un homme hors d'âge de pousser mes ressentimens, & un fourbe, qui m'ayant manqué tant de fois de parole, se rendroit volontiers l'instrument de toutes les tirannies qu'on voudroit exercer contre moi. Toutes ces raisons jointes à la consideration d'une femme grosse, & de trois enfans, que je pouvois rendre miserables par ma mort, me firent enfin ceder ; & je crûs, que quelque raison que j'eusse dans mon dessein, le sentiment de tant de personnes prudentes & genereuses devoit être preferé au mien. Ainsi je fis dire à Mr de Brienne, que j'étois prêt à obéïr, & à recevoir mon argent ; & lui me promit, de la part de la Reine, tout ce qu'il m'avoit proposé le jour qu'il me demanda ma démission. Ensuite je donnai ma procuration à ma femme, après avoir fait des protestations, qu'on me dit me pouvoir servir quelque jour : à quoi, pour dire le vrai, je n'ai guere de confiance : & si j'ai gardé ma démission, ç'a été seulement parceque je m'étois engagé dès le commencement, à ne la point donner, & non pas par esperance, qu'il puisse jamais arriver

arriver un assez grand changement, pour m'en prévaloir. Ne m'étant jamais attaché qu'à la Reine, & me trouvant ruïné dans son esprit, je ne trouve pas de ressource tant qu'elle sera en puissance; & lorsque notre Roi sera en âge de gouverner lui-même, il se trouvera une si grande disproportion entre son âge & le mien, que je n'y puis jamais prétendre d'accès ni de familiarité.

Les choses qui se sont passées dans mes affaires, ensuite de ce que j'ai écrit ci-dessus, ont été si connuës de tout le monde, que ce seroit un discours fort ennuyeux de vouloir exagerer encore les fourbes du Maréchal de Bassompierre, les foiblesses de Mr de Brienne, & les longueurs & manquemens de parole des Ministres. Je me suis déja peut-être trop arrêté à des choses peu importantes; mais comme je n'ai fait cette relation que pour mes proches & mes amis très-particuliers, ils auront la bonté d'en excuser les défauts; & si mon discours ne leur paroit pas fort éloquent, ils le trouveront au moins plein de sincerité & de verité. Je serai ravi, s'il leur donne quelque satisfaction, & aurai obtenu la principale fin, que je me suis proposée, s'ils connoissent qu'en beaucoup de choses j'ai

j'ai été plus malheureux qu'imprudent; & que dans celles où j'ai manqué, ç'a été par des principes de generosité & de fidelité, dont je ne me départirai jamais, quoiqu'ils ne m'ayent pas bien succedé.

LETTRE DE MONSIEUR DE la Chastre à Mr de Brienne.

MONSIEUR,

Tant que le malheur ne s'est attaqué qu'à ma fortune, & que j'ai crû n'avoir rien à apprehender, que la perte de ma charge, j'ai souffert ma disgrace sans murmure, & me suis resolu sans peine à attendre, qu'un tems plus favorable me donnât lieu d'esperer plus d'avantage. Mais maintenant que j'apprens, qu'on en veut à mon innocence, & qu'on essaye de ruiner dans l'esprit de la Reine le peu de bonne opinion, que j'avois souhaité de m'y acquerir; j'avouë, que je n'ai pas assez de constance, pour endurer un si rude choc sans me plaindre. Vous me connoissez assez, Monsieur, pour sçavoir, que l'interêt ne m'a jamais fait agir ; je n'ai cherché dans mes actions que de l'honneur, & en ai mis le plus haut point à pouvoir être estimé de la seule personne, à qui je dédiois tous mes services. Jugez par là combien je dois être sensible à l'injure, qu'on me fait, de me vouloir noircir auprès d'elle, & trouvez bon,

bon, s'il vous plaît, que je vous ſupplie très-humblement, de dire à Sa Majeſté, qu'en toute autre occaſion, je recevrai ſes graces avec le reſpect, auquel je ſuis obligé; mais qu'en celle-ci je ne lui demande que juſtice. Si je ſuis coupable envers elle, ou en choſes d'importance, ou en bagatelles, je ſuis le plus criminel homme du Royaume, & je deſire avec paſſion, que le Parlement examine mes fautes, & les puniſſe. Pour ce ſujet, je ſuis prêt d'entrer dans la Conciergerie toutes les fois qu'il lui plaira de me faire faire mon procès; me ſentant ſi innocent, que je n'en puis redouter l'iſſuë. Et quand même la fin m'en pourroit être funeſte, je penſe que je ne l'apprehenderois pas dans le deſeſpoir où je ſuis preſentement, croyant n'avoir plus rien à perdre au monde, puiſque la Reine a perdu la creance, qu'elle a euë autrefois de ma fidelité. J'attens de l'honneur de votre amitié, que vous me ferez la grace de lui témoigner mes triſtes ſentimens, & c'eſt le meilleur office que puiſſe eſperer de vous,

MONSIEUR,

Votre &c.

MEMOI-

MEMOIRES
DE LA REGENCE
D'ANNE D'AUTRICHE,
MERE DE
LOUIS XIV.

LA perſecution que j'avois ſoufferte durant l'autorité du Cardinal, de Richelieu, étant finie avec ſa vie, je crûs devoir retourner à la Cour. La mauvaiſe ſanté du Roi, & le peu de diſpoſition où il étoit de confier ſes enfans & ſon état à la Reine, me faiſoient eſperer de trouver bientôt des occaſions conſiderables de la ſervir, & de lui donner dans l'état preſent des choſes, les mêmes marques de fidelité qu'elle avoit reçuës de moi, dans toutes les rencontres, où ſes interêts & ceux de Madame de Chevreuſe avoient été contraires à ceux du Cardinal de Richelieu. J'arrivai à la Cour, que je trouvai auſſi ſoumiſe à ſes volontez après ſa mort, qu'elle l'avoit été durant ſa vie. Ses parens & ſes créatures y avoient les mêmes avanta-

avantages qu'il leur avoit procurez ; & par un effet de sa fortune, dont on trouvera peu d'exemples, le Roi qui le haïssoit & qui souhaitoit sa perte, fut contraint, non seulement de dissimuler ses sentimens, mais même d'autoriser la disposition, que le Cardinal de Richelieu faisoit par son testament, des principales charges, & des plus importantes places de son Royaume. Il choisit encore le Cardinal Mazarin, pour lui succeder au Gouvernement des affaires ; & ainsi fut assuré de regner bien plus absolument après sa mort, que le Roi son Maître n'avoit pû faire depuis trente-trois ans qu'il étoit parvenu à la Couronne. Néanmoins comme la santé du Roi étoit deplorée, il y avoit apparence que les choses changeroient bientôt, & que la Reine ou Monsieur, venant à la Regence, se vangeroient sur les restes du Cardinal de Richelieu, des outrages qu'ils avoient reçus de lui [a].

Le Cardinal Mazarin, Monsieur de Chavigni, & Monsieur de Noyers, qui avoient alors plus de part aux affaires, voulurent prevenir ce mal-là, & se servir du

[a] Odia, injurias, cupidinem ultionis allaturos, Tac. *Ann.* 13.

du pouvoir qu'ils avoient ſur l'eſprit du Roi, pour l'obliger à declarer la Reine Regente, & pour ſe reconcilier avec elle par ce ſervice, qui devoit paroître d'autant plus conſiderable à la Reine, qu'elle croyoit le Roi très-éloigné de cette penſée, par le peu d'inclination, qu'il avoit toûjours eu pour elle, & par la liaiſon qu'il croyoit qu'elle avoit encore avec les Eſpagnols, par le moyen de Madame de Chevreuſe, qui s'étoit refugiée en Eſpagne, & qui étoit alors à Bruxelles.

Monſieur de Noyers fut le premier qui donna des eſperances à la Reine de pouvoir porter le Roi par ſon Confeſſeur [a] à l'établir Regente, croyant par là faire une liaiſon étroite avec elle [b], à l'excluſion de Monſieur de Chavigni, qu'elle avoit conſideré davantage du vivant du Cardinal de Richelieu. Mais Monſieur de Noyers ſe trouva peu de tems après bien éloigné de ſes deſſeins; car le Confeſſeur eut ordre de ſe retirer, & lui-même fut chaſſé enſuite. Il me parut, que ce changement-là n'avoit rien diminué de l'eſperance

[a] *Qui étoit alors le Pere Sirmond Jeſuite.* [b] Ingruentium dominationum proviſor, quo gratiam (ejus) pararet conſiliis ejus implicari. *Ann.* 12.

rance de la Reine, & qu'elle attendoit du Cardinal Mazarin & de Mr de Chavigni le même ſervice que Monſieur de Noyers avoit eu deſſein de lui rendre. Ils lui donnoient tous les jours l'un & l'autre toutes les aſſurances, qu'elle pouvoit deſirer de leur fidelité; & elle en attendoit des preuves, lorſque la maladie du Roi augmentant à un point, qu'il ne lui reſtoit aucune eſperance de guériſon, leur donna lieu de lui propoſer de regler toutes choſes, pendant que la ſanté lui pouvoit permettre de choiſir lui-même une forme de Gouvernement, qui pût exclure des affaires toutes les perſonnes qui lui étoient ſuſpectes.

Cette propoſition, quoiqu'elle fût apparemment contre les interêts de la Reine, lui ſembla néanmoins trop favorable pour elle. Il ne pouvoit conſentir à la déclarer Regente, & ne ſe pouvoit réſoudre auſſi à partager l'autorité entre elle & Monſieur. Les intelligences dont il l'avoit ſoupçonnée, & le pardon qu'il venoit d'accorder à Monſieur pour le traité d'Eſpagne [a], le tenoient dans une irreſolution,

[a] *Conclu par le ſieur de Fontrailles, au nom de Monſieur, avec le Comte-Duc, premier Miniſtre d'Eſpagne, le 13. de Mars 1642.*

lution, qu'il n'eût peut-être pas surmontée, si les conditions de la Déclaration, que le Cardinal Mazarin & Monsieur de Chavigni lui proposerent, ne lui eussent fourni l'expedient qu'il souhaitoit, pour diminuer la puissance de la Reine, & pour la rendre en quelque façon dependante du Conseil, qu'il vouloit établir. Cependant la Reine & Monsieur, qui avoient eu trop de marques de l'aversion du Roi, & qui le soupçonnoient presque également de les vouloir exclure du maniment des affaires, cherchoient toutes sortes de voyes pour y parvenir. J'ai sçû de Monsieur de Chavigni même, qu'étant allé trouver le Roi de la part de la Reine, pour lui demander pardon de tout ce qu'elle avoit jamais fait; & même de ce qui lui avoit deplû dans sa conduite, le suppliant particuliérement de ne point croire, qu'elle eût eu aucune part dans l'affaire de Chalais [a], ni qu'elle eût trempé dans le dessein d'épouser Monsieur, après que Chalais auroit fait mourir le Roi; il répondit sur cela à Monsieur de Chavigni sans s'émouvoir : *en l'état où je suis, je lui dois pardonner, mais je ne la dois*

[a] *Henri de Tallerand, Grand-Maître de la Garderobe, décapité à Nantes le 19. d'Août 1626.*

dois pas croire. Chacun croyoit d'abord avoir droit de prétendre la Regence à l'exclusion l'un de l'autre ; & si Monsieur ne demeura pas long-tems dans cette pensée, pour le moins crut-il devoir être déclaré Regent avec la Reine. Les esperances de la Cour, & de tout le Royaume étoient trop differentes ; & tout l'État, qui avoit presque également souffert durant la faveur du Cardinal de Richelieu, attendoit un changement avec trop d'impatience, pour ne recevoir pas avec joye une nouveauté, dont chaque particulier esperoit de profiter [a]. Les interêts differens des principaux du Royaume, & des plus considerables du Parlement, les obligerent bien-tôt à prendre parti entre la Reine & Monsieur ; & si les brigues, qu'on faisoit pour eux, n'éclatoient pas davantage, c'est que la santé du Roi, qui sembloit se rétablir, leur faisoit craindre qu'il ne fût averti de leurs pratiques ; & qu'il ne fist passer pour un crime les précautions qu'ils prenoient d'établir leur autorité

[a] Postquam ægro corpore fatigabatur, aderatque finis & spes novæ. Tac. *Ann.* 1. *& quelques pages après ;* mutatus princeps licentiam turbarum, & ex civili bello spem præmiorum ostendebat.

autorité après sa mort [a]. Ce fut dans cette conjoncture-là, que je crus, qu'il importoit à la Reine, d'être assurée du Duc d'Anguien. Elle approuva la proposition que je lui fis, de se l'acquerir; & m'étant rencontré dans une union très-particuliere d'amitié avec Coligni, en qui le Duc d'Anguien avoit toute confiance, je leur répréséntai à l'un & à l'autre les avantages que la Reine & le Duc d'Anguien rencontreroient à être unis; & qu'outre l'interêt particulier qu'ils avoient de s'opposer à l'autorité de Monsieur [b], celui de l'État les y obligeoit encore. Cette proposition-là étoit assez avantageuse au Duc d'Anguien, pour la recevoir agréablement; il m'ordonna donc de contribuer à la faire réüssir, & comme le commerce que j'avois avec lui, eût peut-être été suspect au Roi ou à Monsieur, principalement dans un tems où l'on venoit de lui donner le commandement de l'armée; & qu'en toutes façons il importoit grandement de le tenir secret; il desira, que ce fût à Coligni seul que je rendisse les réponses de la Reine, & que nous fussions

[a] Suspectum semper invisumque dominantibus (h. i.) in Cæsaris fata scrutari. *Ann.* 16.
[b] Potentiam ejus suspectantes. *Ann.* 11,

fussions les seuls témoins de leur intelligence. Il n'y eut aucune condition par écrit, & Coligni & moi fûmes dépositaires de la parole, que la Reine donnoit au Duc d'Anguien de le préferer à Monsieur, non seulement par des marques de son estime & de sa confiance, mais aussi dans tous les emplois, d'où elle pourroit exclure Monsieur par des biais, dont ils conviendroient ensemble, & qui ne pourroient point porter Monsieur à une rupture ouverte avec la Reine. Le Duc d'Anguien promettoit de son côté d'être inseparablement attaché aux interêts de la Reine, & de ne prétendre que par elle toutes les graces qu'il desireroit de la Cour. Le Duc d'Anguien partit peu de tems après pour aller commander l'armée en Flandre, & donner commencement aux grandes choses, qu'il a si glorieusement executées. Le Roi, de qui la maladie augmentoit tous les jours, voulant donner dans la fin de sa vie quelques marques de clemence [a], soit par devotion, ou pour témoigner, que le Cardinal de Richelieu avoit eu plus de part que lui à

[a] Ostentui clementiæ suæ. *Ann.* 12.

à toutes les violences [a], qui s'étoient faites depuis la disgrace de la Reine sa mere, consentit de faire revenir à la Cour les plus considerables de ceux qui avoient été persecutez, & il s'y disposa d'autant plus volontiers, que les Ministres prévoyant beaucoup de desordres, essayoient d'obliger des personnes de condition, pour s'assurer contre tout ce qui pouvoit arriver dans une révolution, comme celle qui les menaçoit [b].

Presque tout ce qui avoit été banni, revint, & comme il y en avoit beaucoup d'attachez à la Reine par des services qu'ils lui avoient rendus, ou par la liaison que la disgrace fait d'ordinaire entre les personnes persecutées [c], il y en eut peu qui n'eussent pas assez bonne opinion de leurs services, pour n'en attendre pas une

[a] Cuncta dominationis flagitia in eum transtulit. *Annal.* 14. *& quelques lignes après*, quo gravaret invidiam ejus, eoque demoto auctam lenitatem suam testificaretur, illustres (viros) sedibus patriis reddidit ab eo olim pulsos.

[b] Non clementia, sed effugio in futurum; quia pessimus quisque diffidentia præsentium mutationem pavens adversus publicum odium privatam gratiam præparat. *Hist.* 1.

[c] Antistius Pamenem ejusdem loci exulem similitudine fortunæ sibi conciliat. *Ann.* 16. Primam ex similitudine fortunæ amicitiam. *Ann.* 12.

une recompense proportionnée à leur ambition; & beaucoup crûrent, que la Reine leur ayant promis toutes choses, conserveroit dans la souveraine autorité les mêmes sentimens qu'elle avoit eus dans sa disgrace.

Le Duc de Beaufort étoit celui qui avoit conçu les plus grandes esperances, il avoit été depuis très-long-tems très-particuliérement attaché à la Reine [a], & elle lui avoit donné une preuve si publique de sa confiance, en le choisissant pour garder Monsieur le Dauphin, & Monsieur le Duc d'Anjou, un jour que l'on croyoit que le Roi alloit mourir, que ce ne fut pas sans fondement, que l'on commença à considerer son credit, & à trouver beaucoup d'apparence à l'opinion qu'il essayoit d'en donner.

L'Evêque de Beauvais, qui étoit le seul des serviteurs de la Reine, que le Cardinal de Richelieu avoit trop méprisé, pour l'ôter d'auprès d'elle [b], & qui par son assiduité avoit trouvé occasion d'y détruire presque tous ceux qu'elle avoit considerez, crut ne se devoir point opposer

[a] Primus in partes transgressus spem conceptam acrius rapiebat. *Hist.* 1. [b] Segnis & dominationi fastiditus. *Ann.* 13.

opposer à la faveur du Duc de Beaufort; & souhaita de faire une liaison avec lui, pour ruiner de concert le Cardinal Mazarin, qui commençoit de s'établir. Ils crûrent d'en venir facilement à bout, non seulement par l'opinion qu'ils avoient de leur credit, & par l'experience que l'Evêque de Beauvais avoit faite de la facilité, avec laquelle il avoit ruïné des personnes qui devoient être plus considerables à la Reine [a] par leurs services que le Cardinal Mazarin; mais encore parce qu'étant creature du Cardinal de Richelieu, ils croyoient, que cette liaison-là seule lui devoit donner l'exclusion, & que la Reine avoit condamné trop publiquement la conduite du Cardinal de Richelieu, pour conserver dans les affaires une personne, qui y étoit mise de sa main [b], & qui étoit auteur de la Déclaration que le Roi venoit de faire, dont la Reine paroissoit aigrie au dernier point.

Cette confiance fit negliger au Duc de Beaufort & à l'Evêque de Beauvais beaucoup

[a] Eo usque valuit, ut gratia, vi nocendi præmineret. *Ann.* 15. [b] Fidus in (eum) memoria beneficii. *Ann.* 12. Demovere præfectura, tanquam (Richelii) gratia provectum & vicem reddentem. *Ann.* 13.

coup de précautions [a] durant les derniers jours de la vie du Roi, qui leur eussent été bien necessaires après sa mort; & la Reine étoit encore assez irresoluë en ce tems-là [b], pour recevoir les impressions que l'on eût voulu lui donner.

Elle me cachoit moins l'état de son esprit qu'aux autres, parce que n'ayant point eu d'autres interêts que les siens, elle ne me soupçonnoit pas d'appuyer d'autre parti, que celui qu'elle choisiroit.

C'étoit elle, qui avoit voulu que je fusse ami du Duc de Beaufort dans une querelle qu'il eut contre Monsieur le Maréchal de la Meilleraie, & qui m'avoit ordonné de voir le Cardinal Mazarin, afin d'éviter un sujet de plainte au Roi, qui étoit persuadé qu'elle empêchoit ses serviteurs de voir ceux en qui il avoit confiance: de sorte que ne lui étant point suspect, je pouvois connoître plus facilement que personne l'impression, que les raisons de l'un & de l'autre parti faisoient dans son esprit.

Elle

[a] Posito metù incauti, *Mazarinum* dum uterque dedignatur, supra tulere. *Ann.* 14. *Hist.* 1. Uterque pari culpa meritus adversa. *Hist.* 4.

[b] Metu (enim) ac necessitate huc illuc mutabatur. *Hist.* 1.

Elle commençoit à craindre l'humeur imperieuse & altiere du Duc de Beaufort [a], qui ne se contentant pas d'appuyer les prétentions du Duc de Vendôme son pere sur le Gouvernement de Bretagne, appuyoit encore celles de tous ceux qui avoient souffert sous l'autorité du Cardinal de Richelieu ; non seulement pour attirer presque toutes les personnes de condition par leurs interêts particuliers, dans une cause qui leur paroissoit juste ; mais encore pour avoir un prétexte de choquer par là le Cardinal Mazarin; & en remplissant les principales charges de l'Etat faire des creatures, & donner des marques si éclatantes de sa faveur [b], que l'on en pût attribuer la cause à tout ce qui étoit le plus capable de satisfaire son ambition, & même sa vanité.

D'un autre côté, la Reine consideroit, qu'après avoir confié ses enfans au Duc de Beaufort, ce seroit une legereté que tout le monde condamneroit, que de la voir passer dans si peu de tems d'une extremité à l'autre, sans aucun sujet apparent.

La fidelité du Cardinal Mazarin & celle

[a] Velut arbitrum regni agebat. *Ann.* 13.
[b] Quo vim suam ostentaret. *Ann.* 12.

le de Monsieur de Chavigni ne lui étoient pas assez connuës pour être assurée qu'ils n'eussent point de part à la Déclaration ; & ainsi trouvant des doutes de tous côtez, il lui étoit mal-aisé de perdre une résolution sans s'en repentir [a]. La mort du Roi l'y obligea néanmoins, & on connut bien-tôt, que les soins du Cardinal Mazarin avoient eu le succès qu'il desiroit ; car dans le tems que l'on croyoit que la Reine le consideroit comme l'auteur de la Déclaration, toute l'aigreur tomba sur Monsieur de Chavigni [b] ; & soit que le Cardinal Mazarin fût innocent, ou qu'il se fût justifié aux dépens de son ami, qui apparemment n'étoit pas plus coupable que lui, enfin il demeura dans le Conseil.

Or comme je ne pretends pas écrire toutes les particularitez de ce qui s'est passé en ce tems-là ; & que ce que j'en fais présentement, est plûtôt pour ne pas oublier quelques circonstances que j'ai vûës, dont quelqu'un de mes amis a eu curiosité, que pour les faire voir ; je me contenterai

[a] Futuri ambiguus, & magis quid vitaret, quàm cui fideret, certus. *H.* 3. quia pavidis consilia in incerto sunt. *Ann.* 3. [b] Damnatus culpæ, quam duo deliquerant. *Ann.* 12.

contenterai de rapporter ſeulement ce qui me regarde, ou au moins les choſes dont j'ai été témoin.

Peu de tems après la mort du Roi, il me fut bien aiſé de connoître l'augmentation du credit du Cardinal Mazarin, & la diminution de celui du Duc de Beaufort; l'un & l'autre paroiſſoit dans la confiance, que la Reine témoignoit avoir pour le Cardinal Mazarin, puis qu'étant directement oppoſé au Duc de Beaufort, la puiſſance de l'un étoit entiérement la ruine de l'autre.

La Cour étoit néanmoins encore fort partagée, & on attendoit le retour de Madame de Chevreuſe comme la déciſion de toutes choſes; on ne la conſideroit pas comme une perſonne qui voulût ſe contenter d'appuyer un des deux partis, mais qui détruiroit certainement celui qui dépendroit le moins d'elle. J'avois moins de ſujet que les autres de juger ſi avantageuſement de ſon autorité.

La Reine qui m'avoit toûjours témoigné l'amitié qu'elle avoit pour elle, m'en avoit parlé quelque tems avec aſſez de froideur & l'incertitude où je la vis, ſi elle la feroit revenir à la Cour, me tira de celle où j'étois, que les mauvais offi-

ces

ces de l'Evêque de Beauvais [a] n'eussent point fait autant d'impression contre elle, que contre tout le reste qu'il avoit essayé de détruire.

La Reine m'avoit déja ordonné de voir le Cardinal Mazarin, & bien qu'elle eût approuvé la déclaration que je lui fis, que je ne pouvois être son ami & son serviteur, que tant que je le verrois attaché au service de la Reine, & qu'il feroit dans les grandes & dans les petites choses ce que l'on devoit attendre d'un homme de bien, & digne de l'emploi qu'il avoit. Je sçûs toutefois, qu'elle eût souhaité, que je lui eusse parlé avec moins de reserve, & qu'elle eût desiré, que je lui eusse promis toutes choses aussi facilement que plusieurs autres, qui s'y étoient engagez d'autant plus aisément, qu'ils étoient résolus de n'en tenir aucune; qu'entant que leurs interêts les y obligeroient. Elle me parut néanmoins satisfaite de ma visite, & ne me témoigna pas desirer de moi rien de plus que ce que j'avois fait.

On eut avis en ce tems-là que Madame de Chevreuse revenoit en France, & la Reine me parut plus irresoluë que jamais

a In alios criminator. *Ann.* 4.

mais ſur ſon retour à la Cour; non pas comme je crois, qu'elle en fût retenuë par aucune difficulté qu'il y eût à lui accorder cette grace; mais ſeulement afin que le Cardinal Mazarin s'entremît pour la lui faire obtenir, & que Madame de Chevreuſe lui fût obligée de ce qu'il avoit porté la Reine à ſurmonter les raiſons qui la retenoient, qui étoit une clauſe particuliere de la Déclaration, & une averſion étrange que le Roi avoit témoignée contre elle [a] en mourant.

Je demandai permiſſion à la Reine d'aller au devant de Madame de Chevreuſe, & elle me l'accorda d'autant plus volontiers, qu'elle crut que je diſpoſerois ſon eſprit à ſouhaiter l'amitié du Cardinal Mazarin, puiſque je voyois bien que c'étoit une des choſes, que la Reine deſiroit le plus.

Montaigu [b] avoit été envoyé vers elle, pour

[a] Infenſus iis, quibus ſuperbia mulieribus (*de la Reine*) innitebatur. *Ann.* 13. *Le Procurateur Nani dit, que cette Dame portoit par tout le feu de la guerre contre la France, & allumoit celui de l'amour dans le cœur de tous les Princes, chez qui elle alloit négocier.* [b] *Gentilhomme Anglois, Abbé de S. Martin de Pontoiſe; fort aimé de la Reine Mere, qui le vouloit faire Cardinal, pour l'introduire dans le Miniſtere après la mort du Cardinal Mazarin.*

pour lui faire des propositions, qui étoient davantage dans les interêts du Cardinal Mazarin; & c'étoit en suite de quelques autres qu'on lui avoit fait faire en Flandre, par le même homme deux ou trois mois avant la mort du Roi.

Je rencontrai Madame de Chevreuse à Brie-Comte-Robert, & Montaigu qui étoit arrivé quelque tems devant moi, avoit eu tout celui qu'il avoit desiré pour faire reüssir ses projets. Elle me témoigna d'abord qu'il lui étoit suspect, soit que veritablement elle manquât de confiance pour lui, ou qu'elle crût que je ne serois pas bien aise de partager la sienne avec une personne que je ne connoissois pas par moi, & que je n'aurois pas grand sujet d'estimer sur le rapport des autres.

Elle desira, que je ne lui parlasse point devant lui, mais comme il lui importoit d'être informée de l'état de la Cour, & de l'esprit de la Reine, & que je vis bien qu'elle se méprendroit indubitablement à l'un & à l'autre, si elle en jugeoit par ses propres connoissances, & par les sentimens que la Reine avoit eus autrefois pour elle: je crus être obligé de lui representer les choses comme elles me paroissoient, & de l'assurer, que les pensées de la

la Reine étant fort differentes de ce qu'elle les avoit vûës, il étoit necessaire de prendre d'autres précautions que celles dont elle s'étoit servie. Que la Reine étoit entierement resoluë de prendre auprès d'elle le Cardinal Mazarin; qu'il étoit mal-aisé de juger d'autre sorte que par les évenemens, si c'étoit là un bon ou mauvais conseil, parce qu'étant creature du Cardinal de Richelieu, & uni avec ses parens, il étoit à craindre, qu'il n'autorisât ses maximes; mais aussi, que n'ayant point eu de part à ses violences, & étant presque le seul qui eût connoissance des affaires étrangeres, je doutois, que dans le besoin où étoit la Reine & l'État, d'un homme capable de les menager, on pût facilement obtenir d'elle, d'en exclure le Cardinal Mazarin. Outre que je ne voyois personne, dont la capacité & la fidelité fussent assez connuës, pour souhaiter de l'établir dans un emploi aussi difficile, & aussi important que celui-là. Que ma pensée étoit donc de ne point témoigner à la Reine, qu'elle revînt auprès d'elle avec dessein de la gouverner, puisqu'apparemment ses ennemis s'étoient servi de ce pretexte-là pour

pour lui nuire [a]. Qu'il falloit par ses soins & par sa complaisance se remettre au même point où elle avoit été, & qu'ainsi étant unie avec Madame de Seneçai, Madame de Hautefort, & le reste de ceux en qui la Reine se confioit, qui m'avoient tous donné parole d'être entiérement dans ses interêts, elle seroit en état de détruire ou de proteger le Cardinal Mazarin, selon que sa conservation ou sa ruine seroient utiles au public.

Madame de Chevreuse me témoigna d'approuver mes pensées, & me promit affirmativement de me suivre. Elle arriva auprès de la Reine dans cette resolution-là, & quoiqu'elle en fût reçuë avec beaucoup de marques d'amitié, je n'eus pas grande peine à remarquer la difference qu'il y avoit de la joye qu'elle avoit de la voir, à celle qu'elle avoit euë autrefois de m'en parler; & je reconnus par de certains defauts, qu'elle remarqua en sa personne, que les mauvais offices, qu'on lui avoit rendus, avoient fait une assez

[a] Exueret ferociam, submitteret animum, non regressa in urbem æmulatione potentiæ validiores irritaret. *Ann.* 2.

assez grande impression [a]. Madame de Chevreuse les méprisa tous néanmoins, & crut, que sa presence détruiroit en un moment ce que ses ennemis avoient fait contre elle pendant son absence. Elle fut fortifiée dans cette opinion-là par le Duc de Beaufort, & ils crurent l'un & l'autre qu'étant unis, ils pourroient facilement détruire le Cardinal Mazarin, avant qu'il eût le tems de s'établir.

Cette pensée fit recevoir à Madame de Chevreuse toutes les avances du Cardinal Mazarin comme des marques de sa foiblesse, & elle crut que c'étoit assez y repondre, que de ne pas se déclarer ouvertement de vouloir sa ruine, mais seulement de la procurer en établissant Monsieur de Château-neuf dans les affaires.

Elle crut aussi être obligée d'appuyer mes interêts, & voyant la Reine dans le dessein de me donner quelque établissement considerable, elle insista fort pour me faire avoir le Gouvernement du Havre de Grace, qui est entre les mains du Duc

[a] Insignis genere, forma, & (*Regina*) diu percara, mox occultis inter eas offensionibus, *Ann.* 13. Speciem magis in amicitia principis, quam vim tenuit. *Ann.* 3.

Duc de Richelieu, afin qu'en me procurant du bien, elle pût commencer la persecution, & la ruine de cette Maison-là.

Cependant le Cardinal Mazarin voyant bien que la Reine n'étoit plus en état d'entreprendre une affaire de cette importance-là sans sa participation, crut qu'il suffisoit, pour l'empêcher, de dire, qu'il approuveroit toûjours avec beaucoup de soumission toutes les volontez de la Reine, mais qu'il croyoit être obligé, non seulement pour la reconnoissance qu'il lui devoit, mais aussi pour l'interêt du service de sa Majesté, de lui representer les raisons qu'elle avoit de maintenir la Maison de Richelieu; qu'il souhaiteroit toûjours qu'elle les approuvât, mais qu'il ne croiroit point avoir sujet de se plaindre, quand on ne suivroit point son avis.

Il ne se déclara pas si ouvertement sur le retour de Monsieur de Châteauneuf, soit qu'il le crût si ruiné dans l'esprit de la Reine, qu'il s'imagina lui pouvoir donner cette marque de sa moderation sans aucun peril, & qu'elle étoit assez éloignée de le remettre dans les affaires par son propre sentiment, sans qu'il essayât de faire quelque effort pour cela: mais enfin

enfin il se contenta de laisser agir Monsieur le Chancelier, qui étant obligé par sa propre conservation d'exclure Monsieur de Châteauneuf, qui ne pouvoit revenir à la Cour sans lui ôter les seaux, avoit pris toutes les précautions imaginables auprès de la Reine, par le moyen d'une de ses sœurs, qui étoit Religieuse à Pontoise, & de ce même Montaigu, dont j'ai déja parlé.

Cependant tous ces retardemens aigrissoient au dernier point Madame de Chevreuse ; elle les consideroit non seulement comme des artifices du Cardinal Mazarin, qui accoûtumoient peu à peu la Reine à ne lui accorder pas d'abord les choses qu'elle en desiroit; mais qui diminuoient dans l'esprit du monde l'opinion qu'elle y vouloit donner de son credit. Elle témoignoit souvent sa mauvaise satisfaction à la Reine, & dans ses plaintes elle y mêloit toûjours quelque chose de picquant contre le Cardinal Mazarin ; elle ne pouvoit souffrir d'être obligée de lui parler de ce qu'elle desiroit de la Reine, & elle faisoit paroître qu'elle aimoit mieux n'en recevoir point de graces, que d'en devoir une partie à l'entremise du Cardinal. Lui, au contraire, qui voyoit que cette conduite de

Madame de Chevreuse persuadoit mieux à la Reine, qu'elle avoit envie de la gouverner, que tout ce qu'il avoit employé jusque-là pour le lui faire croire, prit des voyes bien differentes pour la ruiner [a].

GUERRE DE PARIS.

IL est presque impossible d'écrire une relation bien juste des mouvemens passez; parceque ceux qui les ont causez, ayant agi par de mauvais principes, ont pris soin d'en dérober la connoissance, de peur que la posterité ne leur imputât d'avoir dévoüé à leurs interêts la felicité de leur patrie. Outre cette raison, il est assez mal-aisé à celui qui écrit des affaires de son tems, qu'il conserve ses passions si pures, qu'il ne s'abandonne ou à la haine, ou à la flaterie, qui sont les écueïls ordinaires, où la verité fait naufrage [b]. Quant à moi, je me propose de faire

[a] Intellecta invidia odium intendit. *Ann.* 13. Occulta molitur. *Ibid.* [b] Veritas pluribus modis infracta, libidine assentandi, aut odio adversus dominantes. *Hist.* 1. Tiberii, Cajique, & Claudii ac Neronis res, florentibus ipsis, ob metum falsæ, postquam occiderunt recentibus

faire un recit desinteressé de ce qui s'est passé, pour laisser à ceux qui le liront, la liberté entiere du blâme ou de la loüange.

La France avoit declaré la guerre en l'année 1635. à la Maison d'Aûtriche, & la fortune avoit favorisé une si haute entreprise par tant d'heureux succès, qu'elle étoit victorieuse par tous les endroits où elle portoit ses armes. Nous avions penetré dans le cœur de la Flandre, ayant assujetti toute la riviere du Lis; l'on avoit porté en Allemagne la victoire jusques au Danube, par la fameuse bataille de Nortlingue [a]; le Milanez étoit le théâtre de la guerre d'Italie; & du côté d'Espagne nos conquêtes n'auroient pas été bornées par le Roussillon & la Catalogne, sans Lerida, qui en étoit le terme fatal.

Ces prosperitez qui avoient commencé du tems du feu Roi, avoient encore continué avec plus d'éclat pendant les cinq premieres années de la Regence, qui s'étoient renduës fameuses par de si belles & celebres victoires, non sans admiration, que dans un tems de minorité, d'ordinaire exposé aux guerres civiles & domesti-

tibus odiis compositæ sunt. *Ann.* 1. Scriptores temporum corruptas in adulationem caussas tradidere. *Hist.* 2. [a] En 1645.

domeſtiques, l'on eût remporté des avantages ſi conſiderables ſur les étrangers.

Mais comme c'eſt l'étoile de notre nation de ſe laſſer de ſon propre bonheur, & de ſe combattre elle-même [a], quand elle ne trouve pas de reſiſtance au dehors; ou bien que Dieu ait preſcrit aux Empires de certains limites de puiſſance & de durée [b], qui ſont hors de la juriſdiction des hommes; nous avons perdu dans une Campagne, par nos diviſions, la plûpart des conquêtes que nous avions faites pendant le cours heureux de pluſieurs années. Mais avant que d'entrer dans la narration de ces troubles, il eſt à propos de dire comme les choſes ſe gouvernoient dans le Cabinet.

Le Conſeil du Roi pendant la Regence de la Reine étoit compoſé de Monſieur le Duc d'Orleans, de Monſieur le Prince, & du Cardinal Mazarin. Les autres Miniſtres, comme Monſieur le Chancelier, Monſieur de Longueville, le Surintendant,

[a] Quia ingrata genti quies. *In Germ.* Vacui externo metu, gentis adſuetudine, arma in ſe vertunt. *Ann.* 2. [b] Quemadmodum urbium imperiorumque, ita gentium nunc florere fortunam, nunc ſeneſcere, nunc interire. *Paterc. Hiſt.* 2. *n.* 11. *Les Etats ont leur periode auſſi bien que les hommes.*

dant, Chavigni & Servient y avoient peu de consideration [a].

Les principales affaires se regloient du conseil des Princes & du Cardinal, qui en avoit l'entiere direction par la confiance que la Reine prenoit en lui.

Les Princes du sang étoient fort unis à la Reine, & cette union produisoit le bonheur public, d'autant que par là toutes les esperances des nouveautez étant ôtées [b], ausquelles notre nation a une pente naturelle, chacun aspiroit par des services legitimes à quelque accroissement en sa fortune.

Le Cardinal Mazarin entretenoit cette bonne intelligence, avantageuse à sa conservation, & lorsque l'un des Princes vouloit s'élever, il le moderoit par l'opposition de l'autre, & balançant leur puissance, la sienne étoit sans comparaison la plus respectée.

D'ailleurs il avoit procuré au Duc d'Orleans le Gouvernement du Languedoc, & s'étoit rendu si dépendant l'Abbé de la Riviere, son premier Ministre, qui aspiroit au Cardinalat, qu'il envisageoit toutes les voyes, hors des bonnes graces

a Vana & sine viribus nomina. *Hist.* 4. b Sic cohiberi pravas aliorum spes. *Ann.* 3.

ces du Cardinal, comme des précipices.

Pour Monsieur le Duc d'Anguien, il satisfaisoit à son ambition par le Gouvernement de Champagne & de Stenai, & par le commandement des armées, qu'il lui procuroit. Joint que le Cardinal étant étranger, sans parens, sans établissement, d'une nature assez douce [a], il étoit moins apprehendé; & les Princes, moins appliquez aux affaires, s'en déchargeoient sans envie sur lui [b].

Or comme il prevoyoit, que la liaison des Princes & de leur autorité affoibliroit celle de la Reine; il jettoit adroitement dans leurs esprits des soupçons de jalousie, & de défiance [c] l'un de l'autre, lesquels il dissipoit à propos, de crainte qu'ils ne vinssent à une rupture; car étant l'auteur de leurs differends, il lui étoit aisé d'être l'arbitre de leur reconciliation, & même de s'en attirer le merite. Pour les autres Grands du Royaume, comme ils étoient sans pouvoir, leur

[a] Nulla odia, nullas injurias, nec cupidinem ultionis afferre. *Ann.* 13. [b] Raro enim invidetur eorum honoribus, quorum vis non timetur. *Paterc. Hist.* 2. *n.* 31. [c] Semina odiorum jacienda. *Ann.* 12. Serendæ in alios invidiæ artifex, discordiis & seditionibus potens. *Hist.* 2.

leur bonne ou mauvaiſe volonté n'étoit pas regardée [a].

Telle étoit l'aſſiéte de la Cour, lorſque des évenemens rompant cette union ſi neceſſaire à l'Etat, lui cauſerent des maux très-funeſtes.

Avant que de les dire, je remarquerai la mort du Prince de Condé arrivée à la veille de ces mouvemens, d'autant plus conſiderable, que l'opinion publique eſt, que s'il eût vécu, il les auroit prévenus par ſa prudence, & par ſon autorité [b], qui donnoit de la retenuë aux Miniſtres [c], & à laquelle le Parlement auroit deferé.

L'union de ces puiſſances étoit un gage ſi ſolide de la tranquillité du Royaume, qu'elle donnoit trop de confiance aux Miniſtres, & ne retenoit point Emeri Surintendant des Finances de faire de grandes levées de deniers. Or comme cette conduite, quoique colorée de la guerre étrangere [d], & de la défenſe de l'Etat,

a Cæteri, ut modeſtia, vel ignobilitate obſcuri, ita præmiorum expertes. *Hiſt.* 4. b Civitati grande deſiderium ejus manſit : quippe gravescentibus in dies publicis malis, ſubſidia minuebantur. *Ann.* 14. c Ultor metuebatur (à Sejano Druſus) *Ann.* 4. *Il mourut dans les fêtes de Noël* 1646. d Quæ gravia atque intoleranda, ſed neceſſitate armorum excuſata. *Hiſt.* 2.

l'Etat, avoit été introduite durant le ministere du Cardinal de Richelieu, & qu'elle n'en étoit qu'une suite, il ne sera pas inutile d'en parler.

Ce Ministre, dont la politique absoluë avoit violé les anciennes loix du Royaume, pour établir l'autorité immoderée de son Maître, dont il étoit dispensateur, avoit consideré tous les reglemens de cet Etat comme des concessions forcées, & des bornes imposées à la puissançe des Rois, plûtôt que comme des fondemens solides pour bien regner. Et comme son administration très-longue avoit été autorisée par de grands succès pendant la vie du feu Roi, il renversa toutes les formes de la Justice & des Finances, & avoit introduit pour le souverain tribunal de la vie, & des biens des hommes, la volonté Royale [a]. Ce Gouvernement si violent subsista jusques à sa mort, & le Roi ne l'ayant survecu que de peu de mois, laissa à la Reine avec la Regence l'établisse-

[a] Munia Senatus, Magistratuum, legum, in se trahere. *Ann.* 1. & 2. Eam conditionem esse imperandi, ut non aliter ratio constet, quam si uni reddatur. *Ann.* 1. Id diis placitum, ut arbitrium penes Romanos maneret, quid darent, quid adimerent, neque alios judices, quam seipsos paterentur. *Ann.* 13.

l'établissement de ses ordres de Finances, qui sembloient necessaires, pour subvenir aux dépenses de la guerre.

Sa Majesté dans les premiers jours de sa Regence, pressée de faire ses liberalitez, épuisa l'épargne [a] des plus clairs deniers, & par là Emeri fut obligé de mettre en pratique tous les expédiens [b], que son esprit lui fournissoit, sans être retenu ni par la justice, ni par la pitié, ni par le desespoir où il pourroit jetter le monde [c]. Pour cet effet, après avoir consumé la substance des peuples par des subsides nouveaux, il porte ses soins dans les villes, taxe les aisez & les malaisez, fait de nouvelles creations d'Offices, prend les gages des anciens Officiers, saisit les rentes publiques, exige des emprunts [d], prépare encore de nouveaux édits; & dans cette Inquisition rigoureuse sur les biens de toute nature, il

a Paucis diebus absumpta sunt, quæ adversus necessitates, in longum suffecissent. *Hist.* 4.

b Si Ærarium exhauserimus, per scelera supplendum erit. *Ann.* 2. c Non jus aut verum in cognitionibus, sed solam magnitudinem opum spectabat. *Hist.* 2. d Locupletissimus quisque in prædam correpti. *Ib.* Ubique hasta & sector, & inquieta urbs auctionibus. *Hist.* 1. Ubique lamenta, clamationes. *Hist.* 4.

il poussa dans une revolte secrette les Compagnies, les Communautez & les corps de ville. Enfin toutes ressources étant épuisées, il veut prendre les gages des Chambres des Comptes, des Cours des Aides, & du Grand Conseil, qui firent leurs plaintes au Parlement, qui donna ce celebre Arrêt d'Union [a].

Cet Arrêt fut un signal pour tous les mécontens, les Rentiers, les Tresoriers de France, les Secretaires du Roi, les Elûs, les Officiers des Tailles & des Gabelles. Enfin les peuples de toutes conditions se rallierent, & exposant leurs griefs au Parlement en demandent la réparation. Les noms des Partisans & d'Emeri [b] tomberent dans l'execration publique, chacun declamoit contre l'exaction violente des Traitans, la puissance demesurée des Intendans, la cruauté des Fusiliers, les contraintes rigoureuses faites au pauvre peuple par la vente des biens, & l'emprisonnement des personnes, la solidité

[a] *(De tous les Parlemens ensemble,) par où il montra, que son interêt particulier lui avoit fait prendre une resolution qu'il n'avoit pas prise, tant que l'oppression n'étoit tombée que sur le peuple.*

[b] Nota publicarum cladium nomina. *Hist.* 1. Et vetera odiorum nomina. *Hist.* 2.

ſolidité réelle des tailles [a]; enfin cette oppreſſion derniere, nuiſible à la vie, à la liberté, & aux biens de tous les ſujets du Roi.

Le Parlement paroiſſant touché des miſeres publiques, reçoit les ſupplications des malheureux, offre de leur faire juſtice, & par la part qu'il témoigne prendre aux ſouffrances des peuples, acquiert leur bienveillance à tel point, qu'il eſt reſpecté comme leur Dieu vangeur & liberateur.

Je ne prétens pas faire un récit des aſſemblées des Chambres, des matieres que l'on a traitées, des avis, reſultats & des remontrances de la compagnie portées par le Premier Preſident Molé à leurs Majeſtez; aſſez de memoires en ſont remplis; il me ſuffit de dire, qu'il y avoit trois ſortes de partis dans le Parlement.

Le premier étoit des *Frondeurs*, nom donné

a Crebris populi flagitationibus immodeſtiam publicanorum arguentis. *Ann.* 13. Tanquam mancipia haberi. Legatos, gravi quidem comitatu, & ſuperbo cum imperio venire; tradi ſe perfectis centurionibusque, quos ubi ſpoliis & ſanguine impleverint, mutari, exquirique novos ſinus, & varia prædandi vocabula. *Hiſt.* 4.

donné par raillerie à ceux qui étoient contre les ſentimens de la Cour. Ces gens-là étant touchez du deſir d'arrêter le cours des calamitez preſentes, avoient le même objet, quoique par un different motif, que ceux qui étoient intereſſez par leur fortune, ou par leur haine particuliere contre le principal Miniſtre [a].

Le deuxiéme parti étoit des *Mazarins*, qui étoient perſuadez, que l'on devoit une obéïſſance aveugle à la Cour, les uns par conſcience, pour entretenir le repos de l'État [b]; les autres par les liaiſons qu'ils avoient avec les Miniſtres, ou par interêt avec les gens d'affaires [c].

Et le dernier étoit de ceux, qui blâmoient l'emportement des premiers, & n'approuvoient pas auſſi la retenuë des ſeconds, & qui ſe tenoient dans un parti mitoyen, pour agir dans les occaſions, ou ſelon leur interêt, ou ſelon leur devoir [d].

C'étoit

[a] Boni malique cauſſis diverſis, ſtudio pari, res novas omnes cupiebant. *Hiſt.* 2. Pars virtute, multi ferocia, & cupidine præmiorum. *H.* 5.

[b] Optimus quiſque amore reip. *Hiſt.* 2. Sapientibus quietis & reip. cura. *Hiſt.* 1. [c] Pauci quibus conſpicua dignitas, aut ingenium adulatione exercitum. *Hiſt.* 4. [d] Nutabant hæc illave defenſuri, prout invaluiſſent. *Hiſt.* 2. Medios ſe partibus præſtabant, ut omnia ex proprio

C'étoit la disposition du Parlement, dont la plûpart qui au commencement n'avoient point d'amour pour les nouveautez, parceque l'experience des affaires du monde leur manquoit, étoient bien aises d'être commis pour regler des abus, qui s'étoient glissez dans l'administration de l'Etat, & de se voir mediateurs entre la Cour & le peuple.

On leur insinuoit, que cet emploi donneroit de la consideration & de l'éclat à leurs personnes : que la charité les obligeoit de secourir les malheureux dans leurs pressantes necessitez, & que le devoir de leurs charges qui sont instituées, comme celles des Ephores, pour moderer l'extrême puissance des Rois, & s'opposer à leurs dereglemens les y convioit [a]; qu'ils devoient sçavoir, que depuis quelques années les Ministres de France sont persuadez, que c'est regner precairement, quand leur empire ne s'étend que sur les choses permises [b] : que les Loix sont étouffées par la crainte, & la Justice

prio usu agerent, & huc atque illuc, undè spes major affuisset potentiæ, se deflecterent. *Paterc. Hist.* 2. *c.* 22. [a] Torpere ultra, & perdendam remp. relinquere, sopor & ignavia videretur. Tac. *Hist.* 2. [b] Imperatoribus sine fine dominationem placere. *Hist.* 4.

tice par la force [a] : que pour notre infortune nos derniers Rois leur ont si fort abandonné la conduite de l'Etat, qu'ils se sont rendus la proye de leurs passions : que le tems est venu, qu'il faut remettre les anciens ordres, & cette relation harmonique, qui doit être un commandement legitime, & une obéïssance raisonnable [b] : que pour cet effet les peuples reclamoient leur justice, comme le seul azile pour prevenir leur derniere oppression : qu'une si sainte mission étant approuvée du Ciel, & suivie des acclamations publiques, les mettroit à couvert de toute crainte [c] : mais quand il y auroit du peril, que c'est le propre d'une rare vertu de se signaler plutôt dans la tempête, que dans le calme ; & que la mort qui est égale à tous les hommes, n'est distinguée que par l'oubli ou par la gloire [d].

Ces

[a] Minui jura, quoties gliscat potestas. *Ann.* 3. Etiam bonos metu sequi. *Ann.* 16. [b] Egregium resumendæ libertati tempus. *Ann.* 3. Quando ausuros exposcere remedia, nisi novum & nutantem adhuc principem precibus vel armis adirent? *Ann.* 1. Venisse tempus, quo cuncti modum miseriarum exposcerent. *Ibid.* [c] Ceteris fortunam secuturis. *Hist.* 2. [d] Mortem omnibus ex naturâ æqualem, oblivione apud posteros, vel gloria distingui. *Hist.* 1.

Ces discours empoisonnez firent d'autant plus d'impression sur leurs esprits, que les hommes ont une inclination naturelle à croire ce qui flatte leur grandeur [a]; si bien qu'ils se laisserent charmer par ces doux noms de Dieux tutelaires de la patrie, & de restaurateurs de la liberté publique [b].

Celui, qui leur inspiroit ce venin avec plus d'artifice, étoit Longuëil Conseiller en la Grand' Chambre, lequel poussé d'un esprit d'ambition de rendre sa fortune meilleure dans les divisions publiques, s'étoit en des assemblées secrettes, depuis quelques années, préparé avec quelques-uns de ses confreres [c] à combattre la domination des Favoris, sous couleur du bien du Royaume : de sorte que dans la naissance de ces mouvemens, & dans leur progrès, il étoit consulté comme l'Oracle de la *Fronde*, tant qu'il a été constant dans son parti [d].

Cependan,

[a] Vocibus adulantium in spem induci. *Hi*, . 1.
[b] Magna par Gallias fama libertatis auctores celebrabantur. *Hist*. 4. [c] Cui compositis rebus nulla spes, omne in turbido consilium. *Hist*. 1. Queis publica mala in occasionem gratiæ trahuntur. *Ann*. 5. Publicis malis abuti ad occasionem privati odii. *Ann*. 15. [d] *Car il l'abandonna, dès que le Cardinal Mazarin lui eut promis* 50000 *écus pour*

Cependant le Parlement paroissant appliqué à la reformation de l'Etat, s'assembloit tous les jours : il avoit déja supprimé des Edits & des droits nouveaux ; il avoit revoqué les Intendans des Provinces & retabli les Tresoriers de France, & les Elûs à la fonction de leurs charges ; il prétendoit encore faire rendre compte de l'emploi des deniers levez depuis la Regence ; & insensiblement il attaquoit l'administration du Cardinal.

D'ailleurs, la Cour n'oublioit aucun moyen qui servît à faire cesser les assemblées. Monsieur le Duc d'Orleans, le Premier President [a], & le President de Mesmes [b] en representoient la consequence préjudiciable à la paix generale, disant que les ennemis s'en figuroient un triomphe, qui les rétabliroit de leurs pertes passées ; & néanmoins le Roi avoit autorisé tous les Arrêts que la Compagnie

pour lui, & la Surintendance des Finances pour le President de Maisons son frere. Tant est vraye la maxime de Tacite, que dans les guerres civiles l'argent est plus puissant que les armes. Pecuniam inter civiles discordias ferro validiorem. *Hist.* 2.

[a] *Mathieu Molé, qui fut fait Garde des Seaux en 1651. homme de bien, & qui ne devoit sa fortune qu'à sa vertu & à sa capacité.* [b] *Homme de Cour & tout Mazarin.*

gnie avoit donnez. Mais les voyes de douceur étoient mal interpretées, & passoient pour des marques de foiblesse & de crainte, qui rendoient les ennemis du Cardinal plus fiers & plus hardis à le pousser.

En 1648. Monsieur le Prince commandoit l'armée du Roi en Flandre, il avoit pris Ipre, mais durant ce siege les Espagnols avoient surpris Courtrai [a], & remporté d'autres petits avantages. Or comme son genie est puissant & heureux à la guerre, il trouva l'armée d'Espagne le vingt-uniéme jour d'Août dans les plaines d'Arras & de Lens, la combattit, & obtint une victoire celebre. Le Duc de Châtillon, qui s'y étoit glorieusement signalé, vint de sa part en porter les nouvelles à la Cour. Le Conseil du Roi regarda ce grand succès comme un coup du Ciel, dont il se falloit prévaloir, pour arrêter le cours des desordres [b], que le tems & la patience augmentoient, & resolut de s'assurer de ceux du Parlement, qui étoient les plus animez,

[a] *Que nous avions pris en 1646.* [b] Utendum ea occasione, & quæ fors obtulerat, in sapientiam vertenda . . . . adjiciendos metus, sublatis seditionis auctoribus. *Ann.* 1.

animez, principalement de Brousſel, Conſeiller en la Grand' Chambre, perſonnage d'une ancienne probité, de mediocre ſuffiſance, & qui avoit vieilli dans la haine des favoris [a]. Ce bon homme, inſpiré par ſes propres ſentimens, & par les perſuaſions de Longuëil, & d'autres, qui avoient pris creance dans ſon eſprit, ouvroit les avis les plus rigoureux qui étoient ſuivis de la cabale des *Frondeurs*. De ſorte que ſon nom faiſant bruit dans les aſſemblées des Chambres, il s'étoit rendu chef de ce parti dans le Parlement, d'autant plus accredité que ſon âge & ſa pauvreté le mettoient hors des atteintes de l'envie [b]. Or comme le peuple qui ne bougeoit du Palais, étoit informé qu'il s'intereſſoit puiſſamment pour ſon ſoulagement, il le prit en affection, & lui donna ce beau titre de ſon *Pere* [c]. L'arrêter, c'étoit un coup bien hardi, & qui pouvoit être très-ſalutaire, s'il eût réüſſi; mais auſſi, il pouvoit avoir des ſuites dangereuſes, comme nous verrons. Il fut

[a] Semper alicui potentium inviſus. *Ann.* 6.

[b] Gloriæ erat benè tolerata paupertas. *Ann.* 4. Extra invidiam, nec extra gloriam erat. *In Agricola.* [c] Tædium ex mora, pericula ex properantia. *Ann.* 12.

fut pourtant heureusement executé par Cominges, le matin que l'on chanta le *Te Deum* à Notre-Dame, de la victoire de Lens, durant que les Compagnies des Gardes étoient en haie dans les ruës, & Broussel fut conduit en sûreté hors la ville avec Blancmesnil [a], pour être transferé à .....

Deux heures après que le bruit de l'enlevement de Broussel fut répandu, les bourgeois les plus qualifiez se rendirent au Palais Royal, où l'on dissimuloit l'excès du desordre [b], & ceux qui avoient eu grande peur en y allant, avoient la complaisance de dire à la Reine, que ce n'étoit que quelque canaille, que l'on mettroit bientôt à la raison [c].

Le Coadjuteur de Paris, qui jusques alors n'avoit point paru sur le théâtre du monde, & s'étoit renfermé dans l'étenduë de sa profession, fut offrir son service à la Reine, à qui il ne déguisa rien de ce qui se passoit [d]; mais ses offres & ses avis

a *Neveu de l'Evêque de Beauvais* b Simul ex tota urbe, ut quisque obvius fuerat, alii formidinem augentes, quidam minora verò, ne tum quidem obliti adulationis. *Hist.* I. c *C'est ainsi qu'en parloit le President de Mesmes au Cardinal, qui crût aisément ce qu'il desiroit.* d *Lui conseillant de ceder pour un tems à la furie du peuple.*

avis furent également mal reçus. Il ne laissa pas apparemment d'employer la dignité de son caractere & ses persuasions, pour calmer les orages, & puis il vint rendre compte de la sedition au Palais Royal, où n'ayant pas reçu la satisfaction qu'il pretendoit, il conçut du dépit contre le Cardinal, qui fut la cause ou le pretexte qu'il prit, (outre le refus qu'on lui avoit fait de traiter du Gouvernement de Paris) pour s'interesser si avant dans le parti opposé à la Cour.

Cependant la Reine naturellement incapable de peur, commanda aux Maréchaux de la Meilleraie & de l'Hospital de monter à cheval avec leurs amis, d'aller par les ruës, & de contenir le peuple par quelque exemple de justice [a]. Ils trouverent le mal tel, qu'ils ne pûrent executer cet ordre. Si bien que l'on étoit reduit à esperer, que le tumulte s'appaiseroit par la nuit, comme il arriva; mais un accident alluma le lendemain matin le feu, qui s'alloit éteindre.

Le Chancelier s'en allant au Palais porter

[a] Fortioribus remediis agendum, nihil in vulgo modicum; ubi pertimuerint, impunè contemni; adjiciendos metus, sublatis seditionis auctoribus. *Ann.* 1.

ter une Déclaration du Roi, qui défendoit les assemblées des Chambres, fut apperçu par quelque reste de populace mutinée: sa personne odieuse au public, & sa mission animerent force gens à courir après son carosse, qui le firent fuïr jusques à l'Hôtel de Luines, où ils le cherchoient, pour immoler [a], disoient-ils, cette ame venale, le protecteur des maltôtes, à tant de peuples ruinez par les Edits qu'il avoit sellez. L'avis de l'état, auquel il étoit, étant parvenu au Palais Royal, le Maréchal de la Meilleraie en partit avec quelques compagnies des Gardes,

[a] Jampridem invisus, turbine quodam ad exitium poscebatur. *Hist.* 3. quod is firmare credebatur *Reginam. Ann.* 1. *Le danger que le Chancelier Seguier échappa ce jour-là, en se sauvant chez le Duc de Luines, grand Jansenisle, lui qui étoit Molinisle, donna lieu aux vers suivans :*

Dans ce dernier soulévement
(Chose bien digne de notre âge)
Saint Augustin a vû Pelage
Dans un etrange abaissement.

La pauvre Grace suffisante,
Toute pâle & toute tremblante,
*Chez l'*Eficace *eut son recours.*
Elle y fit amende honorable,
Pour expier l'erreur, dont elle étoit coupable,
D'avoir crû, qu'on se pût sauver sans son secours.

Gardes, qui firent une décharge sur ces seditieux, laquelle délivra le Chancelier, mais ce fut un signal par toute la ville de prendre les armes [a]. Car à même tems le peuple ferma les boutiques, tendit les chaînes par les ruës, & fit des barricades jusques fort près du Palais Royal.

Pendant cette émeute le Parlement déliberoit sur la détention de leurs confreres, avec d'autant plus de courage, qu'il voyoit le peuple se soulever en sa faveur; & si sur ces entrefaites le Chancelier fût arrivé au Palais avec sa commission, sans doute on l'auroit retenu pour represaille. Il fut arrêté d'un commun consentement, que le Parlement iroit en corps à l'heure même supplier leurs Majestez de mettre en liberté leurs confreres. Ils trouverent le peuple par les ruës sous les armes; les uns les menaçoient, s'ils ne ramenoient Broussel; les autres les conjuroient de ne rien craindre, & qu'ils periroient pour leur conservation; & tous ensemble protestoient de ne point mettre les armes bas [b], qu'ils n'eussent vû le *Pere de la patrie*.

Le

[a] Causa discordiæ & initium armorum. *Ibid.*

[b] Multa seditionis ora vocesque .... quanto plures, tanto violentiùs. *Ann.* 1.

Le Parlement, après avoir été introduit dans le grand Cabinet du Palais Royal, où étoient leurs Majeſtez, accompagnées de Monſieur le Duc d'Orleans, du Prince de Conti, du Cardinal Mazarin, des Grands du Royaume, & des Miniſtres d'Etat; le Premier Preſident repreſenta la douleur de la compagnie de la détention de leurs confreres, & expoſa leurs très-humbles ſupplications pour leur liberté, qui étoient appuyées des vœux de cent mille hommes armez, qui demandoient Monſieur de Brouſſel. La Reine répondit, qu'elle s'étonnoit, que l'on fît tant de bruit pour un ſimple Conſeiller, & que le Parlement à la détention de feu Monſieur le Prince n'avoit rien dit. Le Premier Preſident & le Preſident de Meſmes repliquerent, que dans le point où les choſes étoient venuës, il n'y avoit plus lieu de deliberer [a], & que c'étoit une neceſſité abſoluë de fléchir ſous la volonté des peuples, qui n'écoutoient plus la voix du Magiſtrat, & qui avoient perdu le reſpect & l'obéïſſance; enfin qu'ils étoient les

[a] Nullus cunctationi locus eſt in eo conſilio, quod non poteſt laudari niſi peractum. *Hiſt.* I.

les maîtres. La Reine dit, qu'elle ne se relâcheroit point [a], & qu'ayant en main le sacré dépôt de l'autorité du Roi son fils, elle ne consentiroit jamais, qu'on le violât en cedant aux passions d'une multitude: que le Parlement remontrât aux mutins leur devoir; que ceux qui avoient excité la sedition, s'employassent à l'appaiser, & qu'un jour le Roi sçauroit faire la difference des gens de bien d'avec les ennemis de sa Couronne [b]. Ces Messieurs firent encore des instances, mais en vain, Sa Majesté demeurant toûjours dans une negative absoluë: si bien qu'ils s'en retournoient au Palais, pour opiner sur ce refus. Lors qu'ils furent arrivez à la premiere barricade, le peuple leur demande, s'ils ont obtenu la liberté de Mr de Broussel, & voyant dans leur visage, qu'ils ne l'avoient pas obtenuë, les renvoye avec furie au Palais Royal, menaçant, que si dans deux heures on ne la leur accorde, deux cens mille hommes iront en armes en supplier la Reine, & qu'ils extermineront les Ministres auteurs de

[a] Negat se terrore & minis vinci. *Ann.* 1.
[b] Ipsi tempus fore, quo crimina & innoxios discerneret. *Ann.* 1.

de la ſedition [a]. Ces Meſſieurs retournerent repreſenter ce qu'ils avoient vû & oüi ; à quoi ils ajoûtent, que puis qu'on ne peut vaincre leur deſobéïſſance ni par la raiſon, ni par la force, il faut recevoir la loi, ſi l'on ne veut mettre la Couronne en peril [b]. Là-deſſus on tint Conſeil, où Monſieur le Duc d'Orleans & le Cardinal furent d'avis, contre les ſentimens de la Reine, d'accorder la liberté aux priſonniers [c], ce qui fut incontinent declaré au Parlement. On le fit ſçavoir au peuple, lequel nonobſtant toutes les aſſurances qu'on lui en donna, ſoupçonnant que cela ne s'executeroit pas de bonne foi [d], demeura encore ſous les armes attendant l'arrivée de Brouſſel, qui n'eut pas ſitôt paru, qu'il fut ſalué de toute la mouſqueterie, & accompagné des acclamations publiques juſqu'au Palais, où lui & Blancmeſnil reçurent les

[a] *Menaçant de mettre le feu au Palais Royal, & de poignarder le Cardinal & ſes adherens.* [b] Metu, ne vulgi acrior vis ingrueret. *Ann.* 14. [c] Comitate permulcendum populum cenſebant. *Ann.* 1. Vicit ratio parcendi. *Hiſt.* 4. [d] Ut eſt vulgus pronum ad ſuſpiciones. *Hiſt.* 2. Senſit in tempus confiéta, ſtatimque flagitavit . . . . ne irrita fierent, quæ per ſeditionem expreſſerant. *Ann.* 1.

les complimens de la Compagnie ; & de là il fut conduit par le peuple jusqu'à son logis, avec des demonstrations de joye si grandes, qu'il sembloit, qu'en la liberté de Broussel, chacun eût remporté ce jour-là une grande victoire.

Voilà la fameuse journée des barricades, qui a été moins causée par l'affection, que le public avoit pour Broussel, que par une haine demesurée, dont il étoit prevenu depuis quelques années contre le Ministere; telle qu'il n'attendoit qu'une occasion pour la manifester. Il est malaisé de decider, si ce conseil de rendre les prisonniers a été salutaire [a]; car d'une part, qui considerera l'irreverence des peuples, pour ne pas dire leur emportement, tel qu'il y avoit à craindre un attentat contre la Majesté Royale; il semblera que la prudence ne pouvoit conseiller un autre parti, que celui de la douceur, puisque la force manquoit pour les reduire [b] : d'autre part, c'étoit une plaïe

[a] Nec perinde dijudicari potest, quid optimum factu fuerit, quam pessimum fuisse quod factum est. *Hist.* 2. Seu nihil, seu omnia concederentur, in ancipiti resp. *Ann.* 1. [b] Vires ad coërcendum deerant. *Hist.* 4. Quod aliud subsidium, si Imperatorem sprevissent? *Ann.* 1. Parum

plaïe mortelle à l'autorité du Prince, & un triomphe que l'on preparoit aux peuples, sur la dignité souveraine, que d'acquiescer à leur fureur [a]; là-dessus quelques-uns disoient, qu'il auroit mieux valu mener le Roi à Saint Germain [b], & y attendre toute sorte d'évenemens, que de prostituer la dignité Royale aux caprices d'une multitude : mais Monsieur le Duc d'Orleans & le Cardinal naturellement amis des conseils temperez, ne pensoient qu'à se délivrer du peril present [c]. Quoi qu'il en soit, il est constant que depuis ce jour le Parlement prit de nouvelles forces contre la Cour, & force gens de qualité ou par interêt, ou par le desir des choses nouvelles, s'engagerent serieusement pour la perte du premier Ministre [d].

Or

rum tutam majestatem sine viribus esse. *Liv.* Necessaria gloriosis præposita. *Paterc. Hist.* 2.

[a] Superbire, necessitate expressa, quæ per modestiam non obtinuissent. *Ann.* 1. [b] Cujus integra auctoritas majoribus remediis servaretur. *Hist.* 1. Arguere omnes, satis superque mollibus consultis peccatum. *Ann.* 1. [c] Suopte ingenio ad mitiora inclinantes. *Hist.* 4. Omissis præcipitibus tuta & salutaria capessentes. *Ann.* 15. præsenti se subducentes tempori. *Paterc. H.* 2. [d] Cupientibus cunctis infringi (ejus) potentiam. *Ann.* 14.

Or comme il a été pendant tous les mouvemens l'objet de l'invective publique, & que les plumes & les langues se sont déchaînées dans la derniere licence [a], il est à propos de rapporter les accusations les mieux fondées, & aussi ses legitimes défenses [b].

L'on disoit contre le Cardinal Mazarin, qu'il étoit inoüi & honteux à la France, qu'un étranger, encore sujet originaire d'Espagne, en fût le principal Ministre, même avec un pouvoir si absolu, qu'il y étoit l'arbitre de la guerre & de la paix; que de son pur mouvement il distribuoit les honneurs, les offices, les benefices, enfin toutes les graces, non pas au merite, au service, ni à la condition, mais à l'attachement que l'on avoit à sa personne [c], qui étoit le veritable titre pour les obtenir; que pour son ambition il avoit porté les armes de la France dans la

[a] Exercentibus plerisque libidinem ingeniorum. *Ann.* 5. [b] Apud prudentes vita ejus variè extollebatur, arguebaturve. *Ann.* 1. [c] Clientes suos honoribus, aut provinciis ornando. *Ann.*4. illius propinqui & adfines honoribus augebantur; ut quisque illi intimus, ita ad Cæsaris amicitiam validus: contra quibus infensus esset, metu ac sordibus conflictabantur. *Ann.* 6.

la Toscane [a], avec une extrême dépense & sans avantage, & qu'il n'avoit pas assisté le Duc de Guise dans la revolte de Naples: que pour ses propres interêts il n'avoit pas voulu accepter le Traité de Paix fait à Munster, & qu'il l'avoit éludé par le ministere de Servient [b] sa creature; que par sa jalousie il vouloit perdre le Maréchal de Gassion lors de sa mort, & même Mr le Prince en Catalogne [c], parceque sa naissance & sa reputation lui donnoient de l'ombrage; qu'il avoit épuisé la France d'argent par des édits, pour l'envoyer en Italie; qu'il s'étoit attribué la même puissance sur mer, que sur terre, après la mort du Duc de Breze [d]; qu'il ne sçavoit que les affaires étrangeres, encore avoit-il perdu parmi nos Alliez la confiance & l'opinion de la bonne foi, que le Cardinal de Richelieu avoit établie pendant son ministere; & pour celles du dedans, qu'il n'en avoit aucune

[a] *On disoit qu'il avoit fait assieger Orbitello, Piombino & Portolongone, non pas pour faire respecter la France en Italie, mais pour s'y faire redouter lui-même, & pour y acquerir des principautez à ses parens. Car il avoit voulu acheter Piombino du Prince Ludovisio.* [b] *Abel de Servient, depuis Surintendant des Finances.* [c] *Au siege de Lerida en 1647.* [d] *Fils du Maréchal.*

aucune lumiere, & que la confusion où elles étoient tombées, en étoit une preuve certaine, puisque d'un Etat tranquille, il l'avoit rendu divisé & plein de revolte; qu'il vouloit gouverner le Royaume par des maximes étrangeres, nullement propres à notre nation, & la Cour par des adresses si fort connuës, qu'elles lui tourneroient à mépris; bref, qu'il n'étoit pas capable d'un si grand fardeau, & qu'il avoit perdu son credit dans l'esprit des peuples.

A ces accusations on répondoit, que ce n'est pas d'aujourd'hui que les étrangers ont part au Gouvernement de l'Etat, témoins les Cardinaux de Lorraine & de Birague, le Duc de Nevers, le Maréchal de Retz, & le Maréchal d'Ancre: que le Cardinal Mazarin a été nommé au Cardinalat par la France après avoir rendu des services considerables; que le Cardinal de Richelieu, qui connoissoit son intelligence, l'avoit destiné pour son successeur au Ministére, prevoyant les avantages que l'Etat en tireroit; que le feu Roi, qui étoit juste estimateur des hommes, l'avoit fait chef du Conseil, après la mort de ce Cardinal; que la Reine Regente l'y avoit laissé par la seule necessité des affaires, & conformément aux

dernieres volontez du feu Roi ; que ce choix avoit été approuvé par tous les gens ſages du Royaume, & même des Princes alliez de la Couronne ; qu'ayant répondu par ſes ſervices à l'attente, que Sa Majeſté en avoit conçuë, elle ne le pouvoit abandonner, ſans faire tort à l'Etat, & ſans manquer de reconnoiſſance envers un ſi utile ſerviteur : que toutes les graces ſe departent du conſentement des Princes, & que bien loin de favoriſer ceux qui étoient attachez aux interêts de la Cour, la plainte commune étoit, que dans la diſtribution il conſideroit preferablement les ſerviteurs de Monſieur le Duc d'Orleans & de Monſieur le Prince, & que toutes les affaires ſe propoſent au Conſeil, & que les reſolutions s'y prennent ; que l'accuſation de s'être oppoſé à la concluſion de la paix eſt chimerique, puiſqu'outre l'interêt general, le ſien particulier l'obligeoit à couronner un miniſtere glorieux de tant de grands évenemens par un Traité, qui l'auroit éterniſé dans les affections du public ; mais qu'en effet les Eſpagnols l'avoient toûjours traverſé, dont il prenoit à témoin Monſieur le Duc de Longueville, & même les Princes : que l'expedition d'Orbitel & de Portolongoné
étoit

étoit la plus avantageuſe, que la France pût faire, & qui auroit plûtôt porté les ennemis à une prompte paix, parceque ces places tenoient en ſujection les Etats du Roi d'Eſpagne, qui ſont en Italie; que l'independance que le Duc de Guiſe affectoit à Naples, ne l'avoit pas ſollicité à le ſecourir puiſſamment; que le Maréchal de Gaſſion vouloit établir un Empire particulier en Flandres, & relever fort peu de la Cour; & que Monſieur le Prince ne s'eſt jamais plaint, qu'il ne l'ait aſſiſté en Catalogne, & en toutes ſes campagnes, autant qu'il a pû; qu'il avoit été contraint de chercher des ſecours par des Edits, pour fournir aux depenſes de la guerre, & que pourtant on avoit diminué les tailles, & que le tems n'avoit que trop verifié, que ce tranſport d'argent en Italie étoit une invention fabuleuſe, pour le decrediter. On ajoutoit, qu'il avoit manié avec aſſez de bonheur les interêts des Princes de l'Europe depuis vingt ans; & que ſi la bonne intelligence entre la France & les Provinces-Unies avoit ceſſé, c'étoit par la corruption de quelques particuliers, qui avoient été ſubornez par l'argent d'Eſpagne: que dans l'adminiſtration de l'Etat, il avoit ſuivi

toutes les maximes du Cardinal de Richelieu, hors qu'il en avoit banni la cruauté des ſupplices; & que s'il a été obligé de promettre plus qu'il n'a donné, c'eſt que le nombre de ceux qui ſervent en France, eſt grand, & que celui des prétendans l'eſt encore davantage; que l'Etat n'a jamais eu plus de proſperité, que pendant ſon Miniſtere, & que ſi dans les grandes expeditions la gloire de l'execution eſt dûë aux Generaux, celle du projet lui appartient: que la France auroit conſervé ſa tranquillité, ſi chacun y eût conſpiré ſelon ſon devoir; ſi les peuples ne ſe fuſſent pas détâchez de l'obéïſſance, par la ſuggeſtion des gens malintentionnez; ou plutôt, ſi le Parlement qui devoit être le modele de l'obéïſſance, ne leur eût pas frayé & ouvert le chemin de la revolte: que le poſte, où il eſt aujourd'hui, a toûjours été expoſé aux atteintes de la haine & de l'envie [a] dans tous les Etats; & que ce n'eſt pas une choſe extraordinaire, ſi l'on attaque tantôt ſon ambition, tantôt ſon inſuffiſance: qu'au moins il eſt heureux, que la calomnie dans ſes traits les plus envenimez,

[a] Quanto potentior, *dit Tacite d'un Miniſtre de Galba*, eodem actu inviſior erat. *Hiſt.* 1.

envenimez, n'ait pas jetté le moindre soupçon sur sa fidelité.

Pendant le tems de cette émotion, trois choses arriverent, qui eurent des suites assez fâcheuses; la premiere fut l'évasion du Duc de Beaufort du Donjon de Vincennes, où il étoit prisonnier [a] depuis le commencement de la Regence, pour des raisons qui sont hors de ce sujet; mais comme il a tenu une place considerable dans les guerres, par les affections du peuple de Paris, il n'est pas mal à propos de la remarquer. La seconde fut, que sur un demêlé, qui arriva aux Feüillans entre les Gardes du Corps & les Archers du Grand Prevôt, le Marquis de Gévres en ayant usé d'une façon qui déplut au Cardinal, il eut ordre de se retirer; & que Charrost & Chandenier ayant refusé de prendre le bâton, on donna leurs charges à Jarzai & à Noailles; ce qui obligea les proches & les amis des disgraciez de se porter contre le Cardinal [b], dans un tems, où personne ne se ménageoit ni en effets,

[a] *Pour s'être jetté dans le parti de Madame de Chevreuse, qui vouloit introduire Monsieur de Châteauneuf dans le Ministére au lieu du Cardinal.*

[b] Erant, quos pericula propinquorum propriis stimulis incenderent. *Ann.* 15.

effets, ni en discours. La troisiéme fut l'emprisonnement de Chavigni, qui merite un recit particulier.

Ce Ministre si considerable pendant le regne du feu Roi [a] s'étoit lié avec le Cardinal Mazarin par leurs interêts communs, qui est la veritable liaison de la Cour, & la regle la plus certaine de l'amitié. Après la mort du Cardinal de Richelieu, Sa Majesté partagea ses affaires à eux deux & à de Noyers, qu'ils ruinerent incontinent, & demeurerent dans une étroite union jusqu'à la Regence. La Reine, qui avoit été persecutée par le feu Cardinal de Richelieu, prit en aversion Chavigni, & voulut sa perte; le Cardinal Mazarin, ou par une heureuse rencontre d'étoiles, ou par son adresse, ou plutôt par l'entremise du Milord Montaigu & de Beringhen, fut non seulement conservé auprès d'elle, mais elle lui donna l'entiere direction des affaires. Or quoique Chavigni en attendît une grande protection dans sa chûte, il ne s'employa qu'à l'adoucir, & le défendre de tomber dans le précipice, parce que la faveur aussi bien que l'amour ne se partage

[a] Incolumi *Richelio* proximus cui secreta principis anniterentur. *Ann.* 3.

ge pas, & ne souffre aucun competiteur [a]: en effet, on dépoüilla son pere de la Surintendance, & lui de la charge de premier Secretaire d'Etat, lui laissant seulement ce vain titre de Ministre, avec l'entrée au Conseil d'enhaut, sans aucun emploi ni consideration [b]. Voilà ce que le Cardinal donna à l'ancienne amitié, & aux étroites obligations, ausquelles on fait assez souvent banqueroute dans le monde [c]. Chavigni picqué de ce traitement, qu'il dissimula pendant cinq ans avec beaucoup de prudence, conçut le dessein de profiter des conjonctures presentes pour se vanger, & de s'élever sur les ruines du Cardinal. Pour cet effet, jugeant que Monsieur le Prince après la bataille de Lens donneroit la loi à la Cour, il s'ouvrit au Duc de Châtillon au retour de l'armée, sur l'état present des affaires, & il le trouva disposé à l'écouter par la haine contre le Cardinal [d], qui le faisoit languir dans l'attente du bâton de Maréchal de France. Mais comme la prudence se relâche d'ordinaire dans l'excès

[a] Æmuli impatiens. *Ann.* 4. [b] Speciem magis quam vim tenuit. *Ann.* 3. [c] Pro gratia odium redditur. *Ann.* 4. [d] Similitudine fortunæ sibi conciliat. *Ann.* 16.

cès de nos desirs [a], il fit la même confidence à Perault [b], en qui ne trouvant pas la correspondance qu'il desiroit, il s'en repentit, & éprouva, que celui à qui vous dites votre secret, devient maître de votre liberté. En effet, Perrault redoutant avec raison le genie de Chavigni, s'il approchoit Monsieur le Prince, ne deguisa rien de leur conversation au Cardinal, qui le fit arrêter par Droüet dans le Château de Vincennes [c], dont il étoit Gouverneur. Cet emprisonnement donna matiere au public [d], qui n'en sçavoit pas le secret, de blâmer l'ingratitude du Cardinal [e], & ses ennemis dans le Parlement representerent cette action avec des couleurs très-noires.

En ce tems-là on ôta les Finances à Emeri, qui ne fut qu'un remede palliatif, parceque le mal avoit fait trop de progrès, pour l'arrêter en sa personne, & le pretexte de la reformation de l'Etat étoit changé

[a] Ut sunt molles in calamitate mortalium animi . . . . . quanto mœsta, ubi semel prorupére, difficiliùs reticentur. *Ann.* 4. [b] *Secretaire de Henri, Prince de Condé, & depuis President de la Chambre des Comptes de Paris.* [c] Tanto proclivius est injuriæ, quam beneficio vicem exsolvere. *Hist.* 4. [d] Materia sermonibus. *Hist.* 2. [e] Adversis animis acceptum. *Ann.* 3.

changé en un dessein ferme de perdre le Cardinal. Car comme l'autorité des Princes & des Ministres ne se maintient que par la crainte, ou par l'admiration [a]; sa foiblesse lui suscitoit à vûë d'œil des ennemis, qu'il n'avoit jamais offensez : en effet, Broussel, Charton & Viole dans l'assemblée des Chambres le designerent; mais Blancmesnil & le Président de Novion le nommerent, & il y fut arrêté une deputation solemnelle vers Monsieur le Duc d'Orleans, Monsieur le Prince, & Monsieur le Prince de Conti, pour les supplier de se joindre à la Compagnie, & d'apporter des remedes effectifs aux maux qui menaçoient l'Etat.

La Cour étoit à Ruel, lorsque cette Déclaration se fit contre le Cardinal, qui en fut touché vivement, voyant qu'il étoit pressé de se jetter entre les bras de Mr le Prince, & d'assurer par son appui sa fortune ébranlée. Ce Prince n'ayant pû joüir du fruit de la victoire de la bataille de Lens, à cause du desordre de Paris, avoit été reduit à borner ses conquêtes à la prise de Furnes, où le bonheur le préserva d'une mousquetade, qu'il reçut dans

[a] Reputante Tiberio magis fama quam vi, stare res suas. *Ann.* 6.

dans les tranchées, faisant qu'elle le toucha en un endroit des reins, où il avoit son bufle plié en deux, qui amortit le coup de la bale. Incontinent après la prise, il eut ordre de revenir à la Cour. En ce tems-là il étoit regardé de tout le peuple avec admiration [a], car outre que ce nouveau laurier qu'il avoit acquis par sa pure valeur, lui donnoit un grand rayon de gloire, il n'avoit nulle part aux troubles presens [b], & les deux partis le consideroient comme leur défenseur, ou du moins comme l'arbitre de leur differend [c]. Il sembloit même, que la fortune l'invitoit à concevoir des desseins plus ambitieux, parceque l'abbaissement de la Cour & l'admiration publique concouroient également à son élevation: mais comme il se bornoit à son devoir naturellement, il s'appliquoit peu à menager la bienveillance generale. Il avoit admis à sa confiance deux personnes de qualité & de merite, qui avoient des sentimens bien opposez, sçavoir, le Duc de Châtillon & le Maréchal de Gramont.

Le

a Eum fortuna famaque omnium oculis exposuerat. *Hist.* 3. b Eo magis gratus, quod nullis discordiis imbutus pari in omnes studio ageret. *Ann.* 11. c Idoneus conciliator. *Ann.* 1.

Le premier qui avoit d'étroites liaisons de sa maison & de sa personne avec Mr le Prince, lui inspiroit de se déclarer pour le Parlement, ou du moins de faire le moderateur des differends avec toute la neutralité possible : l'autre, attaché par toutes sortes d'interêts à la Cour, employoit avec agrément ses persuasions pour lui faire prendre son parti. Il fit en ce rencontre violence à son naturel éloigné de ces voyes temperées, & écrivit avec Monsieur le Duc d'Orleans au Parlement, pour l'exhorter d'envoyer des Députez à Saint Germain, afin de terminer les divisions dans une conference. Tant de relations apprennent ce qui s'y est passé, que ce seroit une redite superfluë, & il faut seulement remarquer que les Députez ne voulurent pas consentir que le Cardinal y assistât, & qu'à la premiere entrevûë Monsieur le Prince témoigna de la chaleur contre Viole, qui avoit mis en avant la liberté de Chavigni, parce qu'il étoit d'avis qu'on vuidât les matieres contentieuses, & que l'on convînt des réglemens necessaires, dont on formeroit la Déclaration du Roi, en vertu de laquelle Chavigni recouvreroit sa liberté, comme il arriva par cette Déclaration autentique du 28. Octobre.

Après cette Déclaration, qui donna quelque trêve aux divisions publiques, il arriva quelque broüillerie de Cour, qui troubla durant quelques jours l'union qui étoit dans le Conseil. Elle se passa ainsi.

Dès le commencement de la Regence, l'Abbé de la Riviere, possedant absolument la faveur de Monsieur le Duc d'Orleans, avoit aspiré au Cardinalat, & le Cardinal Mazarin, pour le rendre plus attaché à ses interêts, lui en avoit donné des esperances, dont il éludoit l'execution [a], ne jugeant pas qu'il lui convînt de souffrir dans le Conseil du Roi une personne de même dignité que lui [b]; mais de tems en tems il lui procuroit des benefices, pour entretenir sa bonne volonté. Néanmoins, à la naissance de ces troubles, il ne pût se défendre des vives instances, que fit cet Abbé, pour avoir la nomination de la France au Chapeau, parce qu'il avoit besoin d'une entiere protection de Mr le Duc d'Orleans : mais il crut, ou que du côté de Rome il y trouveroit

[a] Postquam inanem animum spe & cupidine impleverat, vires abolet. *Hist.* 4. [b] Ne æmulatio inter pares, & ex eo impedimentum orietur. *Ann*, 2.

trouveroit des obſtacles, qu'il fomenteroit ſous main; ou même, que le tems feroit naître à la Cour des occaſions qui en traverſeroient l'effet. L'Abbé envoye ſon Agent au Pape, qui lui donna aſſurance de ſa promotion à la premiere qui ſe fera, & dans cette attente il porte ſon maître à preſerver du naufrage cette fortune ſi agitée du Cardinal. Comme il ſe voyoit au comble de ſes deſirs, le Prince de Conti, qui n'avoit point encore declaré ſa pretention au Cardinalat, ou que la Cour y deſtinoit par une promotion extraordinaire, plus honorable à ſa naiſſance, ſupplie le Roi de le nommer pour la premiere [a]; on ne lui peut refuſer cette grace, & comme la Riviere eſt trop foible pour diſputer la preference à ce Prince, il s'en prend au Cardinal, deteſte ſon ingratitude, & oblige Mr le Duc d'Orleans à ne plus parler à lui. Or comme il ne penſe qu'aux moyens de rompre la nomination du Prince de Conti, il tente celui de Monſieur le Prince, & lui fait propoſer par Vineüil, qu'en cas qu'il ôte à Monſieur ſon frere l'envie du Chapeau, ſon Alteſſe Royale lui

[a] *Ce moyen d'éluder la promeſſe faite à la Riviere fut trouvé par le Maréchal de Gramont.*

lui procurera tel Gouvernement qu'il voudra. Il répond à Vineüil, qu'il a assez de bien & d'établissement pour se conserver par ses services, & par sa fidelité; que s'il en avoit davantage, il deviendroit justement suspect au Roi, qui n'auroit point d'autre objet que de le détruire, lors qu'il seroit grand; & que sa fortune est dans un état, qu'il n'a besoin que de moderation dans ses desirs [a]. Ces paroles si vertueuses m'ont semblé dignes d'être rapportées, pour faire voir combien l'homme est different de lui-même, & que son assiette est sujette au changement [b].

Durant cette division, le Roi vint de Saint Germain à Paris, où Monsieur le Duc d'Orleans donnoit des marques continuelles de son aigreur au Cardinal; il alloit fort peu au Palais Royal [c]; on ne prenoit aucune resolution au Conseil: tous les mécontens se rallioient à lui; il écoutoit les *Frondeurs* du Parlement; enfin

[a] Tantum honorum atque opum, ut nihil felicitati meæ desit, nisi moderatio ejus. *Ann.* 14. [b] Ut in eodem homine diversissimi animi conspiceretur exemplum. *Paterc. Hist.* 2. *n.* 25.

[c] Rarus in tribunali Cæsaris Piso; & si quando adsideret, atrox ac dissentire manifestus. *Ann.* 2.

fin il falloit que les broüilleries se terminassent par un dernier éclat, ou par un accommodement. Le Maréchal d'Estrées & Seneterre, personnes de créance, se mêloient auprès des uns & des autres de l'accord, & representoient au Duc d'Orleans, que cette mésintelligence ne peut plus durer entre la Reine & lui, sans perdre l'Etat; que la cause en est odieuse pour son Altesse Royale; que Monsieur le Prince en tirera un notable avantage, parce qu'il sera porté par l'honneur de sa Maison, & par sa propre grandeur, à prendre hautement la protection de la Cour, & la Reine à recourir à lui, comme à son seul azile; qu'il reduira les choses par l'impetuosité de sa nature, aux dernieres extrémitez; & que déjà l'on parloit, qu'il vient forcer avec le Regiment des Gardes le Palais d'Orleans, pour mettre à la raison cette troupe de mutins, qui environne sa personne. Ils remontroient à la Riviere, s'il prétend, pour son interêt, jetter la division dans la Maison Royale, & causer une guerre civile? S'il est raisonnable qu'il se scandalise, qu'on donne la préference à un Prince du sang? Qu'il deviendra l'objet de la haine & de la vengeance de Monsieur le Prince, & de toute sa Maison; que le fardeau qu'il

qu'il impose à son maître, est si pesant, qu'il s'en lassera bien-tôt, ou que s'il tombe dans la rupture, d'autres empieteront sa faveur; quant au Cardinalat, que le Prince de Conti s'en déporteroit, ou que la Cour demanderoit deux Chapeaux pour la premiere promotion.

Les deux Commissaires de la Cour trouverent dans l'esprit de Monsieur le Duc d'Orleans & de la Riviere une grande disposition, pour bien concevoir leurs raisons, car le tems avoit fort travaillé pour l'accommodement, & ce Ministre étoit déjà persuadé par sa propre crainte, que les choses devoient retourner au même point de concorde, qu'elles étoient auparavant, ainsi qu'il arriva en suite de cet accord. Il sembloit que la Déclaration concertée entre le Conseil du Roi & les Députez des Cours souveraines assuroit le repos de l'Etat, & devoit éteindre les moindres étincelles du feu, qui l'avoit menacé; mais l'ambition de ceux qui haïssoient le Gouvernement present, & qui desiroient des nouveautez [a], avoit jetté de trop profondes racines dans les esprits, pour en demeurer dans les termes

[b] Odio præsentium & cupidine mutationis. *Ann.* 3.

mes de la douceur. Ainsi, l'on n'omettoit aucun soin, ni aucune pratique pour inciter le Parlement & les peuples à sa perte; on leur representoit, que cette grande journée des barricades, cette victoire des sujets sur leur Souverain, cette diminution de l'autorité Royale, les invectives publiques contre le Cardinal, ne s'effaceroient jamais de sa memoire [a]; que sa foiblesse lui en faisoit à present dissimuler avec prudence les ressentimens, mais qu'ils éclateroient avec d'autant plus de violence: qu'il est inoüi, qu'on ait attaqué un Ministre si puissant, sans le ruiner de fond en comble; qu'il attendoit des occasions favorables, une division dans le Parlement, une mutation dans les peuples, la majorité du Roi, bref, le bienfait du tems, qui ne peut manquer à celui qui dispose absolument de la puissance Royale; qu'il falloit donc se prévaloir des conjonctures presentes, pour se défaire d'un adversaire si dangereux; que Monsieur le Duc d'Orleans

[a] Quarum apud præpotentes in longum memoria est. *Ann.* 5. Securitati antequam vindictæ consulere. *Ann.* 11. In animo revolvente iras, etiam si impetus offensionis langueret, memoria valebat. *Ann.* 4.

d'Orleans étoit moderé, & trop éclairé dans les affaires du monde, pour s'oppo-ser au concours universel; que Monsieur le Prince fera réflexion, que le veritable azile des Princes du sang, de sa reputation, contre la jalousie des Favoris, doit être la bienveillance publique; de sorte que si pour complaire à la Reine, il paroit vouloir défendre le Cardinal, il ne le fera qu'avec beaucoup de reserve & de ménagement. Qu'enfin il faut considerer, que la Declaration d'Octobre ayant été extorquée de la Cour, la Reine n'observera cet accord, que jusqu'à ce qu'elle trouve le moyen de se vanger [a].

Ceux qui répandoient ces discours dans le Parlement, & les plus déclarez contre la Cour, étoient, après Broussel & Longüeil, le Président de Novion & Blancmesnil, ennemis du Cardinal, à cause de la disgrace de l'Evêque de Beauvais leur oncle, & pour le refus qu'on avoit fait de la Coadjutorerie de cet Evêché à leur cousin; & Viole offensé du manquement à la parole qu'il avoit euë d'être Chancelier de la Reine : mais le personnage en ce tems-là, qui, par l'entremise

[a] Destinationem vindictæ, si facultas oriretur. *Ann.* 15.

mise de ses amis dans le Parlement, & de ses émissaires dans le peuple, travailloit avec plus de fruit, pour former un parti de leur union, étoit le Coadjuteur de Paris. Cet homme ayant joint à plusieurs belles qualitez naturelles & acquises le défaut, que la corruption des esprits fait passer pour vertu, étoit taché d'une ambition extrême, & d'un desir déréglé d'accroître sa fortune & sa réputation [a] par toute sorte de voyes: si bien que la fermeté de son courage & son puissant genie trouverent un triste & malheureux objet, qui fut le trouble de l'Etat [b], & la confusion de la ville capitale, dont il étoit Archevêque. Or comme il jugeoit, que ce parti sans un chef ne pourroit pas subsister [c], il jetta les yeux sur Monsieur le Prince, qu'il tenta par de si fortes raisons, que l'on a dit qu'il en fut persuadé, ou qu'il fit semblant de l'être; & même qu'il avoit donné sa parole à Broussel & à Longüeil de se mettre à leur tête; soit que cette parole ne fût pas veritable

[a] Summa apiscendi libido. *Ann.* 4. Quoque facinore properus clarescere. *Ann.* 4. [b] Ex funere reip. *Hist.* 4. [c] Quærebat ducem & partes. *Ann.* 13. Nihil spei nisi per discordias habere. *Ann.* 11.

ritable, & que le Duc de Châtillon, qui negocioit de sa part avec les *Frondeurs*, l'eût avancée sans ordre par sa propre inclination; ou plûtôt que Monsieur le Prince l'eût donnée exprès pour les empêcher de s'addresser à Monsieur le Duc d'Orleans, durant son mécontentement; tant y a qu'il détrompa ceux qui le soupçonnoient de favoriser les volontez de ce Duc.

Le Coadjuteur, se voyant sans esperance d'avoir un chef de cette consideration, tourna ses esperances vers le Prince de Conti, dont la seule naissance a de grandes suites dans le Royaume. Ce Prince étoit mal satisfait de n'avoir pas place au Conseil, & l'étoit encore davantage du peu de cas, que Monsieur le Prince faisoit de lui; mais comme il étoit possedé entiérement par la Duchesse de Longueville sa sœur, qui étoit picquée de l'indifference que Monsieur le Prince avoit pour elle, il s'abandonnoit sans reserve à tous ses sentimens. Cette Princesse, qui aura grande part à la suite de ces affaires [a], avoit tous les avantages de l'esprit & de la beauté en si haut point, &

[a] In caussas malorum, quæ mox tulimus, sæpius reditura. *Hist.* 4.

& avec tant d'agrémens, qu'il sembloit, que la nature avoit pris plaisir de former en sa personne un ouvrage parfait & achevé; mais ces belles qualitez étoient moins brillantes, à cause d'une tache qui ne s'est jamais vûë en une Princesse de ce merite [a], qui est que bien loin de donner la loi à ceux qui avoient une particuliere adoration pour elle, elle se transformoit si fort dans leurs sentimens, qu'elle ne reconnoissoit plus les siens propres.

En ce tems-là le Prince de Marsillac avoit part dans son esprit, & comme il joignoit son ambition à son amour, il lui inspira le desir des affaires [b], encore qu'elle y eût une aversion naturelle, & s'aida de la passion qu'elle avoit de se vanger de Monsieur le Prince [c], en lui opposant le Prince de Conti. Le Coadjuteur fut heureux dans son projet, par la disposition, où il trouva le frere & la sœur, qui se lierent avec des *Frondeurs* par un Traité, dans lequel entra le Duc de

[a] Huic mulieri cuncta alia fuere, præter honestum animum. *Ann.* 13. Multorum amoribus famosa. *Ann.* 6. [b] Rerum novarum cupido misceri civilibus armis impulerat. *Hist.* 3. [c] Dolor injuriarum & libido vindictæ adigebat. *Ann.* 12.

de Longueville, poussé par des esperances de faire reüssir au Parlement ses pretentions mal fondées de Prince du Sang.

La Cour voyant, que les menées de ses ennemis prévaloient à un point, qu'on demandoit ouvertement la perte du Cardinal; mit toute son esperance à Monsieur le Duc d'Orleans & à Monsieur le Prince, & crut, que leur union à leurs Majestez les mettroit à la raison. Or comme le mal avoit pénetré si avant, qu'il falloit la force pour le déraciner [a], elle jugea, que la nature temperée de Monsieur le Duc d'Orleans y seroit moins propre, que celle de Monsieur le Prince, incapable de toute moderation [b]; joint à cela, que sa réputation dans la guerre, l'éclat de ses victoires, & le secours de ses trouppes, donneroient de la terreur [c]; de sorte qu'on s'appliqua particuliérement à l'acquerir à une cause si juste. La Reine y employa des persuasions très-puissantes; sçavoir, des larmes & des paroles assez tendres, en lui disant,

[a] Fortioribus remediis agendum; adjiciendos ex duce metus. *Ann.* 1. [b] Promptum ad asperiora ingenium erat. *Ann.* 1. Egregiæ militaris famæ. *Ann.* 12. [c] Ingens gloria, atque eo ferocior. *Ann.* 11. Prout inclinasset, grande momentum, socius aut adversus. *Hist.* 1.

ſant, qu'elle le tenoit pour ſon troiſiéme fils. Le Cardinal lui promit qu'il ſeroit toute ſa vie dépendant de ſes volontez [a]: le Roi même en l'embraſſant lui recommanda le ſalut de ſon Etat & de ſa perſonne; ſi bien que la Cour le conſideroit comme le principal défenſeur de ſa fortune. Mais ceux qui le déterminérent, furent le Maréchal de Gramont & le Tellier par de ſemblables perſuaſions [b]. Ils lui repreſenterent, que de degré à degré le Parlement envahiſſoit toute l'autorité; que ſans borner ſon ambition, par la Déclaration du 28. Octobre, non ſeulement il vouloit connoître des affaires de la guerre, mais encore ſe donner le pouvoir d'ôter les Miniſtres; afin qu'à même tems il s'attribuât celui d'en établir de nouveaux à ſon choix; & qu'encore que les mutations frequentes ſoient pernicieuſes aux Etats [c], voire même qu'il ſoit plus avantageux quelquefois d'en ſouffrir un mauvais, que de le changer [d]; qu'il y a peril, que ſi on ſouffre

[a] Largus promiſſis, & quæ natura trepidantium eſt, immodicus. *Hiſt.* 3. [b] Ingentibus promiſſis inducunt. *Ann.* 12. [c] Neque uſui crebras mutationes. *Ann.* 12. [d] Ferenda regum ingenia. *Ibid.*

souffre une usurpation jusques à present inoüie, il n'attaque les personnes privilegiées [a], & qu'il n'y ait rien d'assez sacré, qui ne soit violé par cette licence [b] : que la condition des Conseillers seroit belle, s'ils imposoient des loix aux Rois ; & celle des Princes du Sang bien miserable, s'ils les recevoient : que cette nouvelle pratique blesse la Monarchie, qui de sa nature est absoluë & independante [c], & repugne aux constitutions de la France, & même à l'institution du Parlement : que s'il y a des abus dans le Royaume, ils doivent être reformez par les assemblées des Etats Generaux ; & non pas par les Arrêts d'une Compagnie, dont les suffrages sont plûtôt comptez que pesez [d] : que toutes les fois que le Parlement avoit été au-delà de son devoir, il avoit reçu des corrections severes tantôt du feu Roi, tantôt de Henri IV. & de Charles IX. & des autres Rois leurs prédecesseurs, pour des

[a] Nisi pravitas tam infensa molientium arceatur, eruptura in publicam perniciem. *Ann.* 12. [b] Satis superque mollibus consiliis peccatum. *Ann.* 1. Transcendet hæc licentia. *Hist.* 1.

[c] Eam conditionem esse imperandi, ut non aliter ratio constet, quam si uni reddatur. *Ann.* 1. [d] Numerantur enim sententiæ, non ponderantur. *Plin. ep.* 12. *l.* 2.

des ſujets moins dangereux, que celui-ci: que les grands Empires ne ſe maintiennent point par de lâches conſeils; qu'il faut faire épreuve de ſon courage, & de ſes forces; & que la Juſtice des Souverains conſiſte dans leur pouvoir [a]: que lui Monſieur le Prince eſt intereſſé en la perſonne du Cardinal, de s'oppoſer à une entrepriſe, qui tend à la deſtruction de la Maiſon Royale; & que ſi Monſieur le Duc d'Orleans, & ſon Alteſſe ne veulent tenir ferme à ce pas, la Reine ſera contrainte d'aller avec ſes enfans implorer le ſecours des Princes alliez de la Couronne.

Outre que Monſieur le Prince croyoit, que les innovations faites par le Parlement à la Déclaration, bleſſoient l'établiſſement de la Paix: ces diſcours, qui repreſentoient l'image de la choſe vraiſemblablement, firent tant d'impreſſion ſur ſon eſprit, qu'il ferma les oreilles à toute neutralité, ſans ſe ſoucier de perdre la bienveillance publique [b]. Il eſt certain,

[a] Non enim ignaviâ magna imperia contineri; virorum armorumque faciendum certamen; id in ſumma fortuna æquius quod validius. *Ann.* 15. [b] Ille ut eſt magnis auſis promptus. *Ann.* 11. Spreta præſentium invidia. *Ann.* 12.

certain, que les grands genies, comme le ſien, produiſent de grandes vertus, mais qu'ils paroiſſent auſſi avec de grands défauts [a]; & que par une immoderation invincible, il a ruiné tous les avantages, que la fortune avoit joints à l'envi en ſa perſonne, qui étoient tels, qu'il auroit ſurpaſſé la gloire des plus grands hommes des ſiécles paſſez, ſi la pieté, la juſtice, & la ſolidité euſſent répondu à cette valeur ſuprême, à cette fermeté incroyable dans les adverſitez, & à ces belles lumieres d'eſprit, qui ſe faiſoient remarquer en lui [b]. Monſieur le Prince ſe ſeroit fait adorer de tout le monde, s'il ſe fût menagé dans le deſſein de traitter ces affaires avec douceur; au lieu qu'il a été contraint par ſa conduite précipitée de recourir à des moyens qui l'ont porté à des extrémitez étranges. Il accompagna Monſieur le Duc d'Orleans au Parlement, & pouſſé de ſa mauvaiſe deſtinée, auſſi-tôt que Viole eut invoqué le Saint-Eſprit pour illuminer Meſſieurs les Princes ſur la conduite du Cardinal, Monſieur

a Malis boniſque artibus mixtus. *Hiſt.* I.

b Claritudine paucos inter ſenum (principum) ſi perinde amorem inter populares, quàm metum apud hoſtes quæſiviſſet. *Ann.* II.

Monsieur le Prince se leve, & lui impose silence [a]; cela excite inconsidérément le murmure des plus jeunes Conseillers; il s'enflame par ce bruit, & les menace de la main & de la parole [b]. Dans ce moment il perd les affections de la Compagnie, & lorsque cette action se fut repanduë dans le monde, l'estime que l'on avoit conçuë de lui par ses victoires, se changea en crainte, & l'amitié dans une haine, pour ne pas dire, execration contre sa personne, dont il n'est revenu que par des fortunes signalées.

Or comme il étoit interessé par sa propre querelle [c], dans celle de la Cour, il écoute toutes les propositions pour reduire le Parlement; on lui fait voir, que le plus prompt & le plus sûr moyen est d'assiéger Paris [d]; que saisissant toutes les avenuës dans trois marchez on met la corde au col à la multitude, qui s'élevera contre

[a] *Sur ce qu'il invectivoit contre le Cardinal.*

[b] *En cette rencontre le Saint-Esprit ne répandit ses lumieres ni sur Viole, ni sur Monsieur le Prince, quoique l'un & l'autre eussent une langue de feu.*

[c] Offensus urbi propria quoque ira. *Ann.* 2.

[d] Ut erat magnis ausis promptus . . . ira magis quàm ex usu præsenti accensus, implicatur obsidione urbis validæ. *Ann.* 11.

contre le Parlement [a], & le rendra auteur de tous ses maux : enfin, que les Parisiens sont sans chef, sans trouppes & accoûtumez aux délices [b]. Il goûte ces raisons, qui lui semblent bonnes, parce qu'il est animé par la colére, à qui rien n'est impossible ; de sorte qu'il se rend chef de l'entreprise d'assiéger Paris sous les ordres de Monsieur le Duc d'Orleans, qui resiste d'abord à ce dessein ; mais les instances de la Reine, les persuasions de l'Abbé de la Riviere, & la résolution déterminée de Monsieur le Prince, l'emporterent sur ses sentimens, & sur les avis contraires de Madame la Duchesse d'Orleans. Cette résolution étant prise, Mr le Prince & le Maréchal de la Meilleraie proposerent, pour venir à bout plus promptement des Parisiens, de se saisir de l'Isle Saint-Loüis, de la porte Saint Antoine, de l'Arsenac, & de la Bastille ; & de mettre leurs Majestez dans la Bastille. Mais soit que cette proposition ne f[illegible] pas assez appuyée, ou que l'on craign[illegible] d'exposer

a Vulgus alimenta in dies mercari solitum cui una ex rep. annonæ cura, retineri commeatus timet. *Hist.* 4. b Quanto pecunia dites, & voluptatibus opulentos, tanto magis imbelles. *Ann.* 3.

d'expoſer la perſonne du Roi ; l'on aima mieux abandonner Paris, pour l'aſſieger en effet. Après que Sa Majeſté eut ſolemniſé la veille des Rois * chez le Maréchal de Gramont, elle ſe retira au Palais-Cardinal, d'où elle partit le lendemain à trois heures du matin avec la Reine, le Cardinal Mazarin, & toute la Maiſon Royale, hors Madame de Longueville, pour ſe rendre à Saint-Germain, où tous les Grands, & tous les Miniſtres arriverent le même jour, & auſſi-tôt dans le Conſeil qui fut tenu, le blocus de Paris fut publié & répandu dans toute la Cour.

Cette ſortie, ou pour mieux dire, cette évaſion donna de la joye aux factieux, & ne fut pas approuvée des gens ſages, qui l'eſtimoient indécente à la dignité ſouveraine [a], dont les Princes doivent être jaloux, puiſque la ſplendeur du nom Royal reluit principalement dans la véneration des peuples. Celui de Paris ne fut pas ſi conſterné qu'on penſoit ; au contraire, comme s'il eût pris vigueur de l'état où l'on vouloit le mettre, il témoigna être préparé

* 1649. 6. *Janvier.*

[a] (Majeſtate) nihil contemptius, neque infirmius, ſi ſint qui contemnant. *Liv. dec.* 1. *l.* 2.

préparé à toutes les suites qui le menaçoient, & la crainte ne le retint point de déclamer contre le Cardinal, Mr le Prince, la Reine [a], & tous ceux, qu'il croyoit avoir conseillé cette sortie, que l'on appelloit *enlevement du Roi.* Le Parlement parut moins ferme en cet accident, parce qu'il en prevoyoit mieux les consequences, & dès la premiére assemblée le 7. Janvier, il envoya les gens du Roi porter leurs soûmissions, & des offres très-avantageuses; mais ces Députez furent renvoyez sans être oüis, tant une vaine esperance s'étoit emparée de toute la Cour, qu'à la premiére allarme de siége, les Parisiens obéïroient [b] aveuglément. Ils en furent incontinent détrompez, car dès le lendemain, qui étoit le 8. Janvier, que les gens du Roi eurent fait leur rapport, que l'on ne pouvoit douter du dessein de la Cour: le Parlement déclara le Cardinal ennemi de l'Etat [c], on délivra des

[a] Inde crebri questus, nec occulti per vulgum, cui minor sapientia. *Ann.* 15. Promptius apertiusque, quam ut meminisse imperitantium crederes. *Ann.* 3. Ut sunt procacia Urbanæ plebis ingenia. *Hist.* 3. [b] Vulgus ignavum, & nihil ultra verba ausurum. *Hist.* 3. Brevi in officio fore. *Hist.* 1. [c] *L'Arrêt dit : Attendu que le Cardinal Mazarin est notoirement l'auteur de tous les desordres*

des commiſſions pour des levées de gens de guerre ; les compagnies ſe taxerent volontairement ; l'on pourvût à l'abondance des vivres ; & le peuple ſe porta avec beaucoup d'ardeur à la défenſe ; tant il eſt vrai, que la crainte produit aſſez ſouvent l'audace [a] ; & qu'il n'y a rien de plus puiſſant pour mettre les armes à la main, que le deſeſpoir [b].

Cependant Monſieur le Prince avec ſix ou ſept mille hommes, qui étoient le débris de l'armée de la campagne derniere, bloqua Paris, ſe ſaiſiſſant de Lagni, Corbeil, Saint Cloud, Saint Denis, & Charenton. Choſe incroyable à la poſterité, qui l'admirera à même tems, d'avoir par ſa conduite & par ſa vigilance aſſiegé la plus grande & la plus peuplée ville de l'Europe, où tant de Princes &

deſordres de l'Etat, la Cour l'a déclaré & déclare perturbateur du repos public, ennemi du Roi & de ſon Etat ; lui enjoint de ſe retirer de la Cour dans ce jour, & dans la huitaine hors du Royaume ; & ledit tems paſſé, enjoint à tous les ſujets du Roi de lui courre ſus.

a Ultionem aut ſervitium expectantes, tandem docti commune periculum concordia propulſandum. *In Agric.* Imminentium periculorum remedium ipſa pericula rati. *Ann.* 11.

b Ira & queſtus, & poſtquàm non ſubveniebatur, remedium ex bello. *Ann.* 4.

& de Seigneurs s'étoient renfermez avec une armée plus forte que la sienne [a]. Or comme la Cour ne manque point de malcontens, le Duc d'Elbeuf, ses trois fils, le Duc de Brissac, & le Marquis de la Boulaie, s'offrirent les premiers au Parlement ; qui ne faisoit qu'instaler le Duc d'Elbeuf dans la charge de Général de ses armes, (le 10[e] Janvier) lors qu'il apprit, que le Prince de Conti, & le Duc de Longueville, accompagnez du Prince de Marsillac, & de Noirmoustier, étoient partis secrétement la nuit de S. Germain, & avoient mis pied à terre à l'Hôtel de Longueville, lesquels venoient, selon l'engagement qu'ils y avoient pris avec le Coadjuteur, se déclarer pour le parti de Paris. Cette nouvelle arrivée donna lieu à quelque contestation, qui fut terminée par la nomination, que l'on fit du Prince de Conti pour Généralissime, (le 11[e] Janvier) & du Duc d'Elbeuf pour Général, auquel furent

[a] *La ville avoit sans doute beaucoup plus d'hommes, mais elle avoit beaucoup moins de soldats, & l'on pouvoit dire de ses troupes le bon mot de Tacite, qu'elles n'avoient que le nom d'une armée.* Nomen magis exercitus quàm robur. *Hist.* 4. *& que c'étoit comme un troupeau de bêtes à vendre,* tot armatorum millia velut grex venalium. *Hist.* 3.

furent associez le Duc de Boüillon & le Maréchal de la Mothe avec un pouvoir égal; Monsieur de Longueville ne voulant prendre aucun emploi, hors d'assister de ses conseils le Prince de Conti, s'estimant au-dessus des derniers, & ne pouvant être égal au premier. Le Prince de Conti eut bien de la peine à justifier la sincerité de ses intentions, parceque le public, qui ignoroit sa mesintelligence avec Monsieur le Prince, qui étoit le veritable Chef de l'entreprise contre Paris, ne s'en pouvoit assurer; & même Maître Charles Prevôt, Conseiller de la Grand' Chambre, se donna la liberté, comme si cette conféderation mutuelle, qu'ils prenoient contre leur devoir, lui eût inspiré de la hardiesse, de manquer de respect à un Prince du Sang; encore fallut-il que Madame de Longueville vînt demeurer dans l'Hôtel de Ville pour servir de gage de la foi de son frere & de son mari auprès des peuples, qui se défient naturellement des Grands [a], parceque d'ordinaire ils sont les victimes de leur interêt [b].

Ce

[a] Ut est vulgus ad deteriora promptum. *Ann.* 15. Vulgus pronum ad suspiciones. *Hist.* 2.
[b] Paucis decus publicum curæ. *Ann.* 12.

Ce départ de Monſieur le Prince de Conti & de Monſieur de Longueville, de Saint Germain, y cauſa bien d'étonnement par leur propre poids, mais encore plus par le doute qu'il y mit, que Mr le Prince ne fût de la partie; dont le Cardinal & la Reine prirent des frayeurs extraordinaires, qui furent auſſi-tôt diſſipées par ſon retour de Charenton. Il fulmina contre eux,& fut animé avec plus d'ardeur en cette querelle pour ſe vanger de ſes proches, qu'il croyoit devoir dependre abſolument de ſes volontez. On dit, que dans ce tems le Cardinal réſolut de quitter la France, ne croyant pas ſe pouvoir conſerver au milieu de toutes ces tempêtes, deſtitué de ſon appui; mais que Mr le Prince le raſſura, & donna ſa parole à la Reine de perir, ou qu'il le rameneroit à Paris triomphant de tous ſes ennemis. Cependant, le parti de cette Ville ne groſſiſſoit pas peu par la déclaration d'un Prince du Sang, dont la qualité a de grandes ſuites dans le Royaume, & d'un autre Prince qu. ſi abſolu dans ſon Gouvernement de Normandie. Le Maréchal de la Mothe s'étoit auſſi rendu conſidérable dans les armées; mais le Duc de Boüillon l'étoit ſans comparaiſon quaſi davantage par l'intelligence qu'il avoit

des affaires du monde, & par l'étroite liaison avec son frere le Maréchal de Turenne, lequel commandant en ce tems-là l'Armée d'Allemagne, on pouvoit présumer, qu'il sacrifieroit son devoir au rétablissement de sa Maison, & à quelque mauvaise satisfaction, qu'il avoit du Cardinal. En effet Monsieur le Prince, qui tenoit ces deux freres pour ses amis, écrivit au Duc de Boüillon, qu'il apprehendoit que la retraite du Prince de Conti & de Monsieur de Longueville ne passât dans son esprit, pour avoir été concertée avec lui, mais qu'il avoit voulu l'en désabuser, & le conjuroit de revenir à Saint-Germain, où il lui procureroit toute satisfaction à ses interêts. Monsieur de Boüillon fit lire cette Lettre au Parlement, & les Ministres étant informez de la mauvaise volonté de Monsieur de Turenne, le Roi & Monsieur le Prince, qui avoit grande créance parmi les troupes Allemandes, écrivirent aux Colonels de ne le plus reconnoître, & de l'abandonner, ainsi qu'il succeda, qui fut le salut de la Cour[a].

En ce tems même, le Duc de Beaufort

[a] Ea necessitas, seu fortuna lapsas jam partes restituit. *Hist.* 3.

fort arriva à Paris, (le 13[e] Janvier,) il avoit erré dans les Provinces delà la Loire depuis son évasion de Vincennes, & trouvoit cette occasion favorable, pour se rétablir dans le monde. Il étoit venu offrir son service au Parlement, (le 14[e] Janvier) qui le purgea de l'accusation d'avoir conspiré contre la vie du Cardinal Mazarin, le reçut Pair de France, & le fit un de ses Généraux (le 15[e] Janvier). Or quoique son genie ne soit pas un des plus relevez, sa presence, son langage, & sa maniere populaire, avec une conduite assez adroite, lui acquirent l'amour du peuple de Paris [a], d'autant plus qu'il le croyoit irréconciliable avec le Cardinal, par l'offense de sa prison [b]; & ce Duc ne changea de sentiment, que lors qu'il fut contraint par la révolution des affaires de s'accommoder avec ce Ministre.

Cependant, les trouppes du Roi occupoient tous les postes des environs de Paris, & quoique le Parlement en eût un plus grand nombre, les Généraux ne faisoient

[a] Decora juventa, proceritate corporis, cito sermone, erecto incessu, studia militum illexerat. *Hist.* 1. [b] Infensus (*Mazarino*) dolore injuriæ credebatur. *Ann.* 12.

ſoient aucun effort pour ouvrir un paſſage, ſi bien que les vivres ne venoient qu'avec difficulté, hors du côté de la Brie, parce que Monſieur le Prince n'avoit pû mettre garniſon à Brie-Comte-Robert, pour ne point diviſer ſes forces, & même avoit abandonné Charenton, dont s'étoit emparé Monſieur le Prince de Conty, qui l'avoit fait fortifier, & y avoit mis trois mille hommes, ſous la charge de Clanleu.

Cela fit réſoudre Monſieur le Prince d'attaquer ce poſte, qui aſſuroit le Convoi des Pariſiens, & auſſi pour donner de la terreur à ſes armes [a]. Y étant donc allé le huitiéme de Février avec Monſieur le Duc d'Orleans, & tous les Princes & Seigneurs de la Cour, il en commit l'attaque au Duc de Châtillon, & ſe porta avec la Cavalerie ſur une éminence, pour empêcher le ſecours de Paris. Le Duc exécuta ſes ordres avec toute la valeur poſſible [b], mais à la derniere baricade il reçût un coup de mouſquet au travers du corps, dont il mourut le lendemain en la fleur de ſon âge, regreté

[a] Utendum recenti terrore ratus. *Ann.* 14.

[b] Nullum conſtantis ducis, aut fortiſſimi militis, officium omiſit. *Hiſt.* 3.

regreté des deux partis pour ses belles qualitez, & à la veille d'obtenir les dignitez, que ses services avoient méritées [a]. Cette prise décredita fort les Généraux & les troupes du Parlement, & passa pour miraculeuse en la personne de Monsieur le Prince, d'avoir emporté une place en la présence d'une armée, & aux portes de Paris, dont il étoit sorti dix mille hommes en armes pour en être les témoins. Ce combat & ceux du Bois de Vincennes, de Lagny, & de Brie-Comte-Robert, tous désavantageux au parti de Paris, dans l'un desquels le jeune Duc de Rohan se montrant digne successeur de la vertu de son pere, perdit la vie, inspirérent quelque pensée de Paix, à laquelle néanmoins il étoit mal-aisé de parvenir pour la diversité d'interêts, qui y répugnoient dans le Parlement. Le nombre des mal-intentionnez pour la Paix, quoiqu'inférieur à l'autre, brilloit davantage, parce qu'il déguisoit sa haine & son ambition du nom du bien, & de la sûreté publique, que l'on ne pouvoit, disoit-

[a] In flore primo tantæ indolis juvenis extinctus est, summa consequuturus, si virtutes ejus maturuissent, *Plin. ep. 9. l. 5.*

disoit-on, trouver dans un accord avec le Cardinal. Les plus sages n'osoient faire paroître leurs bonnes intentions, parce qu'outre le danger qu'il y avoit, elles auroient été éludées, & il falloit attendre, que les esprits fussent lassez [a], & le parti plus affoibli d'effets & d'esperances, pour se declarer. Pour le peuple, les plus riches ne vouloient pas s'exposer à la multitude, laquelle ne souffrant pas beaucoup de néceslité, étant animée par quelques gens de condition, étoit assez aise de cette image de guerre, & crioit contre ceux qui vouloient la Paix. Tous les Généraux, à la reserve de Monsieur de Beaufort, qui se laissoit aller à la haine du Cardinal, & à l'amour du peuple, dont il prétendoit se prévaloir dans les suites du tems, méditoient leur accommodement particulier [b], & chacun avoit des liaisons secrettes à la Cour,

[a] Donec melioribus consiliis flecterentur. *Hist.* 1.

[b] *Car, selon Tacite, les demandes, qui se font en commun, sont difficiles à obtenir, au lieu que les graces, qu'on demande en particulier, pour abandonner un parti contraire au Prince, sont accordées tout aussi-tôt.* Tarda sunt quæ in commune expostulantur; privatam gratiam statim recipias. *Ann.* 1.

Cour, pour avoir ſes conditions meilleures.

Monſieur d'Elbeuf avoit, dès le commencement, ſon commerce avec l'Abbé de la Riviere ; Monſieur de Boüillon avec Monſieur le Prince, & le Maréchal de la Mothe étoit uni avec Monſieur de Longueville, lequel étoit retiré en Normandie, où il ſe fortifioit d'armes, de troupes, & d'argent, pour faire ſon traité plus avantageux par l'entremiſe de Monſieur le Prince. Pour le Prince de Conty, comme il n'étoit inſpiré d'autre mouvement, que de ſa ſœur, qui étoit cruellement outragée par les propos injurieux, que Monſieur le Prince tenoit de ſa conduite, il faloit que le tems adoucît ſes aigreurs, & que la neceſſité des affaires conviât cette Maiſon à ſe réconcilier ; comme il arriva bien-tôt. Il n'y avoit que le Coadjuteur, qui avoit été le principal mobile de cette guerre, dans laquelle il n'avoit que trop profané ſon caractere parmi la ſédition & les armes, qui banniſſoit de ſon eſprit toutes penſées de paix, & en traverſoit le pourparler, parce qu'il ne trouvoit point lieu de ſatisfaire ſon ambition [a]. D'autre part la

[a] Cui compoſitis rebus nulla ſpes, omne in turbido conſilium. *Hiſt.* 1.

la Cour enflée de ses bons succès, & par les belles actions militaires de Monsieur le Prince, en présumant encore de plus grands, vouloit imposer des conditions trop rigoureuses au parti contraire, si bien que la necessité apparente fut une loi souveraine, qui détermina les deux partis à un Traité de Paix. Outre que la Guerre Civile étant contraire à tout le monde, chacun revenoit de ses erreurs, & de ses animositez; & que d'ailleurs c'est l'air de notre nation de rentrer dans son devoir, avec la même legéreté qu'elle en sort, & de passer en un moment de la rebellion à l'obéïssance [a].

Voici donc le sujet présent, qui parut. Le Roi envoya le 20. Février un Héraut, vétu de sa cotte d'armes, avec son bâton semé de fleurs de lis, accompagné de deux trompettes. Il arriva à la porte de Saint Honoré, & dit qu'il avoit trois pacquets de lettres à rendre, au Prince de Conty, au Parlement, & à la Ville. Le Parlement en étant averti, délibera de ne le point recevoir ni entendre; mais envoyer les Gens du Roi [b] vers la Reine pour

[a] Facilem mutatu gentem. *Ann.* 14. Redire paulatim amor obsequii. *Ann.* 1.

[b] *Messieurs Talon, Meliand & Bignon.*

pour lui dire, que le refus étoit purement une marque d'obéïssance & de respect, puisque les Hérauts ne sont envoyez qu'à des Princes Souverains, ou à des ennemis; que le Prince de Conty, le Parlement, & la Ville n'étant ni l'un ni l'autre, ils supplioient Sa Majesté de leur faire sçavoir ses volontez de sa propre bouche. Les Gens du Roi furent fort bien reçûs par la Reine, qui leur dit, qu'elle étoit satisfaite de leurs excuses & soumissions, & que lorsque le Parlement se mettroit en son devoir, il éprouveroit les effets de sa bienveillance; & que les personnes, & les fortunes de tous les particuliers, sans en excepter un seul, y trouveroient leurs sûretez. Mr d'Orleans & Mr le Prince leur donnérent les mêmes assûrances. Ce radoucissement si prompt de la Cour étoit causé par plusieurs raisons essentielles; car outre la constance des Parisiens, la difficulté de faire des levées d'hommes & d'argent; la débauche de la Guyenne, de la Provence, de la Normandie, & de plusieurs villes, qui suivoient le Parlement, comme Poitiers, Tours, Angers, & le Mans; il y avoit encore un plus pressant motif, qu'il faut sçavoir.

Le Prince de Conty voyant, que l'armée

mée d'Allemagne s'étoit tournée au passage du Rhin, pour venir en France contre Monsieur de Turenne, & que son parti ne pouvoit subsister sans un puissant secours étranger, avoit envoyé le Marquis de Noirmoustier & Laigues vers l'Archiduc, le convier de joindre ses forces au parti de Paris, pour contraindre les Ministres à faire la Paix générale. Les Espagnols n'avoient garde de manquer à une occasion si favorable, pour fomenter nos divisions, & en tirer avantage [a], ou par un Traité, ou dans le progrès de la guerre. Pour cet effet, l'Archiduc députa au Parlement un homme, qui y fût oüi après avoir donné sa lettre de créance [b], non sans quelque tache de ce Corps, s'il n'étoit excusable sur la necessité de sa défense. Il exposa dans son audience la jonction du Roi Catholique à cette Compagnie pour la Paix générale, qui seroit le seul objet de l'entrée de ses forces en France, & non

[a] Si eligendi facultas detur, quem nobis animum imprecentur? Quid aliud quàm seditionem & discordiam optabunt? *Hist.* 1.

[b] *Datée de Bruxelles* 10. *Fevrier* 1649. *& signée* Leopold Guillaume. *L'Envoyé eut audience le* 19. *du même mois.*

non pas pour profiter de la foiblesse de la frontiere ; ajoutant que Sa Majesté Catholique trouvoit plus de sûreté à traiter la paix avec le Parlement, qu'avec le Cardinal, qui l'avoit rompuë, & qui s'étoit déclaré ennemi de l'Etat. En effet, Vautorte envoyé par la Cour vers les Ministres d'Espagne en Flandre, pour insinuer quelques propositions de paix, n'avoit pas été favorablement écouté, & ils panchoient du côté du Parlement, pour relever ce parti, qui alloit à son declin ; si bien que les offres de l'Archiduc au parti de Paris, lesquelles il executoit par son entrée effective en France, accompagné de deux Agens du Prince de Conty, avec quinze ou seize mille hommes, donnant une juste apprehension à la Cour, cela l'avoit fait tout d'un coup resoudre d'accommoder l'affaire de Paris. Les armes du Parlement étoient décréditées, & ses troupes dépérissoient, ou par le peu de subsistance qu'elles avoient, ou par l'avarice des Officiers, ou par le peu de satisfaction des Généraux ; les taxes étoient consumées, & les moyens d'avoir de l'argent presque épuisez ; enfin le dégoût avoit saisi la plûpart des esprits, ou par l'incommodité, ou parce que c'est le naturel des peuples

peuples de se lasser promptement de la guerre [a], qu'ils ont entreprise avec chaleur. Le Premier President, & le President de Mesmes qui avoient agi de concert secrettement avec les Ministres, pendant tous ces mouvemens, se servoient avec adresse de ces dispositions, pour mettre en avant un Traité de Paix: & comme ils furent députez avec d'autres, pour porter à la Reine la lettre de l'Archiduc, & justifier l'audience donnée à son Envoyé, ils avoient eu une conférence, à part des autres Députez, avec Monsieur le Duc d'Orleans, & Monsieur le Prince, dans laquelle agissant pour la Paix, & insistant sur l'ouverture des passages, les Princes leur avoient promis, que l'on en déboucheroit un aussi-tôt que le Parlement donneroit un plein pouvoir à ses Députez pour traiter la Paix. Or quoique cette conférence secrette fît murmurer le Parlement & les peuples, qui étoient aux portes de la Grand-Chambre; le Premier-Président, qui n'a jamais manqué de fermeté dans les occasions, ni de zele

pour

[a] Vulgus, cui una ex republ. annonæ cura. *Hist.* 4. Sentire paulatim belli mala, intentis alimentorum pretiis. *Hist.* 1.

pour le bien public, ayant dit, qu'elle n'avoit été, que pour tirer en particulier la réponse de la Reine, qui étoit injurieuse à la Compagnie, à cause de la réception de l'Envoyé d'Espagne, porta les esprits à donner un plein pouvoir, sans restriction de l'Arrêt du 8. Janvier contre le Cardinal, & les Ministres étrangers; les chargeant des interêts des Généraux, & des Parlemens de Normandie & de Provence, qui s'étoient liez avec le Parlement de Paris; auquel se joignirent les autres Députez des Compagnies des Comptes, des Aides, & de l'Hôtel de Ville.

Pendant que cette celebre députation s'acheminoit vers Saint Germain, leurs Majestez, & les deux Princes, avoient envoyé des personnes de qualité faire leurs condoléances à la Reine d'Angleterre de la mort funeste du Roi son mari; & Flamarin, qui en étoit un, avoit visité, de la part de l'Abbé de la Riviere, le Prince de Marsillac, blessé d'un coup de mousquet, qu'il avoit reçû dans le combat de Brie-Comte-Robert. Dans cette visite, le Comte de Grancey avoit fait des ouvertures secrettes au Prince de Conty, lui promettant l'entrée au Conseil, & une place forte en Champagne, pourvû

pourvû qu'il se portât à l'accommodement, & qu'il se désistât de la nomination au Cardinalat en faveur de cet Abbé. Cette proposition faite du sçû de Monsieur le Prince, qui vouloit réünir sa Maison avec lui, fut approuvée de Monsieur de Marsillac, & aussi-tôt de Monsieur de Longueville, & du Prince de Conty.

En ce même tems Monsieur de Longueville fut persuadé par Monsieur le Prince, de retarder son secours pour Paris, & de traiter avec la Cour sous la promesse, dont il fut garant, du Pont-de-l'Arche, & d'une grande Charge. Monsieur de Boüillon eut aussi quelque assûrance de Monsieur le Prince pour lui, & pour Monsieur de Turenne; mais soit qu'il ne s'y fiât pas beaucoup, ou qu'il conçût d'autres esperances, il apporta tous les obstacles qu'il pût à la conclusion de la Paix. Ainsi la fidelité est rare dans les Guerres Civiles, pour les mutuelles liaisons, & correspondances, qui se trouvent entre les gens de differens partis; & il y a toûjours des traitez particuliers [a], qui précedent le traité général,

[a] Obvio obsequio privatas spes agitantes sine publica cura. *Hist.* 1. Privata cuique stimulatio, & vile decus publicum. *Hist.* 1.

ral, parce que les accords ſecrets des Chefs, qui ne conſervoient que de la bienſéance pour leur parti, neceſſitoient les plus zelez d'acquieſcer à la Paix, ou de témoigner une impuiſſance honteuſe.

Cependant, les conférences à Ruel ſe penſerent rompre ſur la nomination, que la Reine fit du Cardinal pour Député conjointement avec les deux Princes ; ceux du Parlement ne le pouvant admettre, après qu'il avoit été condamné [a]. On prit donc l'expedient de negocier par deux Députez de chaque parti, qui furent le Chancelier & le Tellier pour la Cour ; & le Préſident Coigneux & Viole pour le Parlement. Enfin, après pluſieurs débats & conteſtations, l'on demeura d'accord de la Paix, dans laquelle, quoique le Cardinal fût conſervé, il ne laiſſa pas de ſe plaindre aux Princes, qu'il avoit été *ſubhaſté*, par un terme de l'ancienne Rome, & qu'il lui falloit

[a] *Car c'eût été faire comme ce Gouverneur de Sirie, qui fit aſſeoir Felix, Intendant de Judée, accuſé de divers crimes, parmi les Juges, qui devoient faire ſon procès. Par où Felix de criminel notoire devint Juge de Cumanus ſon Collegue, & ſon complice.* Tacite dans le livre 12. de ſes Annales.

falloit restituer ses meubles, ses habits & ses livres vendus par Arrêt du Parlement. Cette necessité leur parut peu importante à l'égard du danger de l'approche de l'armée d'Espagne [a]. Les principaux articles étoient, qu'on renvoyeroit le Député de l'Archiduc sans réponse ; une amnistie pour tout le parti ; toutes les Déclarations & Arrêts donnez depuis le 6. Janvier, révoquez & annullez ; & les semestres des Parlemens de Normandie & de Provence, supprimez à certaines conditions. Ceux qui étoient ennemis de cette Paix, prirent le prétexte de quelques articles, pour la décrier, principalement le Coadjuteur, irrité de ce qu'ayant excité la guerre, elle étoit terminée sans lui ; & que de tous les avantages, que son ambition lui avoit figurez, il ne lui restoit que la honte d'avoir travaillé pour renverser l'Etat [b].

Il s'étoit étroitement associé à Monsieur de Beaufort, du crédit duquel il se servoit dans toutes les occurrences ; & en celle-ci il n'oublia rien, pour rendre le

[a] Dum atrociora metuebantur, in levi habitum. *Hist.* 2.

[b] Domesticis malis excidium gentis opposuisse. *Hist.* 5.

le Traité odieux envers les peuples, le Parlement, & les Généraux. Il leur representoit, que cette guerre n'ayant été faite que pour éloigner le Cardinal, il étoit conservé par cette paix; que même l'Arrêt du 8. Janvier contre lui & les Ministres étrangers avoit été revoqué: où est donc le fruit de tant de peines & souffrances, & si le Parlement ne tombera pas dans le mépris du peuple par une telle lâcheté [a]? que même les Généraux ont été sacrifiez à leurs interêts au préjudice de l'Union. Mais ce qui aigrissoit davantage les esprits, & même avec quelque sorte de raison, étoit, que le Cardinal avoit signé le Traité; la plûpart disant, qu'ayant signé, il y avoit nullité, puisque la conférence étoit contre lui; & qu'il y avoit lieu de s'étonner, que les Députez eussent souffert qu'un homme condamné conferât & signât avec eux. Le Coadjuteur & ses émissaires avoient provoqué par de semblables discours le Parlement & les peuples, qui menaçoient les Députez des dernie-

res

a Acerrima seditionum ac discordiæ incitamenta. Miscere cuncta, modò palam turbidis vocibus, modò occultis ad Senatum literis. *Hist.* 2. Cecidisse in irritum labores. *Hist.* 3.

res extremitez. Auſſi-tôt que le Premier Preſident voulut faire la lecture du Procès verbal, & des articles, dans l'aſſemblée des Chambres, il fut empêché par les grandes clameurs & murmures des Conſeillers [a], & par les plaintes des Généraux; mais ſoit que balançant les incommoditez de la guerre civile avec la dureté des articles, la plus ſaine partie du Parlement jugeât la Paix neceſſaire [b]; ou que l'on s'apperçût, que c'étoit l'ambition du Coadjuteur [c], & de quelques particuliers, qui lui inſpiroient cette aliénation; la Compagnie penſa à renvoyer les mêmes Députez à Saint-Germain, pour réformer trois articles, ſans parler du Cardinal, & pour traiter des interêts des Généraux, qui ſeroient inſerez dans la même Déclaration.

Cet avis aſſez doux fut ouvert par Brouſſel, & pour cela ſuivi des *Frondeurs* & des *Mazarins*, non ſans quelque ſoupçon, peut-être injuſte, que la promeſſe ſecrette, qui lui avoit été faite du Gouverne-

[a] Quibuſdam ut in tumultu, notabiliùs turbantibus. *Hiſt.* 1.

[b] Tædio futurorum præſentia placuere. *Hiſt.* 4.

[c] Bellum uni neceſſarium, ferale ipſis. *Hiſt.* 5.

vernement de la Bastille pour un de ses enfans, avoit à ce coup ralenti ce bonhomme. Tant il y a peu de gens, qui se garantissent des charmes de l'interêt [a]. Comme le Coadjuteur vit, que le Parlement, dans la réformation de l'article, n'avoit point insisté contre le Cardinal, il fit trouver bon au Prince de Conty, d'envoyer quelqu'un de sa part & des autres Généraux à la conference de Saint-Germain, qui se tenoit principalement pour l'interêt des Généraux; pour proposer, qu'ils renonçoient à toutes leurs pretentions, pourvû que le Cardinal s'éloignât du Ministere [b]; & à même tems de supplier le Parlement d'ordonner à ses Députez d'insister conjointement avec eux. Le Prince envoya le Comte de Maure à Saint-Germain, & demanda l'union de la Compagnie à cette fin, qui la lui accorda; mais comme on n'en avoit fait aucune mention dans le premier Traité, que même le Duc de Brissac, Barriere, & Crecy, Députez des Généraux avoient fait d'autres propositions pour leur interêt;

[a] Privato usui bonum publicum postponitur. *An.* 6.

[b] Dum augere vult invidiam æmuli, auxit potentiam. *Patercul. Histor.* 2. *cap.* 44.

rêt; que déjà l'on avoit goûté les douceurs de la Paix par le trafic rétabli, & la cessation de tous actes d'hostilité: la Reine & les Princes répondirent aux pressantes instances du Comte de Maure, qu'ils ne consentiroient jamais à l'éloignement du Cardinal: & que pour les prétentions des Généraux, elles étoient de grace ou de justice: que celles de justice leur seroient conservées; mais que celles de grace dépendroient de la pure volonté de Sa Majesté, qui les donneroit au merite. Ainsi, toutes leurs pretentions, la plûpart mal fondées, s'évanoüirent, & il n'y eut que le Prince de Conty, qui eut Damvilliers; Monsieur de Longueville le Pont-de-l'Arche; & Broussel la Bastille; ce qui ne fut executé que quelque tems après; & quelques arrerages de pensions distribuez à propos. Quant au Parlement, il fut satisfait sur la réformation des trois articles, que les Députez avoient demandée, & Sa Majesté les dispensa de venir à Saint-Germain, où elle devoit tenir son lit de Justice. Les Députez vinrent à Paris, où, les Chambres assemblées, la Déclaration du Roi pour la paix fut vérifiée, & ordonné, que leurs Majestez seroient remerciées de la paix, qu'il leur avoit plû donner à leurs sujets.

 Telle

Telle fut la fin de cette guerre, dans laquelle aucun des deux partis n'ayant surmonté l'autre, pas un n'obtint ce qu'il s'étoit proposé ; car le Parlement & le Cardinal demeurerent dans leur même splendeur, & l'état present des choses ne changea point : Ainsi, la paix dans laquelle prirent fin toutes les horreurs de la guerre civile pour quelque tems, fut reçûë avec une allegresse universelle, à la reserve de ceux, dont la condition languit dans la tranquillité publique; qui ne se relevent que par les factions, & qui établissent leur sûreté & leur bonheur dans le naufrage des autres [a]. Mais le feu de la guerre civile n'étoit pas si éteint par cette paix du Parlement, qu'il ne se rallumât quelque tems après [b], pour se répandre avec plus de violence dans les principales Provinces du Royaume. Et certes il étoit difficile, que la Reine eût une reconnoissance propor-tionnée

[a] Sapientibus quietis & reip. cura, multis afflicta fides in pace, ac turbatis rebus alacres, & per incerta tutissimi. *Hist.*1. Quîs spes ex novis rebus petebatur. *Ann.*14. Miscere cuncta, & privata vulnera reip. malis operire. *Hist.*1. Odio præsentium, & cupidine mutationis. *Ann.* 3.

[b] Bellum magis desierat, quàm pax cœperat. *Hist.* 4.

tionnée aux grands ſervices, que Monſieur le Prince lui avoit rendus, & que Monſieur le Prince ſe contînt dans la modeſtie qu'il devoit, après avoir ſi utilement ſervi; car les dettes de cette nature, ne ſe pouvant payer, produiſent ordinairement de la haine dans l'eſprit du Souverain [a], & à même tems inſpirent aux ſujets des penſées de domination, qui ne ſe peuvent ſouffrir. Or comme le Cardinal avoit principalement ſenti le fruit des aſſiſtances de Monſieur le Prince, il étoit auſſi le plus expoſé à ſes plaintes [b], à ſes demandes, à ſes menaces, & à ſa mauvaiſe humeur.

Quelque tems devant les troubles, le Cardinal voulant établir le ſiége de ſa fortune en France, pour s'y appuyer par de grandes alliances, avoit jetté les yeux ſur le Duc de Mercœur, qu'il deſtinoit pour épouſer une de ſes niéces. Il lui avoit

[a] Beneficia eò uſque læta ſunt, dum videntur exſolvi poſſe; ubi multum antevenere, pro gratia odium redditur. *Ann.* 4. Quia gratia oneri. *Hiſt.* 4. Neque ipſe deerat arrogantia vocare offenſas, nimiùs commemorandis quæ meruiſſet. *Hiſt.* 4. Id verò erga remp. ſuperbum, erga principem contumelioſum. *Hiſt.* 4. *initio.*

[b] Non occultus odii, & crebrò querens. *Ann.* 4.

avoit fait permettre de venir à la Cour, & au Duc de Vendôme de retourner dans l'une de ses maisons, & il avoit cessé sa persécution contre le Duc de Beaufort. Cela fit juger aux plus clairvoyans, que le Cardinal, qui prevoyoit, combien la protection de Monsieur le Prince lui seroit onéreuse avec le tems, tentoit toutes les voyes possibles, pour s'en passer; & qu'il esperoit, qu'ayant appaisé les mécontens de la Régence, & aussi par les nouveaux appuis qu'il prendroit, se délivrer de sa dépendance. Ce projet fut interrompu par la guerre, & repris quelque tems après la Paix, lorsque la Cour étant à Compiegne, où le Duc de Vendôme étoit, le Cardinal n'omit aucun soin pour le faire réüssir. La Reine en parla à Monsieur le Prince, qui n'osa contredire cette proposition, soit qu'il en méprisât ou n'en prévît pas la conséquence; ou plûtôt, qu'il craignît l'éclat qui arriveroit par ce refus : mais Monsieur de Longueville, qui s'étoit rétabli dans l'esprit de son frere avec plus de pouvoir qu'auparavant, poussé par des raisons, qui regardoient ses plaisirs, préferablement à l'avantage de Monsieur le Prince, lui fit penetrer l'intention du Cardinal, exagerant son ingratitude de s'allier

s'allier avec la Maison de Vendôme, ennemie de la sienne. En effet, Monsieur le Prince fut si fort touché de ces discours, que, par une mauvaise politique, il ne garda plus aucune mesure envers le Cardinal, & n'épargna aucunes railleries & invectives [a] contre sa personne, & le prétendu mariage. Le Cardinal, à qui ce procedé n'étoit pas inconnu, se plaignoit hautement de l'opposition, que Monsieur le Prince faisoit au mariage de sa niéce avec le Duc de Mercœur, puisqu'il ne s'étoit pas opposé à celui de Mademoiselle d'Angoulême avec Monsieur de Joyeuse; affectant par cette comparaison une égalité, qui étoit alors à contretems [b]; de sorte que leurs cœurs étant ulcerez, les soupçons, les méfiances, les rapports, dont les Courtisans ne sont gueres avares [c] dans les broüilleries du Cabinet, les animoient davantage, & leur

[a] Nec sermonibus temperabat, immodicus lingua. *Hist.* 3.

[b] Irrisére plerique impudentiam æmulationis. *Hist.* 2. *C'est que le Cardinal avoit voulu faire épouser Mademoiselle d'Angoulême au jeune Mancini, son neveu, qui ne pouvoit pas faire comparaison de naissance avec Monsieur de Joyeuse.*

[c] Amici accendendis offensionibus callidi intendere vera, adgerere falsa. *Ann.* 2. & *Hist.* 2.

leur faisoient naître des sentimens de se vanger [a] fort differens. Car Monsieur le Prince se satisfaisoit par des mépris, qui sont très-souvent impuissans ; le Cardinal, avec un silence profond, faisoit les préparatifs, & jettoit les fondemens de sa perte ; ils conservoient pourtant tous deux les mêmes apparences [b] avec un peu de froideur. Mais cette alienation avoit encore pris son origine par une communication étroite & assiduë, qu'ils avoient euë ensemble pendant la guerre, où comme c'est assez l'ordinaire, qu'on diminuë d'estime dans la familiarité, qui nous fait voir tout entiers & sans reserve [c], principalement dans les exercices de la bonne ou mauvaise fortune ; le Prince avoit beaucoup perdu du respect qu'il avoit pour le Cardinal, & n'étant plus retenu par la crainte de sa puissance ébranlée, il se réjoüissoit de ses défauts avec Monsieur le Duc d'Orleans & les confidens du Cardinal.

Ceux-

[a] Inde graves simultates, quas Antonius simplicius, Mucianus callide, eóque implacabilius nutriebat. *Hist.* 3.

[b] Manente tamen in speciem amicitia. *Hist.* 4.

[c] Neronis odium adversus Vestinum ex intima sodalitate cœperat, dum hic ignaviam principis penitùs cognitam despicit ; ille ferociam amici metuit. *Ann.* 15.

Ceux-ci avec peu de fidelité pour tous les deux, après avoir fait leur cour à Mr le Prince, alloient rendre compte au Cardinal [a] de certaines railleries ſanglantes, dont le ſouvenir donne de mortels éguillons à la vengeance, & ne s'efface jamais de la memoire [b]. D'autre part, le Cardinal avoit découvert, qu'il ne pouvoit faire un fondement ſolide ſur l'amitié de Monſieur le Prince, qui étoit plûtôt gouverné par ſes caprices, que par la raiſon, & par ſes interêts; & que cette humeur mépriſante, au lieu de s'arrêter, s'augmenteroit avec le tems: ſi bien que ne pouvant ſe l'acquerir, il méditoit de le perdre [c]. Ajoûtez à cela, que la concorde & la puiſſance étant incompatibles en un même lieu [d], le Cardinal ne pouvoit ſouffrir à la Cour un ſupe-

[a] Nec deerant, qui hæc iiſdem verbis, aut verſa in deterius referrent. *Ann.* 13. Et occultis ſuſpicionibus inceſſerent. *Hiſt.* 3.

[b] Aſperis facetiis, quæ acrem ſui memoriam relinquunt. *Ibid.* Quarum apud præpotentes in longum memoria eſt. *Ann.* 5.

[c] Anxius ſuperbia viri, æqualium quoque, adeò ſuperiorum, intolerantis. *Hiſt.* 4. Occulta molitur. *Ann.*

[d] Arduum eodem loci potentiam & concordiam eſſe. *Ann.* 4.

superieur, ni Monsieur le Prince une personne qui lui fût égale [a]. Mais ce qui acheva de ruiner entierement leur liaison, fut, que le Cardinal étant assez justement persuadé, qu'il ne pouvoit engager Monsieur le Prince à perseverer dans ses interêts, que par des apparences de nouveaux établissemens, ou il lui en proposoit, ou il lui en faisoit proposer par ses creatures; dont il l'entretenoit quelque tems, & les éludoit dans la suite [b]. Le Prince assez éclairé de ses propres lumieres, & peut-être de ceux mêmes qui se mêloient de ses affaires, s'aperçût du peu de sincerité du Cardinal, dont il ne douta plus après une telle rencontre.

Le Cardinal ayant exhorté Monsieur le Prince d'acquerir le Montbeliard, & envoyé d'Hervart, en apparence pour en faire le traité, avec ordre secret de ne rien conclure, d'Hervart en avertit Monsieur le Prince, qui ne le pût dissimuler; & suivant le proverbe Espagnol, *Despues que te errè, nunca bien te quise* [c], il

[a] Nec hic ferebat parem, nec ille superiorem. *Florus.*

[b] Quia propalam opprimi nequibat, promissis onerat: dein, postquam inanem animum spe & cupidine impleverat, vires abolet. *Hist.*4.

[c] *C'est-à-dire, depuis que je t'ai trompé, je ne t'ai jamais voulu de bien.*

il n'eſt pas étrange, ſi le Cardinal, dans le ſoupçon qu'il avoit, que Monſieur le Prince ſe vangeroit de ce manquement, le voulut prévenir [a], même aux dépens des obligations eſſentielles qu'il lui avoit [b]; puiſqu'en matiere de Politique tous les moyens, qui vont à conſerver l'autorité, pourvû qu'ils ſoient ſûrs, ſont reputez honnêtes & légitimes [c].

De ce diſcours il eſt aiſé de voir, que le Cardinal vouloit profiter de tous ces évenemens, pour jetter Monſieur le Prince dans les précipices. Comme la Paix n'étoit pas publiée, l'on jugea, qu'il n'étoit pas convenable au bien de l'Etat, tant pour les Provinces, que pour les dehors, que le Roi retournât en ſa Ville capitale; les Miniſtres ne pouvoient prendre la réſolution de ſe renfermer ſi-tôt parmi

[a] Addita ſecuritate, ſi præveniret principem iræ properum. *Ann.* 15.

[b] *Car c'étoit une de ſes maximes, qu'un Miniſtre d'Etat ne doit pas être eſclave de ſes paroles, ni de ſa reconnoiſſance; & qu'il faut diſtinguer les intentions d'avec les promeſſes.*

[c] Id in ſumma fortuna æquius quod validius. *Ann.* 15. Nihil glorioſum, niſi tutum, & omnia retinendæ dominationis honeſta. *Saluſt.* Semper viſum eſt glorioſum quod eſſet tutiſſimum. *Paterc. Hiſt.* 2. *n.* 115.

parmi une populace irritée [a], qu'ils venoient d'assieger : & comme la Campagne approchoit, c'étoit un prétexte pour s'en aller sur la frontiere, se préparer à quelque considerable entreprise; que cependant le tems calmeroit les esprits, & que le souvenir des choses passées s'y perdroit. En effet leurs Majestez, & Monsieur le Duc d'Orleans, & leur Conseil allerent à Compiegne ; mais Monsieur le Prince pensant qu'il étoit de sa reputation de se faire voir à un peuple, qui lui avoit donné tant d'imprécations, vint à Paris, & se montra par les ruës seul dans son carosse, attirant plûtôt le respect & la crainte, que les ressentimens ; tant la valeur a d'attraits envers ceux-mêmes qu'elle blesse [b]. La plûpart du Parlement, & les principaux du parti le visiterent pendant cinq ou six jours, après lesquels il revint à la Cour, où la joye, que le Cardinal avoit, qu'il lui eût ouvert le chemin

[a] Non eundem ad iratos, dandum malorum pœnitentiæ spatium..... donec tantæ multitudinis prima indignatio, quæ plurimum valet, languescat. *Hist.* 1.

[b] Eamdem virtutem admirantibus cui irascebantur. *Hist.* 4.

min de Paris, étoit temperée par la jalousie de ses moindres actions [a]. A son arrivée, le Cardinal voulant s'éloigner un compétiteur si dangereux, lui propose le commandement de l'armée de Flandre [b], qu'il ne vouloit pas accepter par le goût qu'il avoit pris à régenter le Cabinet; même il avoit dessein, s'en allant en son Gouvernement de Bourgogne, de pacifier les mouvemens de Guienne & de Provence, qui étoient en armes par la mauvaise intelligence des Gouverneurs [c], & des Parlemens. Mais le Cardinal & la Riviere éluderent son entremise, à l'autorité de laquelle les interessez avoient remis leurs differends, de crainte de donner encore du surcroît à sa puissance. Pendant son sejour à Compiegne, il rallia auprès de lui le Prince de Conty, les Ducs de Nemours, & de Candale, le Maréchal de Turenne, qui avoit racommodé toutes les personnes de

[a] Timore occulto, ne (*Condæus*) ad omnem claritudinem sublatus, imperium invaderet. *Ann.* 15.

[b] Amoliri specie honoris statuit. *Ann.* 2. Ut ea specie, dolo simul & casibus objectaret. *Ann.* 2.

[c] Vicinis provinciarum administrationibus, invidia discordes. *Hist.* 2.

de condition ; dans les focietez de plaisir il ne diffimula plus le mépris qu'il faifoit du Cardinal & de Monfieur de Vendôme, & l'averfion, qu'il avoit pour le mariage du Duc de Mercœur. Il paffoit même plus avant, traitant de railleries l'autorité Royale, dont il venoit d'être le plus ferme appui, mais plûtôt par la haine du Miniftre, que par un deffein formé d'élever la fienne fur fes ruines.

Cette conduite donna dès ce tems-là des penfées au Cardinal contre fa liberté, s'il eût ofé les executer ; mais entre plufieurs raifons qui le retenoient, celle de fa bonne intelligence avec Monfieur le Duc d'Orleans, étoit un obftacle à ce deffein ; car Monfieur le Prince avoit agi avec fon Alteffe Royale, dans les affaires paffées, d'une maniere, qu'il avoit effacé l'envie, que lui pouvoit donner fa haute reputation, par des déferences, & des refpects particuliers, en lui laiffant les marques exterieures du commandement [a]. Joint que l'Abbé de la Riviere, à qui il avoit promis, que le Prince de Conty ne traverferoit pas fa nomination, étoit un garant certain de l'efprit de fon

[a] Specie obfequii regebat. *Hift.* 3.

ſon Maître. Monſieur le Prince partit avec cette intelligence de Compiegne, pour aller à ſon Gouvernement ; le Cardinal lui fut dire adieu, fort accompagné, comme s'il eût douté de confier ſa vie à celui qui avoit hazardé la ſienne pour ſa conſervation ; tant les liaiſons & les amitiez de la Cour ſont fragiles & trompeuſes [a]. En partant, il pria le Commandeur de Souvré, le Tellier, & d'autres confidens du Cardinal, & chargea Marbille, ſon domeſtique, de lui dire, qu'il ne pouvoit être de ſes amis, s'il penſoit à ce mariage. Le Cardinal piqué de ſe voir contraint de manifeſter au monde une dépendance ſi ſoumiſe, que la volonté de Monſieur le Prince fût une regle, à laquelle il dût conformer tous ſes interêts, s'en défendoit avec aſſez de vehemence, & alleguant, qu'ayant donné part de cette alliance, approuvée de la Reine & de ſon Alteſſe Royale, à Rome, & à tous les Princes d'Italie, il ne pouvoit s'en déſiſter, ſans ſe couvrir de confuſion ; de ſorte que balançant entre l'honneur du monde & la crainte de Monſieur le Prince, il ne pouvoit ſe reſoudre, ni à rompre, ni à conclure

[a] Adeò incertæ ſunt potentium res. *Ann.* 12.

clure ce mariage : mais ſuivant le genie de la nation, qui domine beaucoup en lui [a], il attendoit le bienfait du tems. Cependant il falloit mettre en Campagne, pour effacer l'infamie de nos Guerres civiles, & relever la réputation de nos affaires ; l'on mit ſur pied une puiſſante armée, compoſée des troupes d'Allemagne, où la Paix venoit d'être faite, dont le Comte d'Harcourt fut fait Général, avec ordre d'aſſiéger Cambray : ce ſuccès, outre l'interêt public, étoit avantageux au Cardinal, qui prétendoit ſe rétablir dans ſon ancien luſtre par une conquête glorieuſe, qui le chatouilloit d'autant plus, que Monſieur le Prince n'avoit nulle part, ni au projet, ni à l'execution ; & même pour s'en faire l'honneur entier, il alla d'Amiens, où étoit le Roi, au Siége, plûtôt par oſtentation, que par quelque bon effet ; ſe contentant de diſtribuer des preſens de peu de valeur, qui ne ſervirent qu'à le décréditer dans l'armée, & à lui attirer la raillerie publique [b] ; mais ſa fortune le regardoit de mauvais œil cette année-là,

[a] Natura cunctator. *Hiſt.* 3.

[b] Per avaritiam ac ſordes contemptus exercitui inviſuſque. *Hiſt.* 1.

là, Cambray fut secouru, & cette entreprise tourna à sa confusion.

Cet évenement éveilla le parti de Paris, & lui donna de nouvelles forces, quoiqu'il fût toûjours porté de la même animosité contre le Cardinal. Car comme il ne s'étoit point appliqué à gagner le Coadjuteur, le Duc de Beaufort, Longueil, & les plus accreditez, ils maintenoient nonobstant la Paix, la haine du peuple & du Parlement aussi vive contre lui, que durant la guerre, pour se rendre necessaires au retour du Roi à Paris, & faire leur condition meilleure. Et le Prince de Conty, par le conseil du Prince de Marsillac, quoiqu'il eût l'execution de ce qu'il avoit stipulé en sa faveur pour la Paix, ne laissoit pas de se tenir à la tête de ce parti, & de se montrer ennemi du Cardinal, pour se rendre considerable.

D'ailleurs, comme il étoit entierement uni à toutes les volontez de Monsieur le Prince, qui lui avoit procuré par saconderation Damvilliers, & l'entrée au Conseil, il étoit de leur commun interêt, qu'il se conservât en credit à Paris, pendant tous les orages de la Cour. De sorte qu'en ce tems-là l'autorité Royale étoit aussi peu respectée qu'avant la guerre, parce que son maintien est la crainte, ou l'admi-

l'admiration, que l'on avoit perduë; & le public n'avoit pas moins d'ardeur contre le Premier Miniſtre, dont il avoit reconnu la foibleſſe, qui venoit de ſa deſunion avec Monſieur le Prince. Mais comme ce Miniſtre ne manquoit point de flateurs,[a] qui lui faiſoient entendre que le parti de Paris étoit abattu dans Paris même, & que le ſien y prévaloit; une bravade qu'il fit faire par Jarzay à Monſieur de Beaufort, & qui fut ſuivie d'une autre, que ce Prince fit à Jarzay dans le jardin de Renard, émût ſi fort toute la *Fronde*, qu'il en arriva un ſoulevement preſque univerſel contre le Cardinal & les Mazarins. Alors le Cardinal détrompé de toutes les erreurs, qu'on lui perſuadoit, & prevoyant, que vû la neceſſité des affaires, il ne pouvoit prolonger le retour du Roi à Paris, quelque averſion qu'il en eût, tourna toutes ſes penſées à pratiquer ceux qui pourroient contribuer à ſa ſûreté. A l'égard du Prince de Conty, & de Monſieur de Longueville, il s'engagea de procurer au Prince de Marſillac les honneurs du Louvre, dont joüiſſent les principales Mai-
ſons

[a] Quidam minora verò, ne tum quidem obliti adulationis. *Hiſt*. 1.

ſons du Royaume ; il n'oublia aucune promeſſe envers la Ducheſſe de Montbazon, qui avoit une autorité entiere & abſoluë ſur le Duc de Beaufort ; il promit dès ce tems-là la Surintendance au Préſident de Maiſons, frere de Longüeil : & quant au Coadjuteur, comme il étoit en liaiſon avec la Ducheſſe de Chevreuſe, qui dans la confuſion des tems étoit revenuë de ſon exil de Flandre à Paris, avec le Marquis de Noirmouſtier, & de Laigues, le Cardinal étoit entré en quelque conference avec elle ſur ſon ſujet ; ſi bien que les ſupports de ce parti, refroidis par ces pourparlers étoient encore aſſez aiſes de couvrir la foibleſſe de leur credit, qui auroit paru, s'ils euſſent tenté de s'oppoſer au concours du plus grand nombre, qui demandoit la preſence du Roi à Paris.

Mais le Cardinal, encore qu'il eû besoin de l'appui de Monſieur le Prince pour ſon rétabliſſement, ſoit qu'il crût qu'il s'en pourroit paſſer par le moyen de ces nouvelles pratiques ; ſoit qu'effectivement il ne pût plus durer ſous le joug de ſes obligations, qui lui ſembloit trop peſant [a] ; avoit entretenu avec lui pendant

[a] Gratia oneri. *Hiſt*. 4.

dant son éloignement un commerce seulement de bienséance, en le traitant comme un ami suspect [a]. En effet Monsieur le Prince sentoit avec peine les prosperitez de la Cour [b], pour lesquelles il s'étoit aveuglément passionné auparavant; il avoit eu de l'inquietude du siége de Cambray, & fut bien aise d'apprendre qu'il fût levé; les troubles de Guienne, & de Provence, avec les difficultez du retour du Roi à Paris, lui plaisoient assez [c], d'autant qu'il avoit penetré l'interieur du Cardinal, qui ne pensoit qu'à surmonter tous les embaras presens, pour recouvrer une autorité absoluë & indépendante. Toutefois il ne fomentoit point ses mécontentemens, ni en secret, ni en public; comme s'il eût voulu laisser dormir son ressentiment pour le faire éclater avec plus de violence [d]; au contraire, à son retour de Bourgogne à Paris, sans encore avoir vû la Cour, il sollicita puissamment ses amis, pour recevoir

[a] Quanquam manente in speciem concordia, offensarum operta metuebantur. *Hist.* 3.

[b] Privati odii pertinacia in publicum exitium. *Hist.* 1.

[c] Malis publicis lætus. *Hist.* 3.

[d] Odia, quæ reconderet, auctaque promeret. *Ann.* 1.

cevoir le Roi avec le Cardinal, & témoigna la même chaleur que pour ses propres interêts. Peut-être qu'il se piquoit d'achever un ouvrage aussi glorieux que celui de le rétablir ; ou qu'il se flattoit vainement, qu'un si grand service seroit toûjours present aux yeux de la Reine.

Il attendit, que la Cour fût de retour à Compiegne, où il reçût plus de démonstrations d'amitié, que lorsqu'il en partit ; soit pour le faire relâcher sur le mariage, qui étoit le point fatal de leur division ; ou plûtôt, afin qu'il se portât avec son ardeur accoutumée pour le retour du Roi à Paris, qui étoit regardé de toutes les Provinces comme le siége de l'Empire. En effet, lorsque Sa Majesté fit son entrée avec la Reine & toute la Maison Royale en un même carosse, le Cardinal étoit à une portiere avec Monsieur le Prince, qui le rassûroit, par sa présence, de la crainte, qu'il pouvoit justement concevoir d'être parmi une foule incroyable de peuple, qui avoit tant d'horreur pour sa personne ; mais la joye seule de revoir le Roi occupoit tous les esprits, & en bannissoit le souvenir de tous les malheurs & de toutes les inimitiez passées. Leurs Majestez arrivées

au

au Palais-Royal reçûrent les soumissions du Duc de Beaufort, & du Coadjuteur, & Monsieur le Prince acheva une si belle journée, en disant à la Reine, qu'il s'estimoit très-heureux d'accomplir la parole, qu'il lui avoit donnée, de ramener Monsieur le Cardinal à Paris : à quoi Sa Majesté répondit : *Monsieur, ce service, que vous avez rendu à l'Etat, est si grand, que le Roi & moi serions des ingrats, s'il nous arrivoit de l'oublier jamais.* Un serviteur de Monsieur le Prince, qui avoit oüi ce discours, dit, qu'il trembloit pour lui de la grandeur de ce service, & qu'il craignoit, que ce compliment ne passât un jour pour un reproche. Monsieur le Prince repartit : *je n'en doute point, mais j'ai fait ce que j'avois promis.*



RE-

RETRAITE DE MONSIEUR LE DUC DE LONGUEVILLE

En son Gouvernement de Normandie, pendant la Guerre de Paris de 1649.

MONSIEUR de Longueville entrant dans le Vieux-Palais, rencontra d'abord Monsieur de Saint Luc, qu'on avoit envoyé de Saint-Germain au Marquis d'Hectot, pour tâcher de le remettre dans les interêts de la Cour. Il lui dit avec un visage plein de joye : *Saint Luc, il n'y a pas long-tems, que je vous haïssois bien ; & moi, Monsieur,* repartit Saint Luc, *je ne vous hais pas moins présentement, que vous me haïssiez en ce tems-là : si l'on ne m'avoit trompé, vous ne seriez pas ici ; & si l'on ne vous eût trompé le premier, on ne m'y eût pas souffert.* Ce petit discours fini, Monsieur de Longueville voulut aller au Parlement, qui s'assembloit, pour déli-

berer, si on le devoit recevoir. Quelques-uns de ses amis s'y opposérent, alleguant, qu'en se commettant il alloit commettre toute la fortune du parti. On fit monter des gens sur une tour fort élevée, pour observer la contenance du peuple; & comme on lui eut rapporté, qu'on entendoit de toutes parts des cris de joye, il sortit aussi-tôt accompagné de ceux, qui l'avoient suivi, & se rendit au Palais, après avoir reçû par tout mille acclamations. Il surprit Messieurs du Parlement, qui n'attendoient pas une avanture si inopinée, & après avoir pris sa place, parla de cette sorte: *Vous ayant toûjours beaucoup honorez & cheris, je suis venu avec tout le peril, où un homme de ma qualité se peut exposer, vous offrir mon bien & ma vie pour votre conservation. Je sçai, que la plûpart des Gouverneurs n'en usent-pas ainsi, & que tirant de vous tout le service qu'ils en peuvent tirer dans un tems paisible, ils vous abandonnent aussi-tôt qu'ils vous voyent dans le danger. Pour moi, qui vous ..i mille obligations, je prétens ici les reconnoître, & en qualité de Gouverneur, & comme une personne sensiblement obligée, je viens vous rendre tout le service que je pourrai dans une conjoncture si périlleuse.*

Le Premier Président ne répondant rien

rien à cette harangue, & témoignant assez par le chagrin de son visage, combien la présence du Duc l'affligeoit; tous les Messieurs lui donnerent des témoignages de joye, qui furent animez par la bouche d'un Conseiller de la Grand' Chambre appellé N....... qui lui fit ce beau discours : *la même difference, qui se rencontre entre le loup & le berger, Prince debonnaire, se trouve entre le Comte d'Harcourt & Votre Altesse en cette occasion. Le Comte d'Harcourt est venu, soit comme un loup, soit comme un lion, mais toûjours en bête ravissante, pour nous devorer; nous n'avons pas voulu lui ouvrir nos portes, de peur de recevoir l'ennemi dans nos entrailles; pour toute grace, nous lui avons laissé faire le tour de nos murs, ce qu'il a fait en jettant sur nous des yeux tout étincelans de colere*, tanquam leo rugiens. *Pour vous, Grand Prince, vous êtes venu en véritable berger, pour mettre à couvert toute votre bergerie* : Bonus pastor ponit animam pro ovibus suis. *Il est trop vrai, que vous en userez de même* : atque ideò, *Monseigneur, nous vous commettons la garde de cette ville, & le salut de toute la Province; c'est à vous à veiller à notre conservation; & à nous d'aider vos soins de toutes les assistances, qui sont en notre pouvoir.* La harangue finie,

nie, Monſieur de Longueville ſe leva, & après avoir ſalué chaque particulier, avec ſon affabilité ordinaire, il ſortit du Palais, accompagné de ſes amis, & ſuivi du peuple, qui le conduiſoit avec de nouvelles acclamations.

Meſſieurs du Parlement faiſant réflexion ſur la joye, qu'avoient eu les Bourgeois de revoir le Gouverneur, commencerent de craindre une ſervitude entiere; & pour empêcher ce malheur-là, ils firent deſſein d'aſſûrer leurs conditions avec lui. Mais ſoit que Monſieur de Longueville eût penetré leur intention; ſoit pour établir une entiere confiance, il les voulut prévenir, & les aſſûrer, qu'ils auroient toûjours la diſpoſition de toutes choſes. Il leur dit, que les affaires, dont il s'agiſſoit, étoient proprement celles des Parlemens, & non pas les ſiennes; qu'il ne vouloit ni ne devoit avoir autre emploi, que celui de conduire une armée, pour le bien de l'Etat, & leur ſervice particulier; que toutes les levées ſe feroient par leurs ordres; qu'ils établiroient eux-mêmes des Commiſſaires de leur Compagnie pour la recette, & pour la diſtribution des deniers: & enfin, comme ils avoient le principal interêt au ſuccès des affaires, il étoit raiſonna-

ſonnable, qu'ils euſſent une entiere participation de tous les conſeils. Ces Meſſieurs lui rendirent graces de l'honneu. qu'il leur faiſoit, l'aſſûrérent, qu'ils donneroient autant d'Arrêts qu'il voudroit, ſans rien examiner; qu'étant tuteurs des Rois, ils diſpoſeroient à ſon gré du bien du pupille; qu'ils hazarderoient toutes choſes pour ſon ſervice, à condition qu'il feroit ſupprimer le ſemeſtre, & remèttroit la Compagnie dans ſon ancien état. Le Premier Préſident & l'Avocat Générai, ſe croyant inutiles au ſervice du Roi, allerent à Saint-Germain rendre compte de leur impuiſſance.

Cependant, Monſieur de Longueville, qui ſe voyoit aſſûré du peuple, & du Parlement, ne ſongea plus qu'à faire des troupes; mais comme il n'avoit pas encore de fonds, il voulut toûjours diſtribuer les Charges pour entretenir tout le monde; & on commença à travailler à l'état d'une armée, qui n'étoit alors qu'en imagination. Les plus conſiderables étant aſſemblez, il leur rendit grace de la chaleur qu'ils témoignoient à ſon ſervice; que pour lui, il recônnoîtroit toute ſa vie l'affection de ceux qui s'attachoient à ſa fortune; & qu'en attendant qu'il les pût obliger par des graces

 eſſen-

essentielles, il étoit prêt de leur commettre ses plus importans emplois. A ces douces paroles tant d'illustres personnes firent de profondes révérences; un moment après, ce ne furent que des complimens, qui allerent insensiblement aux assûrances de fidelité, & aux protestations de répandre jusqu'à la derniere goute de leur sang. Il se fit ensuite plusieurs beaux discours, sur l'état present des affaires, & quelques-uns, possedez du zele qu'ils avoient pour le parti, ouvrirent un avis considerable. *Pourquoi*, dirent-ils, *ne pas battre le fer tandis qu'il est chaud? Vous avez, Monseigneur, quantité de Noblesse auprès de vous, & quantité de jeunes gens dans la Ville; vous pouvez faire un gros de Gentilshommes, un gros de leurs valets de chambre, ausquels vous joindrez la Cinquantaine, & les Archers, deux gros bataillons des meilleurs Bourgeois, & avec ces troupes aller surprendre le Roi dans Saint-Germain.* Oüi, répondit Monsieur de Longueville, *il sera bon, mais comme c'est notre principale entreprise, il faut penser à la bien conduire; nous en parlerons au premier Conseil. Cependant, pour éviter la confusion, qui ruine d'ordinaire tous les partis, il faut distribuer les Charges, afin que chacun soit assûré de son emploi.*

ploi. Varicarville refusa d'en prendre, ayant lû dans un Rabbi, qui lui conseille de manger des herbes, qu'il ne faut s'embarasser d'aucun emploi; néanmoins l'aversion qu'il a pour les Favoris, ne lui permettant pas d'être inutile dans les occasions, il voulut prendre soin de la police, & regler toutes les choses selon les mémoires du Prince d'Orange; mais comme il arrive toûjours cent malheurs, il avoit oublié à Paris un manuscrit du Comte Maurice [a], dont il eût tiré de grandes lumieres pour l'artillerie & pour les vivres; ce qui fut cause vrai-semblablement, qu'il n'y eut ni munitions, ni pain dans cette armée. Saint-Ibal demandoit l'honneur de faire entrer les ennemis en France, & on lui répondit, que Messieurs les Généraux de Paris se le réservoient. Il demanda un plein-pouvoir de traiter avec les Polonois, les Tartares, & les Moscovites, & l'entiere disposition des affaires chimeriques; ce qui lui fut accordé. Le Comte de Fiesque, fertile en visions militaires, outre la charge de Lieutenant Général, qu'il avoit

[a] *Qui tenoit pour maxime, que le premier soin d'un Général d'Armée devoit être de garnir le ventre des Soldats.*

avoit euë dès Paris, obtint une commission particuliere pour les enlevemens des Quartiers, & autres exploits brusques & soudains, dont la résolution se peut prendre en chantant un air de *la Barre*, & dansant un pas de balet. Le Marquis de Beuvron fut fait Lieutenant Général, à condition qu'il demeureroit au Vieux-Palais, la place & le gouvernement de tous deux étant de si grande importance, qu'on ne pouvoit les conserver avec soin. Le Marquis de Matignon, toûjours illustre par sa suffisance, & presentement fameux par le memorable siége de Vallogne, commandoit les troupes du Coutantin, disant, qu'il vouloit avoir la petite armée, & être aussi indépendant de Monsieur de Longueville, que l'étoit le Général Valstein de l'Empereur. Le Marquis d'Hectot demanda le commandement de la Cavalerie, ce qui lui fut accordé, parce qu'il étoit mieux monté, que les autres; qu'il étoit environ de l'âge de Monsieur de Nemours, lorsqu'il la commandoit en Flandre, & qu'il avoit une casaque en broderie toute pareille à la sienne. L'on choisit Ausonville pour Gouverneur de Roüen, comme un homme entendant bien civilement la guerre, & aussi pro-

pre

pre à haranguer militairement les peuples, que le Plessis-Besançon. Le Gouverneur fut fait Maréchal-de-Camp pour ne pas obéïr aux autres; & le Maréchal-de-Camp Gouverneur, pour ne pas quitter la Ville; car c'étoit une de ses maximes, qu'il ne devoit sortir pour quoi que ce fût: & il alleguoit plusieurs villes considerables, qui s'étoient perduës par l'absence du Gouverneur. Haneric & Caumenil demandérent, qu'on les fît Maréchaux-de-Camp: Haneric fondé sur ce qu'il avoit pensé être Enseigne des Gendarmes du Roi; Caumenil sur ce qu'il s'en étoit peu falu qu'il n'eût été Mestre de Camp du Regiment de Monsieur. Bocaule ne pouvoit pas dire qu'il eût jamais vû d'armée, mais il alleguoit, qu'il avoit étè chasseur toute sa vie, & que la Chasse étant une image de la Guerre, selon Machiavel [a], quarante ans de chasse valoient bien pour le moins trente Campagnes. Il voulut être Maréchal-de-Camp, & le fut. Flavacourt disoit, que pour être Capitaine, il falloit avoir vû des déroutes, aussi bien qu'avoir gagné des combats, à ce que Barriere avoit lû dans le livre

[a] *Chap, 39. du 3. liv. de ses disc.*

livre de Monsieur de Rohan ; cela étant, il prétendoit, que personne ne lui pouvoit disputer l'avantage de sa propre expérience : & tout le monde se souvenoit assez du désordre, où il se trouva, quand d'Estarte fut fait prisonnier. L'on vouloit donner le commandement de l'Artillerie à Saint Evremont, & à dire vrai, dans l'inclination, qu'il avoit pour Saint-Germain, il eût bien souhaité de servir la Cour, en prenant une Charge considerable, où il n'entendoit rien. Mais comme il avoit promis au Comte d'Arcourt, de ne point prendre d'emploi, il tint sa promesse, tant par honneur, que pour ne ressembler pas aux Normans, qui avoient quasi tous manqué de parole. Ces considerations lui firent généreusement refuser l'argent, qu'on lui offroit, & qu'on ne lui eût pas donné. Campion ne s'attacha pas aux grands emplois, il demanda seulement d'être Maréchal-de-Bataille, pour apprendre le métier, avoüant ingénûment, qu'il ne le sçavoit pas ; mais se faisant fort de sçavoir le Païs jusqu'aux petits ruisseaux, & aux moindres passages ; laquelle science il avoit apprise à la chasse avec Monsieur de Vendôme. Sevigny fut content d'un même emploi, mais il fut la dupe

dupe de sa modération, quand il vit, que pour être Maréchal-de-Camp, il ne falloit pas être habile homme; il s'érigea de plus en goguenard, & eut l'honneur de faire rire son Altesse. Rucqueville, cet ancien serviteur, ne voulut rien faire, & sa longue experience en la guerre demeura inutile, sous prétexte de ses vapeurs. Monsieur de Longueville, pour adoucir le chagrin, qu'il avoit de n'être pas Gouverneur de Caen [a], augmenta ses pensions; mais ce fut en vain, Rucqueville disant hautement, qu'il prendroit assez l'argent de son Maître; mais que pour s'empêcher de dire du mal de lui, il ne le feroit jamais. Francquetot-Barberousse demeura long-tems sans prendre parti, Boncœur entretenant son incertitude par l'amitié du Maréchal de Gramont; durant ses longues délibérations il ne laissoit pas de s'ériger insensiblement en rendeur de bons offices, & se flattoit avec joye de la vanité

a *C'est lui, qui étant interrogé, pourquoi il se mettoit toûjours sous le rebord de la cheminée, pendant que Monsieur de Longueville étoit à table, répondit :* C'est que je prens garde, que depuis trente ans, que je suis ici, je ne hausse, ni ne baisse.

té d'un faux crédit. Dépuis, étant informé par les lettres de ses amis, qu'on travailloit sérieusement à la Paix ; il fit dessein de quitter ce personnage neutre ; il lût les Mémoires de César, pour fortifier son esprit, qui n'étoit pas encore bien résolu ; quand il vint au passage du Rubicon, il s'arrêta tout court, comme avoit fait ce grand Capitaine ; & après avoir un peu rêvé, il s'écria comme lui : *Le Rubicon est passé, à tout perdre, il n'y a qu'un coup périlleux.* Il sort là-dessus avec une émotion extrême, sans regarder le Boncœur, sans regarder le petit Henri [a], sçachant bien, que la vûë des femmes & des enfans peut amolir les plus fiers courages ; sans rien dire à pas un de ses amis, il va trouver le Duc de Longueville, & lui tenir ce discours : *J'ai toûjours été votre serviteur, mais non pas avec un attachement si particulier, que cela m'obligeât de vous servir en ce rencontre ; aujourd'hui je veux entrer dans vos interêts, & viens assûrer Votre Altesse, que je me donne entierement à elle.*

La joye de ce Duc fut grande, & de celles, qui ne pouvant être renfermées dans le cœur, font d'ordinaire quelque im-

[a] *Monsieur de Longueville.*

impression sur le visage ; mais elle fut fort moderée, lorsque Barberousse se fut expliqué de cette sorte : *La déclaration, que je fais, n'est pas si générale, que je n'y mette encore une condition : je prétens demeurer ici, quand vous irez à la guerre, ce qu'on ne doit point attribuer à faute de courage, mais à une malheureuse rétention d'urine, qui m'empêche de monter à cheval. Ce n'est pas, que je veüille être inutile dans le parti, je négocierai avec Madame de Matignon, pour laquelle j'ai toûjours conservé quelque espece de galanterie ; & de plus, comme vous n'avez ici personne, qui sçache faire de rélations, je prendrai le soin de publier vos exploits.* Ces dernieres paroles remirent entierement l'esprit du Prince, car à dire vrai, la necessité du Gazetier étoit grande, & il fut bien aise d'en trouver un si entendu en la narration.

Fontrailles arriva tout à propos pour voir la grande occasion de la *Boüille* [a] ; durant son sejour en Normandie, le Duc de Longueville lui communiqua toutes choses aussi bien qu'à Varicarville, & au Comte de Fiesque ; mais Fontrailles ne pou-

[a] *C'est un port, où les Vaisseaux, qui vont à Roüen, attendent la Marée.*

pouvoit goûter cette confiance, ayant peur de s'engager trop avant dans les interêts du Prince, & de devenir le confident d'une seconde entreprise sur Pontoise. Une si juste apprehension l'obligea de quitter, & d'emmener avec lui le Comte de Fiesque, auquel il representa, qu'au point qu'ils gouvernoient leur Général, on leur imputeroit tous les désordres qui arriveroient [a], s'ils portoient les choses à l'extremité.

Le Duc de Retz, dont on avoit attendu de si grands secours, vint accompagné seulement d'un Page, qui portoit ses armes, & de ses deux fidéles Ecuyers. Quelques-uns trouverent à dire de le voir arriver sans troupes, mais ils furent bien-tôt satisfaits, quand il leur montra une longue liste de tous les Bretons, qui demandoient de l'emploi; il ne tint qu'à deux cens mille écus, qu'il ne mît les Bretons en Campagne, & manque de ce peu d'argent, le credit d'un si grand Seigneur ne servit de rien. Il est vrai, qu'il promit de payer de sa personne, &

[b] L. Proculus intima familiaritate Otonis suspectus consilia ejus fovisse. *Hist.* 1.

& de servir de Duc & Pair dans l'armée de Roüen, avec la même assiduité, qu'il avoit fait dans celle de Flandre. Il assûra de plus, que Montplaisir viendroit bien-tôt, & donna même quelque esperance du Tapinois. Au reste, Bell'-Isle étoit en fort bon état, il y avoit garnison dans Machecoul, & l'on faisoit bonne garde à Montmirel. Sa façon de vivre avec les Officiers fut tout-à-fait obligeante, & quiconque étoit assez heureux, pour avoir un Bufle, ou une Hongreline de velours noir, pouvoit s'assurer de son amitié.

Vous voyez les differens emplois des plus considerables personnes du parti. Si quelqu'un s'étonne, que je ne dise rien de leurs actions, c'est que je suis exactement veritable ; & comme je n'ai vû autre chose, je n'ai rien dit davantage. Cependant, je me tiens heureux d'avoir acquis la haine de ces mouvemens-là, plus par observation, que par ma propre experience. C'est un métier pour les sots & pour les malheureux, dont les honnêtes gens, & ceux qui se trouvent bien, ne se doivent point mêler.

Les dupes viennent là tous les jours en foule, les proscrits & les miserables s'y ren-

rendent des deux bouts du monde [a]; jamais tant d'entretiens de générosité sans honneur; jamais tant de beaux discours, & si peu de bon sens; jamais tant de desseins sans actions; tant d'entreprises sans effets; toutes imaginations, toutes chimeres, rien de veritable, rien d'essentiel, que la necessité & la misere. De là vient, que les particuliers se plaignent des Grands, qui les trompent; & les Grands des particuliers, qui les abandonnent.. Les sots se désabusent par l'experience, & se retirent; les malheureux, qui ne voyent aucun changement dans leur condition, vont chercher ailleurs quelques autres méchantes affaires, aussi mécontens du Chef de parti, que des Favoris.

[a] Quibus ob egestatem ac metum ex flagitiis maxima peccandi necessitudo. *Ann.* 3. Ut quis fortunæ inops moribus turbidus, promptius ruebant. *Ann.* 4. Adcurritur ab universis, desertoresque ac rerum capitalium damnatos sibi jam miscent. *Ann.* 1.



Fin du Tome premier.